

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| BREVE HISTOIRE DU VIVARAIS..... | 5 |
| Protohistoire..... | 5 |
| L'Helvie sous la domination romaine - la romanisation..... | 5 |
| Organisation municipale | 5 |
| Mise en valeur du Territoire..... | 6 |
| Le Vivarais dans l'Antiquité | 7 |
| Sous les Barbares Vandales | 7 |
| Sous les Barbares Visigoths (494-507) | 7 |
| Royaume de Burgondie (507-534) | 7 |
| Sous l'autorité mérovingienne (534-754)..... | 8 |
| Sous les rois Carolingiens (754-855)..... | 9 |
| Sous les rois de Provence ou de Bourgogne Cisjurane (855-878)..... | 11 |
| Sous le Royaume d'Arles (jusqu'en 1032) | 12 |
| Le Vivarais au Moyen Age | 13 |
| Origine et caractère de la Féodalité en Vivarais | 13 |
| Les conditions des populations rurales étaient détestables | 15 |
| Le Vivarais, terre d'Empire et terre seigneuriale | 16 |
| Le Vivarais unifié par le Royaume de France..... | 19 |
| Le Vivarais, pays de France depuis 1305..... | 20 |
| La réunion au royaume de France..... | 20 |
| Le Vivarais rattaché au Haut-Languedoc..... | 21 |
| L'administration royale en Vivarais..... | 22 |
| Les baronnies du Vivarais | 24 |
| Annonay : baronnie de tour et marquisat..... | 24 |
| Aps: baronnie de tour, baronnie diocésaine et comté..... | 25 |
| Aubenas : baronnie de tour..... | 26 |
| Boulogne : baronnie de tour | 26 |
| Brion et Le Cheylard : baronnie de tour et comté..... | 27 |
| Crussol : baronnie de tour et comté | 28 |
| Jaujac: baronnie de tour..... | 29 |
| Joyeuse : baronnie de tour et vicomté de duché | 29 |
| Lagorge : baronnie diocésaine..... | 30 |
| Largentière : baronnie de tour | 31 |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| | |
|--|----|
| La Tourette : baronnie de tour | 31 |
| La Voulte : baronnie de tour et comté | 31 |
| Montlaur : baronnie de tour et comté | 32 |
| Privas et Chalencon : baronnie de tour | 33 |
| Saint-Remèze : baronnie de tour et comté | 33 |
| Tournon : baronnie de tour et comté | 34 |
| Les députations du Vivarais..... | 35 |
| LES SEIGNEURIES LOCALES | 37 |
| Point de départ sous la dynastie des Carolingiens..... | 37 |
| Les mandatements seigneuriaux à partir de 877 | 39 |
| Le pagus ou comté de Viviers..... | 39 |
| Le pagus ou comté de Valentinois..... | 40 |
| Le pagus ou comté de Vienne | 41 |
| Le comté du Viennois en Vivarais..... | 45 |
| Découpage actuel : au nord, l'Ardèche verte, "Pays des collines et de l'eau" | 49 |
| Les vigueries du comté du Viennois en Vivarais..... | 54 |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

INTRODUCTION

Jusqu'aux Carolingiens, le Vivarais ou le "Vivariensis pagus" (Comté de Vivarais), était un territoire intégré dans les terres des vainqueurs des différentes invasions.

Sous l'Empire romain, une organisation territoriale est mise en place, partageant le territoire en trois parties. Les terres situées au nord du Doux sont rattachées à la cité de Vienne, le territoire entre Doux et Eyrieux relève de la cité de Valence, le sud correspondant au territoire des Helviens est rattaché à Alba. Les trois cités qui se partagent le territoire du Vivarais relèvent de la Gaule narbonnaise.

L'autorité mérovingienne réorganisera l'administration de la Bourgogne qui fut administrée par des comtes, qui représentèrent le roi dans leurs comtés (pagi), qui correspondaient le plus souvent aux diocèses épiscopaux. La tripartition entre Vivarais-Viennois au nord, Vivarais-Valentinois au centre et Vivarais au sud, relevant depuis le Ve siècle de la cité de Viviers, est conservée. Ainsi le "pagus Vivariensis" devient le comté de Vivarais.

Sous les rois carolingiens, l'administration des provinces était confiée aux ducs ou gouverneurs généraux et celle des principales villes aux comtes ou gouverneurs particuliers subordonnés aux ducs. Le comte, dépositaire de l'autorité du prince n'avait qu'un pouvoir viager et révocable. Il était assisté de ministres subalternes prenant le nom de vicaires ou viguiers.

Le 16 juin 877, Charles le Chauve promulgue le capitulaire de Quierzy, qui rend héréditaires les charges comtales. Cet acte peut être considéré comme l'acte de naissance de la féodalité.

À partir de 1032, le Vivarais appartient au moins nominalement au Saint Empire Romain Germanique, lorsque le royaume de Bourgogne-Provence est absorbé par l'Empire. En effet les empereurs germaniques n'interviennent presque jamais dans les affaires vivaroises. Marginal dans l'Empire, le Vivarais jouit donc d'une large indépendance : le véritable pouvoir est ailleurs, entre les mains de l'aristocratie locale dont la puissance émerge au détriment des souverains.

Consécutivement à l'émergence d'une aristocratie qui accapare le pouvoir public, les nombreuses vigueries qui subdivisaient les comtés du haut Moyen Age laissent rapidement la place aux mandements seigneuriaux. Dès la fin du Xe siècle et au début du XIe siècle, les seigneuries châtelaines se multiplient et le nombre de châteaux croît très rapidement au point qu'on en dénombre environ 150 à la fin du XIIIe siècle.

Comme toute l'Europe, le Vivarais connaît l'essor de l'aristocratie laïque et de la société féodale entraînant la multiplication des seigneurs locaux, régnant sur des domaines de faible étendue. Cependant quelques lignages émergent, bien implantés en Vivarais, même s'ils n'en sont pas issus.

Au-dessus de tous ces comtes et prélats, les agents des rois de France feront sentir de plus en plus leur action centralisatrice. Il leur sera d'autant plus facile de s'imposer qu'ils auront en face d'eux des pouvoirs en lutte; au lieu d'un bloc compact de seigneuries, un amalgame sans cohésion d'ambitions divergentes. Ils s'infiltreront dans les fissures et au bout d'un siècle de pénétration désagrégeront la masse inconsistante des seigneuries locales. Forts de l'appui des évêques du Puy et de Mende, comme aussi de la fidélité immuable de leurs puissants vassaux, les rois Capétiens introduiront leur autorité dans les différentes zones du Vivarais.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

L'histoire, qui a soigneusement recueilli la suite généalogique, les noms, les faits et gestes des autres comtes voisins qui vivaient à cette époque, est demeurée muette sur les comtes de Vivarais. Ce qui paraît plus étonnant encore, c'est que le titre même de comte de Vivarais s'efface et n'est plus revendiqué par personne, jusqu'à ce qu'il revive dans celui de comte de Viviers au XIV^e siècle.

L'objectif de cette étude amateur est, après une brève histoire du Vivarais¹, d'apporter des éléments tangibles sur les différents seigneurs du Vivarais depuis l'ère carolingienne. Si les seigneuries châtelaines se sont multipliées, il est évident que les successions des différents seigneurs ont permis des regroupements familiaux, ne serait-ce que pour étendre leur pouvoir.

Qui aurait pu être comte du Vivarais en fonction des époques ?

¹ D'après [Ardèche](#) : Encyclopédie Bonneton par Franck Brechon, Michel Riou et Pierre Cornu &, Histoire du Vivarais par Jean Régné.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

BREVE HISTOIRE DU VIVARAIS

Protohistoire

Les invasions successives, à l'âge des métaux (-3.000 à -125 av. J.C.), venues d'Europe du Nord (Celtés) et d'Europe du Sud (Etrusques et Grecs) favorisent le développement de la civilisation.

Trois peuples se partagent le territoire vivarois avant l'arrivée des romains. Les Allobroges, dont la capitale est Vienne, occupent les terres au nord du Doux. Les Segovellaunes, implantés dans la plaine valentinoise, s'étendent en Vivarais entre Doux et Eyrieux, avec pour capitale probablement Soyons (oppidum de Malpas), puis Valence.

Parmi les tribus gauloises, la peuplade des Helviens va fortement marquer sa présence dans la partie méridionale du Vivarais, au sud de l'Eyrieux, bordée par le Rhône et les Cévennes. Leur capitale semble se situer au niveau de l'oppidum de Jastres (commune de Lussas).

L'oppidum de Jastres est implanté au bord du plateau calcaire de Lavilledieu-Lussas et domine le bassin de l'Ardèche du haut de 100 m de falaises. Il est protégé par une enceinte d'environ 250 mètres de longueur, comportant deux portes et sept tours. La construction visible aujourd'hui, utilisant du mortier de chaux, témoigne de l'influence de Rome au cours du I^{er} siècle avant JC.

L'Helvie sous la domination romaine - la romanisation

On rentre ensuite dans la période gallo-romaine (-125 av J.C. à 500). Après avoir soumis les Celtes cisalpins et rattaché la péninsule ibérique à l'Empire romain, les Romains entrèrent en moyenne vallée du Rhône, en -122 avant J.C., ils vainquirent une coalition commune aux Allobroges et aux Arvernes, - à laquelle les Helviens prirent part, - dirigée par Bituit, le puissant roi des Arvernes, qui fut emprisonné à Rome.

Le sud de la Gaule, revêt une importance majeure pour Rome. A la suite de leur invasion réussie, le territoire des Allobroges et le pays des Helviens (l'Helvie) furent annexés à la "Provincia Romana" (province romaine de Narbonnaise) nouvellement créée (-118 av. J.C.).

Les élites Helviennes comme Valérius Procillus se romanisèrent vite, l'Helvie ne répondant pas à l'appel de Vercingétorix en -52 qui était pourtant au seuil de la victoire avant de commettre l'erreur fatale de s'enfermer dans Alésia et de capituler devant l'armée romaine de César, le 27 septembre de l'an 52 avant Jésus-Christ. C'est la fin de la Gaule libre et de l'empire celte d'Europe.

Organisation municipale

Une organisation territoriale est mise en place, partageant le territoire en trois parties. Les terres situées au nord du Doux sont rattachées à la cité de Vienne, le territoire entre Doux et Eyrieux relève de la cité de Valence, le sud correspondant au territoire des Helviens est rattaché à Alba.

Les trois cités qui se partagent le territoire du Vivarais relèvent de la Gaule narbonnaise. Lors du démembrement de la Narbonnaise, le Vivarais est rattaché à la province viennoise (comme le Viennois et le Valentinois).

Vers l'an 200, saint Janvier vint prêcher l'Évangile en Helvie; il y fonda l'église d' "Alba Augusta Helviorum". En 325, Alba devient siège d'un évêché.

La ville d'Alba Helviorum, seule cité du territoire, se développe essentiellement durant le haut Empire, jusqu'au III^e siècle, puis après une période de déclin est abandonnée à la fin du Ve siècle. Elle était

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

cependant dotée d'un espace urbain organisé en îlots, plusieurs nécropoles, un théâtre, un forum encadré de boutiques, de plusieurs temples.

Rome, pour prix de leur fidélité, accorda aux Helviens le droit latin, régis par des chefs qu'ils élisaient eux-mêmes, ils conservèrent leurs libertés et leurs lois.

Mise en valeur du territoire

Cette période est également marquée par un premier maillage des routes, axé sur la vallée du Rhône, dont il reste de nombreux vestiges (ponts romains et bornes milliaires...). Une voie² reliant Valence à Nîmes, traversait du nord au sud le territoire helvien en passant par Cruas, Meysse, Rochebaudin, Le Teil (Mélas), sa capitale Alba, puis vers l'ouest avant de prendre la direction du sud par Sauveplantade Ruoms, Salavas, Barjac, puis vers Uzès et Nîmes. Une autre voie se dirige vers le nord depuis Mirabel, en direction du Velay et du Gévaudan.

Alba n'est pas le seul bassin occupé durant l'Antiquité. Tous les terroirs au climat méditerranéen, favorables aux cultures du blé, de la vigne, de l'olivier (vallée de l'Ouvèze et de la Payre, plaines de Vesseaux, de Chomérac ou de Lussas, plaines alluviales du Chassezac ou de l'Ardèche, de Labégude aux Vans, bassin d'Aubenas etc...) ont livré des indices et des vestiges d'une occupation antique. Il en est de même des collines au pied des Cévennes ou des plateaux calcaires du Bas-Vivarais. La vallée du Rhône constitue également une zone privilégiée d'installation humaine à cette époque (à Soyons, Saint-Péray, Cornas. Ça et là, on a découvert des installations commerciales, des ateliers de potiers ou des infrastructures portuaires (Saint-Jean-de-Muzols, et Saint-Just-d'Ardèche). Le plateau annonéen reste la zone la plus peuplée au nord. Les formes d'habitat n'ont guère évolué : hameaux dispersés, vers les plaines, regroupés autour d'anciennes villae gallo-romaines (ferme gauloise aux bâtiments dispersés autour d'une vaste cour centrale). Les oppida (refuges sur un lieu élevé) connaissent un certain déclin.

Cependant toute la partie montagneuse, Montagne, Coiron, Boutières et Cévennes, reste quasi désertique à l'exception des termes de Neyrac-les-Bains, de Saint-Laurent-les-Bains ou de Désaignes. Le Vivarais restant une position intermédiaire entre le monde méditerranéen et celui de la montagne.

² La voie romaine des Helviens : http://www.patrimoine-ardeche.com/visites/voie_helviens.htm

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le Vivarais dans l'Antiquité

Après l'effondrement du monde romain, et les grandes invasions du Ve siècle, le Vivarais se trouvait sur la frontière entre le territoire burgonde au nord et au nord-est (avec les anciennes cités de Vienne et de Valence) et le territoire visigoth, au sud.

Sous les Barbares Vandales

Le Vivarais servait de frontière et de sanglant champ de bataille aux peuples barbares situés de part et d'autre du Rhône : d'un côté les visigoths établis à Narbonne, Nîmes et Toulouse, de l'autre côté, les Alains et les Burgondes s'étaient implantés, ces derniers jusqu'à Lyon et sur tout le territoire de la rive gauche du Rhône jusqu'à la Durance. On attribue la destruction d'Alba Helvorum au Ve siècle (vers 411), au chef des Vandales, Chrocus. L'évêque Avolus est mis à mort, son successeur l'évêque Auxonius s'établit au bourg fortifié de Viviers qui devint le siège épiscopal et la capitale de l'Helvie, qui ne tarda pas à prendre le nom de "Vivariensis pagus" (Comté de Vivarais); il mourut assassiné peu après 475.

Sous les Barbares Visigoths (494-507)

Après une période de domination des Visigoths, en 496 Viviers appartenait au roi visigoth Alaric II, ce dernier, plus tolérant permit aux évêques d'exercer librement leur culte et de relever églises et monastères. D'autant qu'il pouvait craindre de redoutables voisins dans la valeureuse nation des Francs et dans leur jeune chef Clovis, qui était devenu l'objet de toutes les sympathies de la Gaule romaine depuis sa conversion et son baptême. Alaric comprit le danger.

Le sort des armes dut décider entre les deux rivaux. Alaric fut vaincu dans les plaines de [Vouillé](#), près de Poitiers en l'an 507. Sa défaite et sa mort mirent fin à treize années de domination des Visigoths.

L'armée des Francs se répandit en deux colonnes, sans rencontrer de résistance sérieuse, l'une avec Clovis vers l'Aquitaine et l'autre avec Théodoric (ou Thierry Ier) son fils, vers la Septimanie en passant par le Vivarais dont il s'était assuré la possession.

Royaume de Burgondie (507-534)

En 443 commence officiellement le royaume de Burgondie avec Genève pour capitale principale et plus tard les villes de Lyon, prise en 457, perdue et reprise en 459, Dijon, Besançon, Autun, Langres vers 460 et Vienne en 463. Vers l'an 502, alors en pleine apogée sous leur roi Gondebaud, la capitale est établie d'abord à Vienne, puis à Lyon.

En 517, les Burgondes disputent le Vivarais à Thierry Ier fils aîné de Clovis et aux Ostrogoths venus d'Italie et s'en rendent maîtres. En 523, les Ostrogoths alliés des Burgondes obtiennent la cession de toute la Haute Provence sauf Die et Viviers (Province d'Arles).

En 524, réunissant leurs forces, les rois francs (fils de Clovis) envahirent le nord de la Burgondie. La rencontre des deux armées eu lieu à Vézeronce dans l'Isère. Les Burgondes furent battus, mais Clodomir (fils de Clovis) périt.

En 534, le royaume de Burgondie est dépecé et annexé par les francs mérovingiens. Le Vivarais qui en dépendait échut à Théodebert Ier (fils de Thierry Ier et petit-fils de Clovis), déjà maître du Velay, du Gévaudan et du pays d'Uzès.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Sous l'autorité mérovingienne (534-754)

Au début du VIII^e siècle, sous l'autorité de la dynastie mérovingienne (Charles-Martel est maire du palais d'Austrasie), le Rhône voit passer quelques Sarrasins qui refluent de la [bataille de Poitiers](#) le 25 octobre 732 (site de Moussais-la-Bataille). Ils saccagent Viviers en 735, occupant Rochemaure jusqu'en 739. En 739, Charles Martel établit définitivement son autorité sur la Bourgogne et la Provence (Lyon et les autres villes occupées sur le Rhône jusqu'à la mer). Narbonne ne sera finalement libérée qu'en 759 par Pépin le Bref.

Charles Martel († 741) et son fils Pépin le Bref (qui se fait élire roi des Francs en 751), réorganisèrent la Bourgogne qui fut administrée par des comtes, qui représentèrent le roi dans leurs comtés (pagi), qui correspondaient le plus souvent aux diocèses épiscopaux. La tripartition entre Vivarais-Viennois au nord, Vivarais-Valentinois au centre et Vivarais au sud, relevant de la cité de Viviers, est conservée.

Ainsi le "pagus Vivariensis" devient le comté de Vivarais. À Viviers, le partage du pouvoir entre l'évêque et le comte semble avoir duré jusqu'à la dissolution de l'empire carolingien. Le pouvoir des chanoines sur l'administration temporelle de la ville et du diocèse, qui durera jusqu'à la Révolution, se dessine alors, avec ses implications sur la structure de la ville haute.

Le Comte confia le gouvernement des pays conquis à ses fidèles qui firent planer sur les habitants une véritable terreur qui en vinrent à regretter la domination des Sarrasins. Les églises de Lyon et Vienne furent dépouillées et ruinées. L'évêque de Viviers, Arconce, osa résister et sut maintenir, contre les francs, la liberté de son ministère, jusqu'au jour de son assassinat décapité, victime de son zèle généreux et de la haine des méchants.

Jusqu'à l'époque carolingienne, l'occupation humaine reste limitée et se calque sur celle observée à la fin de l'Antiquité : seuls le Bas-Vivarais, la vallée du Rhône et la région du plateau d'Annonay sont peuplés de manière significative, ce qui n'exclu pas la présence de quelques points de peuplements dans les Cévennes, les Boutières et sur le Plateau. Si les régions occupées au Moyen Age sont les mêmes qu'à l'Antiquité, les formes d'habitat sont également très proches, ce dernier probablement organisé en hameaux dispersés, peut-être agglomérés autour d'anciennes villae. Parallèlement, un certain nombre d'oppida connaissent un regain d'occupation au Ve -VII^e siècles, tels ceux de Baravon

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

à Gras, de Bois-Saint-Martin à Labeaume, ou encore dans une certaine mesure, celui de Roc de Gourdon, alors que la majorité des Vici (quartier, petit village) continuent d'être occupés (à Ruoms, Soyons, Le Pouzin).

Devant l'affaiblissement du pouvoir romain, l'Eglise devient la seule institution capable de maintenir un semblant de structure, qui sur ce point avait devancé l'État en organisant les circonscriptions ecclésiastiques sur le modèle de l'organisation administrative et politique romaine : en paroisses, archidiacres, archidiaconés, archiprêtres, prêtres, moines, officiaux forains.

En droit, les évêques de Viviers reconnaissait l'évêque de Vienne ; mais la ville d'Arles, située dans la même province avait acquis une sorte de prééminence pour la primatie. Le pape Zozime établit l'évêque d'Arles vicaire du siège apostolique dans la province Viennoise. Le pape ordonna que Viviers et les autres diocèses resteraient soumises à l'église d'Arles. Dès lors jusqu'au onzième siècle, les évêques de Viviers ne cessèrent pas de reconnaître l'autorité métropolitaine des pontifes d'Arles.

Les évêques de Viviers exercent sur la société une influence considérable. C'est aussi l'époque des dernières luttes avec le paganisme quand eut lieu le martyre de Saint Agrève (vers 650). Les hommes et femmes illustres de l'église de Viviers sont : saint Andéol, saint Just, saint Montan, saint Ostien, le sénateur Aléthius, le prêtre Pascase, le diacre Saturnin, l'adolescent Sévère, la servante Bricciofrida et d'autres.

Les premières églises sont érigées dans les secteurs les plus fortement habités dès l'Antiquité : Alba, Viviers, Salavas, Ruoms, Meysse ou Soyons par exemple. L'église de Viviers, à la fin du VIIIe siècle, a réussi une prodigieuse accumulation de possessions et de richesses accrues de siècle en siècle par la pieuse munificence des princes et des seigneurs. C'est là qu'il faut aller chercher la source première de la puissance temporelle des évêques de Viviers, et le secret de l'action politique qu'ils exercèrent durant toute la première partie du moyen âge.

Le moyen âge vivarois voit s'épanouir un réseau monastique d'abbayes (Mazan, Les Chambons, Cruas,...) et de prieurés couvrant le pays de magnifiques églises romanes (Thines, Champagne,...). Avec les monastères commencent à se développer la culture de l'esprit, des vignes et des arbres fruitiers. Le pouvoir seigneurial s'affirme par de modestes tours ou des châteaux dominateurs.

Sous les rois Carolingiens (754-855)

La dynastie des Carolingiens succède aux Mérovingiens (457-754) dont ils réunissent les différents domaines. Sous Charlemagne (742-814), l'autorité civile que les circonstances avaient concentrée dans les mains de l'évêque, en sortit pour passer dans celles d'un magistrat laïque.

L'administration des provinces était confiée aux ducs ou gouverneurs généraux; celle des principales villes aux comtes ou gouverneurs particuliers subordonnés aux ducs. Cette règle fut appliquée à tout l'empire. Chaque comté ayant la même étendue que le diocèse ecclésiastique.

Par suite de cette organisation, le Vivarais, continuant à faire partie du royaume de Bourgogne, il forma à lui seul un comté et deux fractions de comté, les limites de chaque circonscription étant assez approximative, leur étendue était en général assez considérable : le comté de Vivarais, dans les limites du diocèse de Viviers; une fraction du comté de Valentinois, correspondant à la partie du diocèse de Valence comprise entre l'Eyrieux et le Doux; enfin une fraction du comté de Viennois correspondant à la partie du diocèse de Vienne située au-delà du Doux.

Le comte, dépositaire de l'autorité du prince n'avait qu'un pouvoir viager et révocable. Il était assisté de ministres subalternes prenant le nom de vicaires ou viguiers :

- Le pagus ou comté de Viviers renfermait au moins quatorze vigueries : Chalancon, Mariac, Saint-Alban, Saint-Bauzile, Mélas, Légernate (Saint-Just), Sampzon, Fontbellon, Sauveplantade, Vesseaux, Mayras, Bauzon (Saint-Genest-de-Bauzon), Pradelles, Issarlès ;
- Le pagus ou comté Viennois comportait quatre vigueries : Annonay, Pailharès, Tournon, Colombier-le-Jeune ;
- Le pagus ou comté Valentinois ne comportait qu'une seule viguerie : Soyons.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

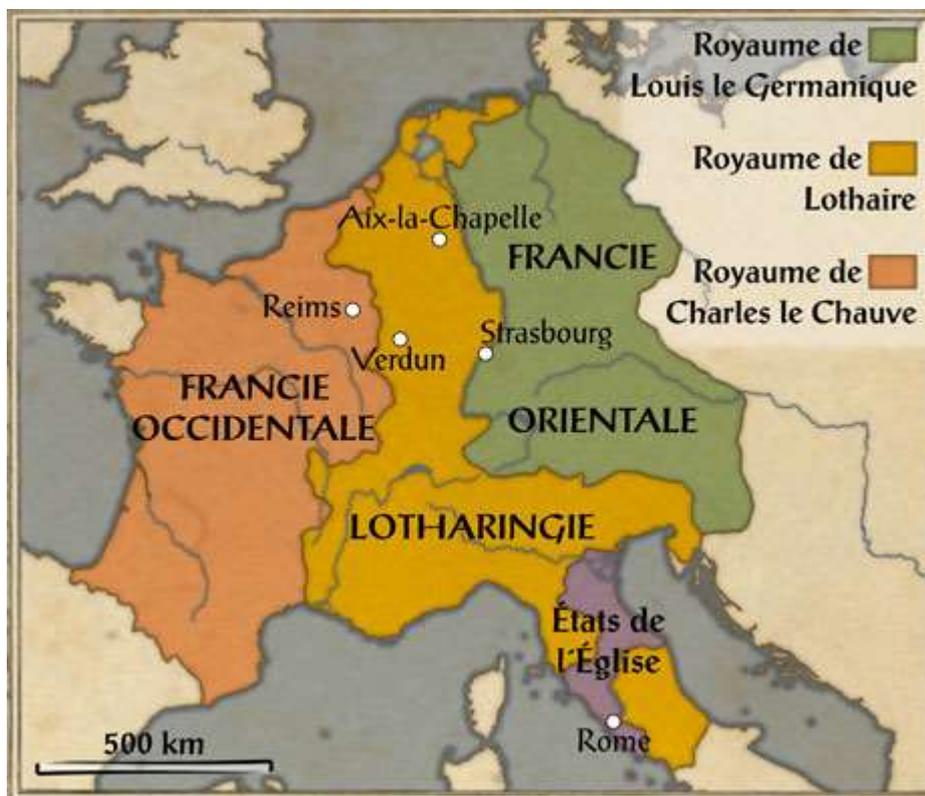
L'évêque bénéficiait du privilège d'immunité qui lui conférait une véritable souveraineté dans sa ville épiscopale. L'évêque Thomas 1er est le premier évêque qui ait joui de ce privilège qui lui fut octroyé par l'empereur Louis 1er le Pieux dit le Débonnaire (778-840), fils de Charlemagne. L'immunité était la reconnaissance pour l'église, d'une juridiction indépendante, dans toute l'étendue de son domaine ; c'était si l'on veut, la franchise absolue des terres et des personnes. Les terres étaient exemptes de charges et contributions directes. Les officiers du roi n'eurent plus que les impôts indirects, tels les péages. En outre chaque église paroissiale avait une immunité particulière représentée par le manoir du curé de campagne - espèce de ferme d'environ quinze hectares, non compris l'église, le cimetière et le presbytère - franche de tous droits vis-à-vis de l'État, mais aussi vis-à-vis des seigneurs particuliers. Les personnes qui habitaient le territoire étaient également sous le pouvoir prépondérant des évêques ; elles n'étaient tenus envers le roi qu'au service militaire.

Le premier comte de Vivarais est le **comte Eribert**, auquel on doit la fondation de l'abbaye de Cruas qui reçut, en 817, les faveurs de Louis le Pieux avant que l'évêque Tengrin, successeur de Thomas 1er, prenne parti dans la révolte de Lothaire 1er, comme de nombreux autres prélats du midi.

A la mort de Louis-le-Pieux en 840, une guerre de succession s'annonce qui se termine par le traité de Verdun conclu en 843, les petits-fils de Charlemagne (fils survivants de Louis le Pieux), se partagent et participent à la dislocation de l'empire carolingien en trois royaumes.

L'application de la coutume franque qui voulait que chaque fils reçoive en héritage une part du royaume plutôt que son attribution au fils aîné, allait, de division en division, conduire le grand empire à sa perte et le regnum Burgundiae allait y perdre définitivement son unité.

En 850, Lothaire 1er renouvelle le privilège d'immunité de l'évêque de Viviers, il fait don de l'île Formigère et unit au siège de Viviers l'abbaye de Donzère (dans le comté d'Orange) avec tous les petits monastères qui en dépendaient ; dans le même temps l'abbaye de Cruas était mise sous la dépendance immédiate de l'évêque d'Arles.



Traité de Verdun 843

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Sous les rois de Provence ou de Bourgogne Cisjurane (855-878)

Le royaume de Francie médiane (Lotharingie) fut éphémère, puisque peu avant sa mort en 855, Lothaire Ier partage son empire entre ses trois fils (Traité de Prüm) :

- Pour Charles de Provence (845 - 863), son plus jeune fils, Lothaire Ier fonde le "Royaume de Provence" (ou Provence-Viennois), constitué par la Provence et la Bourgogne Cisjurane (territoires issus du démantèlement du Royaume de Bourgogne), comprenant le Lyonnais, le Viennois, le Dauphiné et la Savoie) ainsi que les comtés d'Uzès et de Viviers. Il avait Lyon pour capitale. En 858, à Bergoïata est découvert dans un sarcophage, le corps de saint-Andéol, dont la mémoire était restée vivante dans les contrées qu'il avait évangélisées. Cette même année, deux moines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, munis des lettres du roi Charles-le-Chauve, arrivent à Viviers à la recherche des reliques de saint-Vincent martyr. En 860, les Barbares venus par la mer ravagèrent toutes les contrées voisines du Rhône jusqu'à Valence. Le 22 décembre 862, l'évêque de Viviers fait renouveler par Charles de Provence, la cession de l'île Formigère que son père avait faite à l'église de Viviers; quelques mois plus tard le jeune roi de Provence mourut à Lyon. Sous le règne de Lothaire II l'église de Lyon se fait restituer la jouissance du château de Tournon et de ses immunités.
- Lothaire II (835-869) hérite du Vivarais, de son frère Charles, il confirme les actes antérieurs de son père et de son frère, il prend la défense des archevêques et place sous sa sauvegarde la ville de Tournon, son château, ses églises, son territoire avec les fermes et les esclaves et tout ce que le siège illustre de Lyon possédait en Vivarais. Lothaire II confirma à l'archevêque d'Arles la haute administration de l'abbaye de Cruas. En même temps Lothaire charge ses peuples d'imposition très lourde pour acheter la retraite des Barbares normands, plutôt que de les combattre.
- Louis II (825 - 875), fils aîné de Lothaire Ier, déjà associé au trône ; après la mort de son frère Charles de Provence en 863, il récupère une partie de son domaine, et devient aussi "roi de Provence et de Bourgogne" (seuls les comtés de Lyon, Vienne et Vivarais lui échappent).



Armoiries attribuées à la Provence,
dérivées des armes des comtes d'Anjou et de Provence

Lorsque l'empereur Louis II décède à son tour en 875, s'éteint la maison de Lothaire Ier qui avait régné sur le Vivarais pendant plus de 40 ans. Charles II le Chauve son oncle, s'empare alors des deux royaumes d'Italie et de Provence (le Vivarais en fait partie) et du titre d'empereur. Après avoir horriblement dévasté tout le pays environnant, il obtient la reddition de Vienne, ce qui entraîna la soumission du Dauphiné et du Vivarais dont le roi confia le gouvernement à **Boson**, son beau-frère.

L'évêque de Viviers se vit confirmer en août 877, par le nouvel empereur, dans la possession des biens et privilèges de son église (y ajoutant aux précédents biens, territoire et port de Bourg-Saint-Andéol, les églises de Saint-Just, de Saint-Marcel et de Saint-Remèze).

Après la conquête des Gaules par les Francs et les Burgondes, le Vivarais (« territoire de Viviers») ne cessa, tantôt sous une dynastie et tantôt sous une autre de faire partie du royaume de Provence, d'Arles ou des deux Bourgognes et de dépendre plus immédiatement du comté de Vienne.

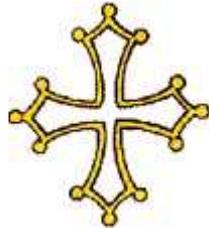
Le Rhône n'était pas considéré comme une barrière, et pas plus sous l'ère féodale que du temps des romains, il ne servit de limite pour les circonscriptions administratives, puisque les comtés de Viennois et de Valentinois s'étendaient des deux côtés du fleuve.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

C'est ainsi que vont se succéder sur le trône de Provence :

- Boson, roi de Provence (844-887),
- Louis de Provence dit l'Aveugle (883-928) fils de Boson,
- Hugues d'Arles (882-948),
- Raoul de France (890 - 936),
- Charles Constantin de Provence, comte de Vienne (905 - 962),
- Bérenger II d'Italie (900 - 966).



Blason des Bosonites de Provence

Sous le Royaume d'Arles (jusqu'en 1032)

Sous les Rois de Bourgogne-Transjurane (888-933), le Vivarais fait partie du royaume d'Arles (933-1032) qui comprenait les pays situés entre la Méditerranée, l'Italie, l'Allemagne et l'Aquitaine, sauf le comté de Vienne, que Charles-Constantin de Provence s'était réservé, et qui était dans la mouvance de la France.

Les rois d'Arles furent :

- Rodolphe II, roi de Bourgogne (888-937),
- Conrad III, roi de Bourgogne dit le Pacifique (930-993),
- Rodolphe III, roi de Bourgogne dit le Fainéant, (970-1032)

C'est pendant le règne de Conrad III que se signale à notre attention l'évêque de Viviers Thomas II qui entreprit de transcrire les antiques documents de la bibliothèque de l'évêché. Dans le diocèse de Viviers, un vieux seigneur fit don des terres, bois, prairies, pâturages et cours d'eau pour y fonder sur la montagne de Rompon un monastère de l'ordre de Cluny, à l'origine du prieuré conventuel de Saint-Pierre de Rompon. A Viviers, la charte de fondation du prieuré conventuel de Rompon est datée de la "quarantième année du règne de Conrad Le Pacifique" (977), roi de Bourgogne. C'est le dernier témoignage que nous ayons du règne de ce prince concernant le Vivarais.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le Vivarais au Moyen Age

En 877, Charles le Chauve promulgue le capitulaire de Quierzy³, qui rend héréditaires les charges comtales. Cet acte peut être considéré comme l'acte de naissance de la féodalité. Il décède la même année, le 6 octobre 877. Sa mort amena la chute de la domination carolingienne dans tout l'Empire et donc dans le Vivarais. Le successeur de Charles-le-Chauve, son fils Louis II le Bègue ne vécut que deux ans après son père, mais assez cependant pour voir se disloquer l'empire de Charlemagne son arrière-grand-père.

Pendant les dernières années de la monarchie des Rodolphe, la révolution féodale en Vivarais commençait à opérer ses effets. La terre et l'épée sont les deux grands principes sur lesquels reposait la société du Moyen Age.

Origine et caractère de la Féodalité en Vivarais

- Le comté de Viennois est l'objet de prétentions opposées des comtes de Bourgogne, des Dauphins comtes d'Albon, des archevêques de Vienne sur les principaux fiefs du Haut-Vivarais.
- Le comté de Valentinois : les comtes du comté de Valentinois dominent sans rivaux toute la section comprise entre l'Eyrieux et le Doux. On constate le déclin de la puissance des archevêques de Lyon sur les bords du Doux. Le titre de comte de Vivarais s'éteint avec Éribert, jusqu'à ce qu'il revive dans celui de comte de Viviers porté par les évêques au XI^{Ve} et XII^{Ve} siècle.

La lutte exista surtout vive, longue, acharnée, dans les rangs inférieurs du baronnage. Par la nature de sa constitution, une société comme celle du Moyen Age, qui reposait toute entière sur ces deux principes, la terre et l'épée, devait à son origine engendrer la guerre, et la plus terrible de toutes, la guerre sociale.

Le fief étant la confusion du droit de propriété et du droit de souveraineté, pour atteindre au pouvoir, on s'attaqua de prime abord à la propriété. Ainsi l'ambition et la cupidité armèrent à la fois les petits comme les grands feudataires, les uns contre les autres.

On se battit partout et pour le plus léger prétexte. On se battit pour venger une injure privée, pour punir le refus d'hommage d'un vassal, pour s'affranchir d'un droit ou d'une servitude onéreuse. On se battit pour disputer le péage d'un pont, d'un chemin, d'une rivière, etc.

Mais sous des motifs frivoles en apparence, la guerre conserva toujours un but réel et sérieux, qui était d'accroître l'importance du fief. Ce fut l'ultimo ratio qu'on invoqua en toute rencontre, dès qu'on voulut s'agrandir aux dépens du voisin, se débarrasser d'un rival ou affermir sa domination par la ruine de son ennemi. Dès lors toute sécurité disparut. Le faible fut livré à la merci du fort. Pour dormir en paix, chaque seigneur eut besoin de se sentir à l'abri des hautes murailles dont il avait entouré sa demeure convertie en un sombre donjon.

En 864, c'est à dire au milieu des ravages exercés par les Normands, Charles-le-Chauve avait défendu aux seigneurs d'élever des châteaux. Moins d'un siècle plus tard, toute la France en était couverte. Ces forteresses féodales, qui dans l'esprit du prince, ne présageaient que malheurs et servitude au pays, furent en effet, d'un faible secours pour arrêter l'invasion des barbares, tandis qu'elles devinrent le principal point d'appui des passions anarchiques qui bouleversaient alors la société. En se retranchant ainsi derrière des fossés et des murs infranchissables, l'audacieux baron ne cherchait le plus souvent que le droit de tout braver, la liberté de tout faire et l'impunité pour ses brigandages et pour ses crimes.

³ Le 16 juin 877, le roi carolingien Charles le Chauve réunit à Quierzy-sur-Oise ses compagnons de combat. Il veut les emmener combattre en Italie et, en échange des services rendus, leur présente un capitulaire, autrement dit un texte réglementaire par lequel il garantit les droits de leurs fils sur leurs terres au cas où ils viendraient à mourir pendant l'expédition.

Ce capitulaire témoigne de la mise en place progressive d'une noblesse héréditaire destinée à suppléer aux défaillances du pouvoir impérial...

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

D'un autre côté, comme l'abus de la force appelait la résistance, le besoin même de se prémunir contre des hostilités et des surprises incessantes fit que l'usage de fortifier les diverses agglomérations d'habitations devint général ; les bourgs et les villages eurent une enceinte de murailles; les monastères et la plupart des églises furent munis de défenses, et le pays tout entier présenta l'aspect d'un immense camp retranché.

Le Vivarais, cette terre de montagnes, de rocs et de torrents, qui conserve toute fraîche encore l'empreinte de la fureur des volcans qui l'ont bouleversée jadis, offrit à la féodalité naissante un théâtre tel qu'il le lui fallait pour que son génie turbulent pût s'y développer à l'aise. Aussi n'est-il pas de contrées où la violence des luttes de cette époque ait laissé plus de traces. On peut aisément y reconnaître partout la direction que la nécessité de la défense a imprimée aux diverses constructions; partout l'on remarque la tendance des populations à désertier la plaine pour s'établir sur les hauteurs; on voit les hameaux, les habitations isolées se grouper ensemble pour former un bourg ou un village nouveau fermé de murs et par conséquent plus facile à défendre, ou venir s'abriter sous la protection des créneaux du manoir seigneurial. Il semble qu'aucune position avantageuse pour la défense ou pour l'attaque n'ait été négligée ; chaque colline eut sa tour placée comme en vedette, chaque rocher escarpé supporta un château fort. Et lorsqu'aujourd'hui l'on contemple les ruines imposantes et pittoresques de tous ces vieux castels, on ne sait vraiment davantage ou les richesses variées de la nature qui en a fourni le site, ou les ressources de l'art qui s'est évertué à en rendre l'assiette (la conception) plus forte et l'accès plus périlleux.

Les uns comme Séray, Rochefort, Pierregourde, Saint-Alban, Mirabel, Sampzon le géant de ces forteresses féodales, Brison ou la Tour du Diable, dressaient leurs lourdes et massives constructions au point le plus culminant d'une montagne qui dominait au loin sans être dominée elle-même; les autres étaient suspendus comme un nid de vautour sur la corniche des rochers, au bord d'un abîme, où l'homme le plus intrépide ne saurait abaisser la vue sans saisissement et sans frayeur: ainsi Crussol, Latourette, Rochebonne, Rochemaure, Balazuc, Borne, etc. La situation de quelques-uns rendait plus saillant encore l'antagonisme social dont ils étaient l'expression, en les faisant ressembler à deux adversaires en champ clos qui se mesurent de l'œil avant d'en venir au combat; tels étaient le vieux chastel de Vallon et le donjon de Salavas, assis l'un en face de l'autre, séparés seulement par la rivière Ardèche dont ils se disputaient le passage; ou bien le château de la Tour-Brune et celui de la Tour-Blanche qui se partageaient la souveraineté de la petite terre d'Hayras (Arras), sur les bords du Rhône, rivaux, dès l'origine, de fait aussi bien que de nom, engagés, dans de continuelles luttes jusqu'à ce que, vers la fin du quinzième siècle les barons de Tournon, déjà possesseurs de la Tour-Blanche, éteignirent le débat en conciliant les prétentions opposées par l'acquisition de la seigneurie de la Tour-Brune. Nous pourrions citer encore le château de Meyras, plus vulgairement connu sous le nom de château de Ventadour, celui d'Aubenas, de Vogüé, du Pouzin, de Beauchastel et plusieurs autres, postés sur les contreforts des montagnes, de manière à commander l'entrée d'une vallée, le gué d'une rivière, ou le passage des routes fréquentées qui serpentaient à leur pied : position recherchée de préférence par les barons du moyen âge, mais dont ils abusaient aussi quelquefois pour détrousser et rançonner les passants, témoin ce Roger de Clérieux, sire de Glun et de Châteaubourg, qui selon les chroniqueurs contemporains "estoit criez de desrober les pélerins et les marchans et chargeoit de trop de mauvaises costumes tous ceux qui par le chastel ou près du chastel passaient."

Quoique l'institution des péages fut généralement regardée alors comme un attribut de la puissance royale, il n'y eut pas un petit seigneur qui ne se crût le droit d'en établir sur ses terres. Il y en eut tant qu'on ne pouvait parcourir plus de deux lieues sur la route qui longeait le Rhône, sans être arrêté par une barrière de ce genre et avoir à solder le tribut exigé pour obtenir le libre passage. Chaque seigneur posté le long du fleuve exerçait ce droit sur le Rhône. Les routes de l'intérieur offraient le même aspect, les barrières étant parfois plus nombreuses et plus rapprochées. Quant aux taxes, elles variaient autour de chaque château et changeaient suivant le caprice du nouveau maître.

On comprend qu'avec tous ces obstacles mis à la circulation et en l'absence de toute sécurité, il n'existât, au onzième siècle, guère plus de commerce que de communications.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Les conditions des populations rurales étaient détestables

Le peuple d'alors comprenait :

- 1° Les serfs de corps ou serfs proprement dits, portant encore la marque plus ou moins effacée de l'esclavage antique ; ces serfs appartenaient corps et bien à leurs maîtres qui pouvaient disposer d'eux, les vendre, les châtier toutes les fois, dit Beaumanoir, "qu'il lor plest, soit à tort, soit à droit, qu'il n'en est tenu à répondre fors à Dieu, " en sorte que le pouvoir absolu du maître sur son serf ne reconnaissait d'autres limites que celles de l'humanité ou de la charité chrétienne.
- 2° les serfs de mainmorte ou serfs de la glèbe, libres de leur personne sur laquelle le seigneur n'avait aucun pouvoir après qu'ils avaient acquitté les cens et rentes qu'ils lui devaient, mais attachés à la terre dont ils suivaient le sort : il leur était interdit de quitter la seigneurie, de se marier avec une personne qui ne lui appartînt pas, sans indemniser le seigneur ; ils n'avaient que l'usufruit de leur bien et à leur mort le seigneur seul en héritait. Aussi disait-on d'eux, qu'ils vivaient en hommes libres et mouraient en esclaves.
- 3° Enfin les tenanciers communément désignés sous le nom de vilains, jouissant d'une liberté individuelle plus étendue, ayant la faculté d'acquérir, de succéder, de disposer de leurs biens dans certaines limites, d'ester en justice, etc. mais obligés par leur tenure à des impôts ou redevances, à des travaux ou services corporels réputés ignobles et qu'on appela corvées, services de vilains, comme de porter l'eau, d'abattre le bois, de scier les blés, de faucher le foin, de vendanger, de curer les fossés du château, de faire ou réparer les chemins, etc. Les impôts et la durée des services étaient presque toujours variables, c'est pourquoi ils s'appelèrent taillables et corvéables à merci.

Telle fut, en Vivarais, la condition de la masse du peuple de la campagne comme des artisans des villes; à l'exception des citoyens de la ville épiscopale qui s'étaient maintenus dans la liberté romaine.

Cependant l'ensemble de ces conditions s'adoucit progressivement et notablement à partir du Xe siècle. Les serfs de corps avaient quasiment disparu entre le XIe et le XIIIe siècle ; la servitude de la mainmorte subsistait quant à elle, mais restreinte. C'est ainsi que peu à peu leur fut rendu le sentiment de la personnalité et de la dignité humaine, l'inviolabilité de la famille, une demeure fixe, une existence assurée sur le sol dont ils dépendaient, le droit enfin d'association permit les groupements de familles servies autour de l'église, de la paroisse, puis de la commune, pour s'élever jusqu'à la possession et l'indépendance civile.

Il n'en était pas de même pour les tenanciers libres, dont le nombre s'était accru des serfs ayant obtenu leur affranchissement. Vers le quinzième siècle, les deux tiers des seigneuries du Vivarais demeuraient encore soumises à la loi de la taillabilité indéfinie.

Le code de la féodalité avait prévu et réglé d'avance les diverses relations du suzerain avec le vassal, du vassal avec le vavasseur, du vavasseur avec le serf. Que beaucoup de choses nous choquent aujourd'hui dans ces institutions et dans ces mœurs éloignées de nous, cela n'a rien d'étonnant. Mais lorsqu'on envisage dans son majestueux ensemble, cette puissante organisation qui s'étendait à tout, qui embrassait dans ses divers degrés l'État, la famille, comme l'individu, dirigeant et réglant tout, politique, guerre, justice, propriété, fonction de la vie civile, habitudes de la vie privée, créant pour son usage une jurisprudence, un droit des gens, une tactique militaire, une architecture même, tout un code de lois et coutumes, on se prend quelquefois à douter qu'une organisation aussi vaste, compliquée de tant de rouages divers, ait pu jamais fonctionner de manière uniforme, régulière et constante.

Avec la terreur de l'an 1000, le besoin de sécurité dégénérant en ambition et cupidité, engage fonctionnaires de l'empire, prélats et grands propriétaires fonciers à construire des châteaux forts. Le Vivarais se couvre de châteaux. Leurs propriétaires, les seigneurs, établissent leur autorité sur des villes, des parties de ville, des étendues de terre plus ou moins grandes.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

La crainte du jugement dernier inspirant des sentiments de piété, beaucoup ne trouvaient un peu de repos qu'à l'ombre des autels, cherchant par des œuvres de pénitence ou d'abondantes libéralités à fléchir le courroux du Ciel. Aussi les donations aux églises ou aux monastères dans le Vivarais, durant la dernière moitié du dixième siècle furent nombreuses.

L'échéance de l'an mil ne calma pas les terreurs, d'autant qu'une épidémie de peste s'abattit sur toute la France, bientôt suivie d'une cruelle famine, quelques-uns allant jusqu'à dévorer des chairs humaines. Le renversement des saisons, la lutte des éléments, le désordre de la nature, ne faisait pas douter que le monde penchait manifestement vers sa ruine et que le jugement dernier était proche.

Cette époque tant redoutée passa. Le clergé se mit à prêcher partout l'observation de la justice et de la pénitence. En l'an 1004, eut lieu au Puy une réunion de prélats et de seigneurs à laquelle l'évêque de Viviers assista pour l'établissement de la Paix de Dieu. Chacun devait renoncer à se rendre justice soi-même par les armes et s'engager à respecter les églises, à ne plus infester les chemins, etc. Mais il était plus facile de faire jurer un tel engagement, que d'en garantir l'exécution.

Le Vivarais, terre d'Empire et terre seigneuriale

Le onzième et plus encore le douzième siècle ont vu se former les grandes seigneuries ecclésiastiques et laïques du Vivarais.

En ce qui concerne le Vivarais, rendu au royaume de Bourgogne-Provence avant la fin du Xe siècle, il redevint, bien entendu, comme le Valentinois, partie intégrante du duché du Lyonnais, quoique son évêque continuât à dépendre, en droit, de l'archevêque d'Arles. [20 octobre-31 décembre 998] : précepte de Rodolphe, confirmant à Cluny ses biens, placés les uns " in episcopatu Lugdunensi... in episcopatu Viennensi... in episcopatu Valentinensi... in episcopatu Vivariensi, les autres... in Proventia" (Bruehl, Ch. de Cluny, n° 2466).

À partir de 1032, le Vivarais appartient au moins nominalement au Saint Empire Romain Germanique, lorsque le royaume de Bourgogne-Provence est absorbé par l'Empire. En effet les empereurs germaniques n'interviennent presque jamais dans les affaires vivaroises. Marginal dans l'Empire, le Vivarais jouit donc d'une large indépendance : le véritable pouvoir est ailleurs, entre les mains de l'aristocratie locale dont la puissance émerge au détriment des souverains.

Pendant trois siècles on vit une grande ligne de démarcation politique qui partageait le territoire des Gaules en deux parties: la France Royale à l'ouest, la France Impériale à l'est.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Vers la fin du XI^e siècle, après héritage de son frère et dotation de sa femme, le comte de Toulouse et marquis de Provence - Raymond IV - se présentait comme le plus puissant seigneur de la France méridionale. Les possessions des comtes de Toulouse débordaient déjà sensiblement les limites des diocèses d'Uzès et de Viviers.

À cette époque ce que le langage administratif de Rome désignait sous le nom de Province Narbonnaise était alors appelé Provence. Par suite on qualifiait de Provençaux non seulement les habitants de la Provence actuelle, mais aussi ceux du Languedoc : Septimaniens, Toulousains, Vellaves, Vivarois, etc.

Devenu comte indivis de Provence, Raymond IV de Toulouse prend le titre de marquis de Provence en 1093, à la mort de son cousin le marquis Bertrand II de Provence, et ainsi réunit le Vivarais à son domaine. Le marquisat de Provence était constitué des territoires au nord de la Durance et à l'ouest du Rhône.

Mais les croisades allaient détourner vers un but noble et désintéressé ces chevaliers avides et turbulents ; ce qui allait suspendre pour plusieurs années la marche envahissante de la dynastie de Saint-Gilles, les comtes de Toulouse. Avant de partir, les nombreux chevaliers de Languedoc et de Provence décidèrent de restituer et d'indemniser les églises des dommages qu'elles avaient subis.

Le comte de Toulouse Raymond IV prit une part brillante à la première croisade, il mourut à Tripoli en 1105.

Dans ce pays de Vivarais encore hésitant entre l'Empire et le Royaume, l'évêque Léger fut plus qu'un grand évêque ; ce fut un véritable souverain.

Consécutivement à l'émergence d'une aristocratie qui accapare le pouvoir public, les nombreuses vigueries qui subdivisaient les comtés du haut Moyen Age laissent rapidement la place aux mandements seigneuriaux. Dès la fin du Xe siècle et au début du XI^e siècle, les seigneuries châtelaines se multiplient et le nombre de châteaux croît très rapidement au point qu'on en dénombre environ 150 à la fin du XIII^e siècle.

Comme toute l'Europe, le Vivarais connaît l'essor de l'aristocratie laïque et de la société féodale entraînant la multiplication des seigneurs locaux, régissant sur des domaines de faible étendue. Cependant quelques lignages émergent, bien implantés en Vivarais, même s'ils n'en sont pas issus. C'est le cas de la famille de Poitiers, comte de Valentinois, ou encore la famille Montlaur, des comtes de Viennois et de la puissante famille des comtes de Toulouse :

- Au nord de la chaîne du Coiron, dans l'archiprêtré des Boutières, le pouvoir seigneurial de l'évêque a dû s'effacer devant l'autorité naissante de la puissante famille des Poitiers, comtes de Valentinois. Solidement implantés au cœur du Vivarais par des mariages et des contrats de vassalité, qui plaçaient dans leur domaine ou sous leur juridiction les plus importantes seigneuries d'entre Doux et Coiron et d'entre Rhône et Loire, les comtes de Valentinois se maintiendront au sommet de la hiérarchie féodale dans toute la partie nord du diocèse de Viviers et dans toute la portion vivaroise du diocèse de Valence.
- La puissante famille des Montlaur, originaire de la montagne du Velay, implantée sur le Plateau vivarois et dans la vallée de l'Ardèche, occupa la place d'Aubenas de 1066 à 1435, puis, par alliances matrimoniales, y régna jusqu'à la fin du XVI^e siècle.
- Plus au nord, dans la partie vivaroise du comté et diocèse de Vienne, zone qui sera plus tard le Viennois à la part du royaume, les personnages de notre histoire se détachent avec moins de relief et de prééminence qu'au sud du Doux. L'autorité des archevêques de Vienne s'y trouvait en butte à l'ambition seigneuriale des dauphins de Viennois. Mais ce sont les feudataires (possesseur d'un fief) de second ordre comme le seigneur de Tournon et le seigneur d'Annonay qui en définitive occuperont la première place dans les seigneuries de la vallée du Doux et du bassin de la Cance.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

En 1125, la Provence est partagée entre le comte de Barcelone Raimond Bérenger, et le comte de Toulouse Alphonse-Jourdain :

- le premier reçut le comté entre Rhône, Durance, Alpes et la mer
- le second le marquisat au Nord de la Durance. Le comte de Toulouse reprend le blason des bosonites qui prend alors le nom de blason de Toulouse. (de gueules à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or).



Armes des comtes de Toulouse

Or, il advint que Raimond, l'évêque de Viviers, venait d'étendre sa domination temporelle sur des terres que convoitait le comte de Toulouse.

Vers 1169, Hugues d'Ucel lui avait donné une partie des mines de Largentière, de Chassiers et de Tauriers. Les seigneurs d'Ucel étant criblés de dettes cherchaient un protecteur. Le comte de Toulouse s'offrit et en 1170 le même Hugues d'Ucel fit hommage à Raimond V, comte de Toulouse pour ses châteaux d'Ucel, de Saint-Laurent et de Rochecolombe. C'est ainsi que le comte de Toulouse s'installait en Vivarais. En laissant le comte de Toulouse prendre pied au centre même de son diocèse, l'évêque Raimond commettait une faute irréparable.

La période de 1125 à 1173 marque la formation sous la suzeraineté du Saint-Empire, des seigneuries temporelles des archevêques de Lyon et de Vienne, des évêques de Valence et de Viviers. Mais ces seigneuries ne règlent pas uniformément leur frontière occidentale sur le cours du Rhône. De l'enchevêtrement d'influences et de suzerainetés contradictoires il résulte que la souveraineté impériale ne s'étendait en Vivarais qu'à une faible partie du pays : à la seigneurie temporelle de l'évêque de Viviers. Par contre l'influence capétienne était reconnue sur les routes empruntées par les marchands et les pèlerins transitant dans les hautes vallées vivaraises.

Il aurait été préférable que la domination toulousaine fût rejetée et contenue au sud de l'Ardèche et du Chassezac. Mais l'évêque n'avait pu empêcher le comte de prendre pied dans la région de Saint-Just, Saint-Marcel et dans les mines de Largentière.

Raymond VI de Toulouse est soupçonné d'une coupable indulgence vis-à-vis de l'hérésie cathare, il est excommunié par le pape Innocent III. En 1215, le concile de Latran le déchoit de ses droits sur son comté au profit de Simon de Montfort, mais le pape préserve le marquisat de Provence (dans lequel figure le Vivarais) au profit de son fils, le futur Raymond VII. Raymond VI de Toulouse, voit ses biens du pays de Largentière, avec ses riches mines confisquées au profit de Bernon de Brabant, riche et puissant Évêque de Viviers. Son fils, Raymond VII de Toulouse n'y pourra rien, et en 1215, la spoliation est consommée.

L'évêque de Viviers, ayant réduit à des proportions raisonnables les visées ambitieuses du comte de Toulouse, va dominer à peu près sans conteste et sans partage dans le bassin de l'Ardèche et en général dans toute la partie méridionale du Vivarais.

Signé le 12 avril 1229, le traité de Meaux (dit également premier traité de Paris) met fin à la croisade des albigeois contre les cathares. Il est imposé à Raymond VII comte de Toulouse, par la régente Blanche de Castille, par lequel il cédait les anciennes vicomtés Trencavel au roi de France et accordait Jeanne, sa fille et unique héritière, à Alphonse de Poitiers, frère du roi Louis IX. Cette soumission instaure une véritable dépendance à la Couronne, son gendre deviendra comte de Toulouse et, après

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

la mort de ce dernier (1271), sans héritier, le comté est annexé par la Couronne de France. Ensuite Philippe III de France (dit Le Hardi) intègre le Bas-Vivarais au domaine royal.

En résumé la lutte pour l'hégémonie comtale aboutit à la fin du douzième siècle à la formation de trois zones d'influence :

- le bas Vivarais sous la suzeraineté de l'évêque de Viviers et partiellement du comte de Toulouse,
- les Boutières et le Valentinois sous la domination du comte de Valentinois et de la Famille Montlaur,
- le Viennois sous l'autorité nominale de l'archevêque de Vienne et du Dauphin, mais sous la suzeraineté effective des seigneurs de Tournon et d'Annonay.

Au-dessus de tous ces comtes et prélats, les agents des rois de France feront sentir de plus en plus leur action centralisatrice. Il leur sera d'autant plus facile de s'imposer qu'ils auront en face d'eux des pouvoirs en lutte; au lieu d'un bloc compact de seigneuries, un amalgame sans cohésion d'ambitions divergentes. Ils s'infiltreront dans les fissures et au bout d'un siècle de pénétration désagrègeront la masse inconsistante des seigneuries locales. Forts de l'appui des évêques du Puy et de Mende, comme aussi de la fidélité immuable de leurs puissants vassaux, les Montlaur, les Bermond d'Anduze, les Tournon, etc... et les rois Capétiens introduiront leur autorité dans les différentes zones du Vivarais.

Le Vivarais unifié par le Royaume de France

Le treizième siècle verra le triomphe de leur marche au Rhône.

Loin d'être une prise de possession une fois pour toute et rapide, l'intégration du Vivarais dans le royaume de France est un long glissement de plus d'un siècle.

Dès 1188 ce mouvement commence par l'hommage du sire Odon de Tournon - d'une famille encore modeste - à Philippe Auguste, et se poursuit tout au long du XIIIe siècle avec l'intervention de plus en plus fréquente des rois de France en terre vivaroise. Puis lorsque Guidon de Tournon qui, en 1304, adhère à l'appel de Philippe le Bel, c'est une partie de l'histoire de Tournon et du Vivarais qui se déroule.

En effet, un pas décisif est franchi en 1284. Les moines de Mazan, seigneurs du château de Berg, avec l'aide du roi, fondèrent la bastide de Villeneuve-de-Berg, pour en faire, le siège de leur juridiction, qui implante solidement le roi en Bas-Vivarais, suivi en 1291 par la fondation de Boucieu-le-Roi, en Haut-Vivarais. Pour finir, en deux temps, en 1305 et 1308, l'évêque de Viviers Aldebert de Peyre reconnaît la souveraineté capétienne sur son diocèse entérinant définitivement le lent glissement des terres vivaroises de l'Empire au royaume de France; et finalement, sous Charles V (règne de 1364 à 1380), tout le pays est administré par un Bailly Royal du Vivarais et du Valentinois.

Mis en place progressivement, le baillage du Vivarais est définitivement constitué au milieu du XIVe siècle, scellant pour la première fois l'unité vivaroise. Immédiatement intégré à la sénéchaussée de Beaucaire, il forme un des vingt-trois diocèses civils du Languedoc. Le diocèse civil de Viviers n'évoluera plus dans ses limites et deviendra pour l'essentiel, le département de l'Ardèche.

Alors que le Vivarais est ballotté entre Empire et royaume capétien, sous la domination d'une aristocratie locale pléthorique, de nouvelles structures politiques, administratives et sociales se mettent en place.

L'histoire, qui a soigneusement recueilli la suite généalogique, les noms, les faits et gestes des autres comtes voisins qui vivaient à cette époque, est demeurée muette sur les comtes de Vivarais. Ce qui paraît plus étonnant encore, c'est que le titre même de comte de Vivarais s'efface et n'est plus revendiqué par personne, jusqu'à ce qu'il revive dans celui de comte de Viviers porté par les évêques au XIV^e ou XV^e siècle.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le Vivarais, pays de France depuis 1305

De 855 à 1308, le Vivarais appartient au moins nominalement au Saint Empire Romain Germanique. Mais depuis la fin du XII^{ème} siècle, les rois de France, s'appuyant sur les abbayes et sur certains seigneurs, étendent leur influence.

En 1271, Philippe Le Hardi (1245-1270-1285), intègre le Bas-Vivarais et fonde en 1284, en pariage avec l'Abbé cistercien de Mazan, Villeneuve-de-Berg. En l'occurrence, le roi s'associe avec de petits seigneurs, en vue de partager gestion et revenus d'un territoire, ce qui étend son autorité dans des pays qui ne relèvent pas immédiatement de lui jusque-là.

A partir de 1308, le semis de fleurs de lys de Philippe Le Bel (1268-1285-1314) remplace l'aigle germanique.

Avec Philippe VI (1293-1328-1350), premier de la branche dite de Valois de la dynastie capétienne, le domaine royal qui s'est agrandi au sud du Poitou, et à la Gascogne, ainsi que des comtés de Toulouse et de Champagne couvre maintenant la moitié du royaume. A cette même époque, la frontière orientale du royaume, héritée du partage de Verdun, commence à être repoussée en Champagne et surtout dans la vallée du Rhône avec les rattachements du Vivarais, du Lyonnais, puis du Dauphiné en 1344.

Finalement, sous Charles V (1338-1364-1380), tout le pays de Vivarais est administré par un Bailli Royal du Vivarais et du Valentinois. Ce nouvel officier royal, qui a reçu « le bail » des droits du roi, a des fonctions précises ainsi que des limites à son pouvoir. Il rend la justice en des assises mensuelles et, seul le roi détient la capacité de le relever de sa charge. Il a le contrôle des prévôts, mais le jugement éventuel des délits commis par ces derniers appartient au souverain. Il doit toutefois veiller à ce que soient établis, dans chaque seigneurie, quatre hommes de confiance pour conseiller le prévôt sur les affaires locales.

La réunion au royaume de France

De 1271 à 1477, quoique souverain de fait du Vivarais, les Évêques de Viviers reconnaissent toutefois la suzeraineté des rois d'Arles et de la Bourgogne Transjurane et des empereurs qui leur succédèrent. Prêlat et prince de l'empire, ils avaient de grands privilèges ; mais les rois de France, jaloux d'étendre leur domination, travaillèrent à rendre ce pays dépendant de leur couronne.

C'est ainsi que la région du Bas Vivarais fut rattachée à la Couronne, lorsque Philippe III le Hardi fonde en 1284, en pariage avec l'Abbé cistercien de Mazan, Villeneuve-de-Berg. Peu à peu, les multiples pouvoirs locaux sont rongés par la monarchie capétienne.

Le domaine temporel des évêques de Viviers fut réuni au royaume de France par les traités que passèrent les représentants de la monarchie et ceux de l'évêque en 1306-1308.

La charte signée le 2 janvier 1308 porte le sceau du roi de France. Elle constitue le dernier acte du rattachement du Vivarais à la couronne de France : ce n'est pas un traité de pariage⁴ comme celui de Villeneuve-de-Berg ou de Boucieu. L'évêque de Viviers ne partagea pas avec le roi ses droits de propriété, non plus que ses droits de juridiction. Les conventions de 1305-1306 et les clauses additionnelles du 2 janvier 1308 ne donnèrent à la couronne ni enclave domaniale ni cour commune. Elles n'en constituaient pas moins, sous une forme adoucie, un traité d'annexion ou de réunion, qui incorporait définitivement au royaume une grande seigneurie ecclésiastique.

⁴ Cette association se fait entre deux égaux ("pairs"), parents ou étrangers, dans le but d'administrer et d'exploiter des biens. D'un point de vue politique, le pariage peut associer deux seigneurs, le plus souvent, un seigneur laïque et un seigneur ecclésiastique, afin de gouverner une seigneurie ou une province ou d'en partager les revenus.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

En reconnaissant officiellement la souveraineté royale, l'évêque abdiquait formellement son indépendance politique. Néanmoins plusieurs dispositions de l'accord lui garantissaient le plein exercice de quelques droits souverains et lui conservaient des armes contre les empiètements possibles des fonctionnaires. L'ensemble du traité lui assurait, tout du moins, l'autonomie administrative. De ce point de vue, la charte royale apparaissait comme une réminiscence de l'immunité carolingienne.

Quelles étaient, à la veille de l'accord, les prétentions des administrateurs capétiens ? A leur avis, le roi devait exercer sur la cité de Viviers, sur les terres et les sujets de l'évêque ou de son chapitre, dans le Rhône et en deçà : la juridiction temporelle, le ressort judiciaire, la police du port d'armes, les droits régaliens ; il devait y jouir en un mot des attributs de la suzeraineté et de tous les droits du prince. De leur côté, l'évêque et son chapitre revendiquaient pour eux seuls l'exercice de la justice haute et basse, de la suzeraineté et des droits régaliens dans les limites de la cité et des autres terres épiscopales ou capitulaires, y compris toute la largeur du fleuve et les possessions de leurs sujets sur la rive gauche. Le traité consacrait le triomphe de la souveraineté royale sur l'ensemble des terres situées à l'ouest du Rhône ; il incorporait au royaume la rive droite toute entière et le cours du fleuve lui-même. L'évêque et ses justiciables devenaient en-deçà du Rhône les sujets de la couronne (art. 1). Cette soumission n'impliquait pas toutefois le lien de vassalité ; les évêques prêteront serment de fidélité au roi pour leurs personnes et pour leurs terres, quoiqu'ils les tiennent en franc-alleu⁵ (art.2).



Blason de la Maison Capétienne

Le Vivarais rattaché au Haut-Languedoc

Pour ramener l'ordre et la paix dans l'église et la cité de Lyon en raison d'un recours fait au roi contre l'évêque, aucun compromis ni transaction n'ayant jamais pu imposer la paix, désirant y mettre fin et ne trouvant pas d'autre remède, l'évêque a décidé de transférer au roi et à ses successeurs la totalité de la juridiction temporelle sur la ville de Lyon. Lyon tombait comme un fruit mûr aux mains d'un roi de France sans que le roi d'Allemagne (Henri VII) songeât à élever la moindre protestation.

La monarchie capétienne pensa un moment rattacher le nord du Vivarais à la région lyonnaise, le sud à la sénéchaussée de Beaucaire. Mais bientôt, les fonctionnaires des "rois maudits" s'aperçurent que le Rhône formait un obstacle plus redoutable que le Coiron. Et l'ensemble du Vivarais fut rattaché à la sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes, avec le Velay et le Gévaudan, créant ainsi un Haut-Languedoc que la géographie moderne semble avoir à grand tort oublié.

On sait que l'une des principales manifestations de l'autorité royale fut, après la bataille de Poitiers en 1356, l'installation d'une taille royale, qui venait se superposer aux multiples redevances féodales. Les seigneurs vivarois assurèrent, comme un seul homme que les vassaux étaient déjà par eux taillables et corvéables à merci, ils ne pouvaient en plus supporter l'impôt royal. Bien sûr, il n'en était rien : on sait par de nombreux textes que les manants vivarois, ceux des campagnes comme ceux des villes, avaient réussi à arracher à leurs seigneurs des chartes aux termes desquelles ils jouissaient de multiples droits,

⁵ Fief qui était possédé librement par quelqu'un, sans dépendance d'aucun seigneur. A l'époque féodale, propriété héréditaire ne relevant d'aucun seigneur et exempte de droits.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

dont ceux de chasser, de pêcher, de cueillir le bois mort, de tenir des marchés sans taxes féodales ou presque, de nommer des représentants aux noms divers, lesquels n'hésitaient pas, si besoin était, d'en appeler "au roi notre sire".

On ne sait laquelle de ces calamités qui sévissaient (épidémie, guerre et famine) est la cause des autres. Que la peste de 1348 emportât la moitié de la population, c'est probable, mais nous n'en avons aucune preuve. Que les Routiers aient pillé le Vivarais après leur victoire de 1362 à Brignais près de Lyon, c'est certain, mais les témoignages manquent. Que les Tuchins du Languedoc aient eu des émules en Bas-Vivarais, c'est sûr, puisque nous voyons les communautés et les seigneurs fortifier les lieux habités vers 1380, comme à Lavilledieu ou à Ruoms, mais nous n'en avons aucun récit. Nous sommes un peu mieux renseignés sur Seguin de Badefol ou Rodrigue de Villandrando, terreurs du Haut-Vivarais vers 1370 et 1430, mais nous ignorons leurs itinéraires, leurs méfaits, leurs liens avec les seigneurs ou les villes. Tout cela est encore couvert à nos yeux d'un grand-voile de misère, de pillages et de sang.

Les seigneurs fournissent des cadres et des troupes à l'armée royale. Mais la monarchie veut plus : ainsi, en 1419, lorsque Louis II de Poitiers fait don de ses Etats de Valentinois au dauphin Charles, celui-ci se hâte de les confier à la famille de Poitiers-Saint-Vallier. Le duc de Savoie Amédée VIII, fort d'une clause de testament de Louis II qui excluait le dauphin si celui-ci faisait accord avec les Saint-Vallier, occupe aussitôt le Valentinois, y compris Chalencon et Baix. Il faudra toute l'habileté du dauphin Louis, futur Louis IX, pour que le duc de Savoie cède le Valentinois en échange du Faucigny et de pas mal d'argent, en 1445. C'est à cette date que la partie centrale du Vivarais est vraiment rattachée au royaume. Quant à la seigneurie d'Annonay, le roi la confisque dès le XIVe siècle, et ne la rendra définitivement à la famille des Lévis qu'en ...1582. Les Poitiers-Saint-Vallier vont d'ailleurs récupérer le Valentinois en 1500, et on ne répètera jamais assez que la célèbre Diane de Poitiers fut Dame de Chalencon et de Privas (et de maints autres lieux) sous le règne de son royal amant, Henri II.

L'administration royale en Vivarais

La Guerre de Cent Ans et les besoins pressants d'argent du roi généralisent peu à peu des assemblées de notables dans tout le royaume pour leur faire consentir et répartir l'impôt sollicité. En 1381, le Vivarais participe, avec le Velay et le Gévaudan, à la première réunion d'Etats, convoquée au Puy par le duc de Berry.

L'assemblée particulière de Villeneuve-de-Berg en 1422, première session connue des Etats du Vivarais. Ce "système à trois" fonctionne jusqu'en 1422 où ceux du Vivarais se séparent des deux autres, avant de s'agréger aux Etats du Languedoc (dès 1425) sans renoncer à leur existence propre. Cette entité très particulière (composition en deux groupes seulement [le clergé est exclu], rôle [budget propre]), fixée dans son fonctionnement avant la fin du XVe siècle, persiste jusqu'à sa disparition et constitue le noyau de structures pérennes du "pays vivarois" (hétérogène sur le plan géographique), alors que l'institution du bailliage (création de la même époque) sombre, dès le XVIe siècle, dans la plus totale inutilité (sans cesser d'exister !).

L'ordre de la noblesse y était représenté par deux barons diocésains et par les douze barons qui assistaient alternativement et par tour aux États-Généraux du Languedoc. Les douze baronnies du Vivarais étaient en 1789, celles de Crussol, de Montlaur, de La Voulte, de Tournon, de Largentière, de Boulogne, de Joyeuse, de Chalencon-La Tourrette, de Saint-Remèze, d'Annonay, d'Aubenas et de Vogüé. L'évêque de Viviers pouvait y entrer comme baron, mais il n'y avait aucun droit de séance en sa qualité d'évêque.

Les deux baronnies diocésaines étaient celles de Pradelles et de Lagorce.

Les barons n'assistaient pas toujours en personne aux États, mais chacun d'eux y était représenté par un bailli. Le baron de tour, c'est-à-dire celui qui avait assisté dans l'année aux États-Généraux du Languedoc, présidait les États du Vivarais. Comme seigneur de Viviers, l'évêque envoyait son bailli aux

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

États, celui-ci qui était généralement un des vicaires-généraux, y prenait rang et séance avant les baillis des barons. Treize consuls ou députés des villes et communautés composaient le tiers-état. Il n'y avait rien de fixe pour le lieu de réunion de l'Assemblée ; la baron président ou son bailli subrogé la convoquait où bon lui semblait et, même parfois dans sa propre maison ; le Sénéchal du Vivarais où son lieutenant et le premier Consul de Viviers avaient entrée aux États en qualité de commissaires-ordinaires.

Le blason ancien du Vivarais, repris par le département de l'Ardèche, est un blason de France ancien affecté d'une brisure : une bordure d'or. Cette bordure porte huit écussons d'azur qui représentent les villes de tour.

Ces huit villes envoyaient à tour de rôle un député (appelé consul de tour) aux Etats du Languedoc ; ce sont : Tournon-sur-Rhône, Viviers, Boulogne (remplace Privas, ville protestante, depuis 1629), Largentière, Joyeuse, Annonay, Montlaur (remplace Aubenas depuis la révolte populaire de 1670), Bourg-Saint-Andéol.



De France ancien à la bordure d'or
chargée de huit écus d'azur

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

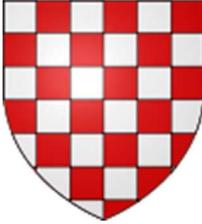
Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Les baronnies du Vivarais

Il y avait dans le pays du Vivarais douze baronnies qui donnaient le droit d'entrée aux Etats du Vivarais, et qui par tour de rôle tous les douze ans entrée aux Etats de la province du Languedoc, voici l'ordre dans lequel elles députaient aux Etats.

Au cours de l'histoire des États, dix-sept baronnies ont eu le rang de baronnie de tour.

Annonay : baronnie de tour et marquisat

| <i>Image</i> | <i>Famille</i> | <i>Période</i> |
|---|---|------------------|
|  | Roussillon <i>Échiqueté d'argent et de gueules</i> | Origine- 1365 |
|  | Thoire-Villars <i>Bandé d'or et de gueules de six pièces</i> | 1365- 1423 |
|  | Lévis-Ventadour <i>Écartelé: au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules</i> | 1423- 1461 |
|  | Bourbon <i>De France, à la barre de gueules</i> | 1461- 1527 |
|  | Savoie <i>De gueules, à la croix d'argent</i> | 1527- 1531 |

Retour de la baronnie à la couronne entre 1531 et 1558

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| Image | Famille | Période |
|--|--|---------------|
|  | Peloux (du) <i>D'argent, au sautoir engréle d'azur</i> | 1558- 1582 |
|  | Lévis-Ventadour <i>Écartelé : au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules</i> | 1582- 1717 |
|  | Rohan-Guéméné <i>Ecartelé : en I et IV, de gueules à neuf macles d'or, posées 3,3,3 ; en II, de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (de Navarre) ; en III, d'azur à fleurs de lys d'or, une bande componée d'argent et de gueules brochante (d'Evreux moderne) ; sur-le-tout, d'argent, à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation, posé en fasce, les bras étendus (de Visconti)</i> | 1717- |

Aps: baronnie de tour, baronnie diocésaine et comté

| Image | Famille | Période |
|---|---|-----------|
|  | La Baume de Suze <i>D'or, à trois chevrons de sable ; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'argent couronné d'or</i> | 1618-1660 |
|  | Polignac <i>Fascé d'argent et de gueules</i> | 1660-1699 |
|  | Montagu de Beaune-Bouzols <i>Écartelé: aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent donjonnée (Transfert sur Saint-de deux pièces l'une sur l'autre (qui est de Montagut) ; aux 2 Remèze) et 3 écartelé en sautoir d'argent de gueules</i> | 1699-1730 |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Aubenas : baronnie de tour

Image



Famille

Vogüé

D'azur, au coq d'or barbé et crêté de gueules

Période

1724-

Boulogne : baronnie de tour

Image



Famille

Poitiers-Valentinois

D'azur, à six besants d'argent, trois, deux et un ; au chef d'or

Période

Origine-
1383



Lestrangle

De gueules, à deux lions adossés d'or, surmonté d'un léopard d'argent

1383-

1579



Hautefort de Lestrangle

Écartelé : au 1 d'or, au lévrier d'azur passant sur trois forces de sable (qui est d'Hautefort) ; aux 2 et 3 palé d'argent et de sable de six pièces ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or (qui est de Balazuc) ; au 4 de gueules, à deux lions adossés d'or, surmonté d'un léopard d'argent (qui est de Lestrangle)

1579-

1688



Crussol

Fascé d'or et de sinople de six pièces

1688-

1718

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Vignerot du Plessis de Richelieu

1718-

Écartelé: aux 1 et 4, d'or, à trois hures de sanglier de sable (Vignerot); aux 1741 2 et 3, d'argent, à trois chevrons de gueules (du Plessis de Richelieu)



Faÿ de Gerlande

1741-

De gueules, à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur

Brion et Le Cheylard : baronnie de tour et comté

Image

Famille

Période



Brion

Blason inconnu

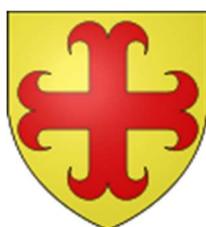
-1509



Chalencon

1509-

Écartelé d'or et de gueules ; à la bordure de sable chargée de huit fleurs 1521 de lys d'or



Damas

1521-

D'or, à la croix ancrée de gueules

1582



Lévis-Ventadour

1582-

Écartelé : au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de 1635 sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Clermont-Chaste. Branche de la Maison de Clermont-Tonnerre 1635-
De gueules, à deux clés d'argent, posées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant du même.



Bayle de La Motte-Brion 1642-
De gueules, à l'aigle bicéphale d'or, chargé sur l'estomac de deux lévriers 1723 rampant affrontés d'azur, colletés d'argent



Vogüé 1723-17
D'azur, au coq d'or barbé et crêté de gueules

Crussol : baronnie de tour et comté

| Image | Famille | Période |
|-------|----------------------------|---|
| | Crussol Jusqu'en | 1486 : Fascé d'or et de sinople |
| | De 1486 à 1546 : | Parti, au 1 fascé d'or et de sinople de six pièces, au 2 de gueules aux trois bandes d'or, qui est d'Uzès |
| | Depuis 1546 : | Écartelé: aux 1 et 4, partis : a. fascé d'or et de sinople (Crussol); b. d'or à trois chevrons de sable (Levis); aux 2 et 3, contre-écartelé, d'azur à trois étoiles d'or, rangées en pal (Gourdon), et d'or à trois bandes de gueules (Genouillac). Sur le tout de gueules à trois bandes d'or (Uzès). |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Jaujac: baronnie de tour

Image



Famille

La Tour des Bains

D'or, à la tour de gueules maçonnée de sable

Période

1719-1738

Joyeuse : baronnie de tour et vicomté de duché

Image



Famille

Joyeuse

Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à trois pals d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or, (qui est de Joyeuse) ; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent ; à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de lys d'or

Période

Origine-

1647



Lorraine-Guise

Coupé et parti en 3, au premier fascé de gueules et d'argent, au second d'azur semé de lys d'or et au lambel de gueules, au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, au quatrième d'or aux quatre pals de gueules au cinquième parti d'azur semé de lys d'or et à la bordure de gueules, au sixième d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, au septième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au huitième d'azur semé de croisettes d'or et aux deux bar d'or. Sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent le tout brisé d'un lambel de gueules.

1647-

1688



Lorraine-Elbeuf

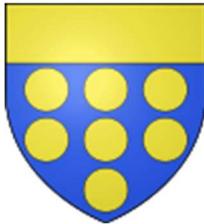
Coupé et parti en 3, au premier fascé de gueules et d'argent, au second d'azur semé de lys d'or et au lambel de gueules, au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, au quatrième d'or aux quatre pals de gueules au cinquième parti d'azur semé de lys d'or et à la bordure de gueules, au sixième d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, au septième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au huitième d'azur semé de croisettes d'or et aux deux bar d'or. Sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent le tout brisé d'un lambel de gueules et d'une bordure de gueules

1688-

1714

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Melun

D'azur aux neuf besants d'or et au chef du même.

1714-

1724



Rohan-Soubisse

coupé d'un trait, parti de trois autres qui font huit quartiers : au 1 d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bande componée d'argent et de gueules (qui est d'Évreux) ; au 2 de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (qui est de Navarre) ; au 3 d'or aux trois pals de gueules (qui est de Foix) ; au 4 d'or, au lion de gueules, au double trescheur fleuroné et contre-fleuronné du même (qui est d'Écosse) ; au 5 d'hermine (qui est de Bretagne) ; au 6 d'argent, à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation, posé en fasce, les bras étendus (qui est de Visconti) ; au 7 d'argent à la fasce de gueules et à la bordure d'azur (qui est de San-Séverino) et au 8 d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent (qui est de Lorraine); sur le tout parti en 1 de gueules aux neuf macles d'or posées 3, 3 et 3 (qui est de Rohan), et en 2 d'hermine (qui est de Bretagne).

1724-

1786



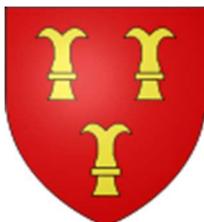
Vogüé

D'azur, au coq d'or barbé et crêté de gueules

1786-

Lagorge : baronnie diocésaine

Image



Famille

La Gorce

De gueules, à trois rocs d'échiquier d'or

Période

Origine-

1400



Chateauneuf-Randon d'Apchier

D'or au château donjoné de trois tours crenelées de gueules, celle du milieu plus élevée, et accoté de deux haches d'armes d'azur adossées plantées en pal de chaque côté de la tour

1400-

1581

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Merle de La Gorce

1581-

De gueules, à l'épée d'argent, posée en pal, la pointe vers le haut ayant la garde et la poignée d'or ; coupé, échiqueté d'argent et de sable

Largentière : baronnie de tour

Image

Famille

Période



,
,

La Tourette : baronnie de tour

Image

Famille

Période



La Rivoire de La Tourette

1735 -

De gueules au lion d'argent armé et lampassé de gueules (qui est de la Rivoire) ; écartelé d'or, au lion de gueules (qui est de Ginestoux de La Tourette)

La Voulte : baronnie de tour et comté

Image

Famille

Période



Fay

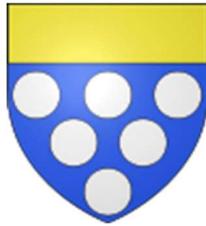
Origine-

De gueules à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur

1186

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Poitiers-Valentinois

D'azur à six besants d'argent 3,2 et 1, au chef d'or

1186 -

1246



Anduze

De gueules à trois étoiles d'or

1246-

1408



Lévis-Ventadour

Écartelé: au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules

1408-

1717



Rohan-Guéméné

Ecartelé : en I et IV, de gueules à neuf macles d'or, posées 3,3,3 ; en II, de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (de Navarre) ; en III, d'azur à fleurs de lys d'or, une bande componée d'argent et de gueules brochante (d'Evreux moderne) ; sur-le-tout, d'argent, à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation, posé en fasce, les bras étendus (de Visconti)

1717-

Montlaur : baronnie de tour et comté

Image



Famille

Montlaur

D'or, au lion de vair, armé, lampassé, couronné de gueules

Période

Origine-

1425



Maubec-Montlaur

Ecartelé aux 1 et 4 : d'or, à deux léopards d'azur ; aux 2 et 3 : d'or, au lion de vair armé, lampassé et couronné de gueules

1425-

1645

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Lorraine-Harcourt

1645-

Coupé et parti en 3, au premier fascé de gueules et d'argent, au second d'azur semé de lys d'or et au lambel de gueules, au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, au quatrième d'or aux quatre pals de gueules au cinquième parti d'azur semé de lys d'or et à la bordure de gueules, au sixième d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, au septième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au huitième d'azur semé de croisettes d'or et aux deux bar d'or. Sur le tout d'or à la bande de gueules chargé de trois alérions d'argent le tout brisé d'un lambel et d'une bordure de gueules chargée de huit besans d'or.



Vogüé

1700-

D'azur, au coq d'or barbé et crêté de gueules

Privas et Chalencon : baronnie de tour

Image

Famille

Période



Saint-Remèze : baronnie de tour et comté

Image

Famille

Période



Roure

1620-1650

D'azur au rouvre d'or aux rameaux passés en sautoir



Lorraine-Harcourt

1650-1713

Coupé et parti en 3, au premier fascé de gueules et d'argent, au second d'azur semé de lys d'or et au lambel de gueules, au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, au quatrième d'or aux quatre pals de gueules au cinquième parti d'azur semé de lys d'or et à la bordure de

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

gueules, au sixième d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, au septième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au huitième d'azur semé de croisettes d'or et aux deux bar d'or. Sur le tout d'or à la bande de gueules chargé de trois alérions d'argent le tout brisé d'un lambel et d'une bordure de gueules chargée de huit besans d'or.



Vogüé

D'azur, au coq d'or barbé et crêté de gueules

1713-1714

(Transfert sur la terre de Vogüé)



Fayn

D'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable soutenue de deux lions d'or, armés et lampassés de gueules ; au chef cousu de tour d'Aps) gueules, chargé de trois coquilles d'or

1730-

(Transfert du

du

d'Aps)

Tournon : baronnie de tour et comté

Image



Famille

Tournon

Parti, au 1 de France ancien ; au 2 de gueules, au lion d'or

Période

Origine-
1644



Montmorency

Écartelé: au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules

1644-

1660



Lévis-Ventadour

Écartelé: au 1, bandé d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois chevrons de sable ; au 3, de gueules, à trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion de gueules. Sur le tout échiqueté d'or et de gueules

1660-

1717

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Rohan-Guéméné

1717-

Ecartelé : en I et IV, de gueules à neuf macles d'or, posées 3,3,3 ; en II, de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (de Navarre) ; en III, d'azur à fleurs de lys d'or, une bande componée d'argent et de gueules brochante (d'Evreux moderne) ; sur-le-tout, d'argent, à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation, posé en fasce, les bras étendus (de Visconti)



La Tour des Bains de Saint-Vidal

D'or, à la tour de gueules maçonnée de sable



Rohan-Guéméné

1738-

Ecartelé : en I et IV, de gueules à neuf macles d'or, posées 3,3,3 ; en II, de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel (de Navarre) ; en III, d'azur à fleurs de lys d'or, une bande componée d'argent et de gueules brochante (d'Evreux moderne) ; sur-le-tout, d'argent, à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation, posé en fasce, les bras étendus (de Visconti)

Les députations du Vivarais

Huit villes envoyées des députés aux États particuliers du Vivarais et à tour de rôle aux États du Languedoc.

Image



Nom de la ville et blasonnement

Tournon

D'azur, à trois tours d'argent, ouvertes et maçonnées de sable.



Viviers

De France ancien

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022



Boulogne

De gueules à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur.



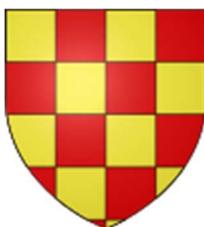
Largentière

D'azur au château d'argent flanqué de deux échauguettes couvertes et sommé d'une tour crénelée, girouettée du même, le tout maçonné et ajouré de sable.



Joyeuse

Palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres à sept têtes aussi d'or.



Annonay

Échiqueté, d'or et de gueules de quatre tires.



Montlor

D'or, au lion de vair, armé, lampassé, couronné de gueules



Bourg-Saint-Andéol

De gueules, à trois bourdons rangés en pal d'argent ; au chef d'azur chargé d'un badelaire ou coutelas d'argent garni d'or

LES SEIGNEURIES LOCALES

Consécutivement à l'émergence d'une aristocratie qui accapare le pouvoir public, les nombreuses vigueries qui subdivisaient les comtés du haut Moyen-Age laissent rapidement la place aux mandements seigneuriaux. Dès la fin du Xe siècle et au début du XIe siècle, les seigneuries châtelaines se multiplient et le nombre de châteaux croît très rapidement au point qu'on en dénombre environ 150 à la fin du XIIIe siècle.

Comme toute l'Europe, le Vivarais connaît l'essor de l'aristocratie laïque et de la société féodale entraînant la multiplication des seigneurs locaux, régissant sur des domaines de faible étendue. Cependant quelques lignages émergent, bien implantés en Vivarais, même s'ils n'en sont pas issus.

Point de départ sous la dynastie des Carolingiens

La dynastie des Carolingiens succède aux Mérovingiens (457-754) dont ils réunifient les différents domaines. Sous Charlemagne (742-814), l'autorité civile que les circonstances avaient concentrée dans les mains de l'évêque, en sortit pour passer dans celles d'un magistrat laïque.

L'administration des provinces était confiée aux ducs ou gouverneurs généraux ; celle des principales villes aux comtes ou gouverneurs particuliers subordonnés aux ducs. Cette règle fut appliquée à tout l'empire. Chaque comté ayant la même étendue que le diocèse ecclésiastique.

Par suite de cette organisation, le Vivarais, continuant à faire partie du royaume de Bourgogne, il forma à lui seul un comté et deux fractions de comté, les limites de chaque circonscription étant assez approximative, leur étendue était en général assez considérable : le comté de Vivarais, dans les limites du diocèse de Viviers; une fraction du comté de Valentinois, correspondant à la partie du diocèse de Valence comprise entre l'Eyrieux et le Doux; enfin une fraction du comté de Viennois correspondant à la partie du diocèse de Vienne située au-delà du Doux.

Le comte, dépositaire de l'autorité du prince n'avait qu'un pouvoir viager et révocable. Il était assisté de ministres subalternes prenant le nom de vicaires ou viguiers :

- Le pagus ou comté Viennois comportait quatre vigueries :
 - Annonay,
 - Pailharès,
 - Tournon,
 - Colombier-le-Jeune ;
- Le pagus ou comté Valentinois ne comportait qu'une seule viguerie :
 - Soyons ;
- Le pagus ou comté de Viviers renfermait au moins quatorze vigueries :
 - Chalancon,
 - Mariac,
 - Saint-Alban,
 - Saint-Bauzile,
 - Mélas,
 - Légernate (Saint-Just),
 - Sampzon,
 - Fontbellon,
 - Sauveplantade,
 - Vesseaux,
 - Mayras,
 - Bauzon (Saint-Genest-de-Bauzon),
 - Pradelles,
 - Issarlès.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Les carolingiens favorisèrent le clergé. Le privilège de l'immunité ecclésiastique accordé par Louis le Pieux à l'évêque Thomas Ier comportait la reconnaissance, pour l'Eglise de Viviers, d'une juridiction indépendante, c'est-à-dire la franchise absolue des terres et des personnes. Ce fut l'origine du pouvoir prépondérant des évêques de Viviers.

L'incapacité et l'impuissance des derniers carolingiens amenèrent la révolte des grands feudataires et le démembrement de la monarchie. Le Vivarais fait alors partie du royaume de Provence et de Bourgogne.

A la fin du second royaume de Bourgogne en 1039, il devient terre d'Empire. Après la ruine de l'unité monarchique, était venue la ruine de l'autorité royale, remplacée par le pouvoir de l'aristocratie féodale, née de l'hérédité des fiefs et des offices.

Dans le comté de Vivarais, l'extinction de la race du comte Éribert fortifia le pouvoir des évêques.

Les prétentions opposées des comtes de Bourgogne, des Dauphins comte d'Albon, des archevêques de Vienne, sur les principaux fiefs du Haut-Vivarais, le déclin de la puissance des archevêques de Lyon sur les bords du Doux, la lutte continue dans les rangs inférieurs du baronnage vinrent encore à leur aide.

Dans ce cadre, les grandes familles de l'aristocratie, qui contrôlent directement ou indirectement les charges comtales ou vicomtales ainsi que les évêchés et les abbayes, adjoignent à leur large seigneurie foncière l'exercice, à leur seul profit, des prérogatives publiques. Cette aristocratie est originaire du Vivarais mais aussi des provinces voisines : Auvergne, Velay, Gévaudan, Lyonnais, Viennois, Valentinois.

Des tensions se développent au sein de ces factions aristocratiques, engendrées par la concurrence les opposant pour le contrôle des hommes et de la terre. L'expression matérielle la plus évidente de cette montée de la violence sociale est la multiplication progressive des châteaux, en dehors de tout contrôle de l'autorité royale (ici les rois de Bourgogne, totalement absents), par ces familles de latifundistes, seules à même de dégager les moyens en hommes et en matériel pour bâtir des forteresses.

À partir du XI^e siècle, ces larges familles se ramifient peu à peu en une multitude de branches collatérales, chacune d'entre elles construisant ses châteaux sur la part du domaine patrimonial lui revenant. Désormais, chaque lignage structure ses domaines et organise son pouvoir autour du château (dont il prend souvent le nom) et du mandement, nouvelle circonscription judiciaire et fiscale succédant à la vieille viguerie carolingienne qui disparaît définitivement au milieu du XI^e siècle. Symboles de l'établissement de la seigneurie banale, les châteaux deviennent aussi les lieux de résidence privilégiés de l'aristocratie, désormais châtelaine, qui délaisse ses vieilles *curtes* pour ces nouveaux lieux fortifiés, mieux adaptés à la situation du moment

L'excellente étude⁶ de Pierre-Yves LAFFONT relative à l'atlas des 175 châteaux du Vivarais du Xe au XIII^e siècle, soit 154 communes appartenant pour l'essentiel au département de l'Ardèche (147 communes) et, dans une moindre mesure, aux départements de la Haute-Loire (5 communes) et de la Loire (2 communes), servira de pierre angulaire au travail de recensement des seigneuries banales.

Cette étude est à croiser avec les travaux⁷ du chanoine Chevalier qui a traduit du latin et compilé dans le Regeste Dauphinois tous les textes historiques liés à l'histoire du Dauphiné, de l'an 140 à 1349, date du Transport de la Province à la France.

⁶ LAFFONT, Pierre-Yves. Atlas des châteaux du Vivarais (X^e-XIII^e siècles). Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : Alpara, 2004 (généré le 20 janvier 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2489>>. ISBN : 9782916125435. DOI : 10.4000/books.alpara.2489.

⁷ Le regeste Dauphinois (<http://www.atelierdesdauphins.com/biblio/regeste.htm>) est composé de 6 volumes où les textes sont classés par ordre chronologique, plus un septième volume qui recense des écrits qui lui avaient échappés pendant la rédaction des 6 premiers ouvrages. Le premier volume a été publié en 1912 et le dernier en 1926.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Les mandatements seigneuriaux à partir de 877

Le pagus ou comté de Viviers

| Année | Dénomination | Evêque-comte de Viviers | Durée |
|-------|---------------|--|-------|
| 875 | Etherius | | 17 |
| 892 | Rostaing 1er | | 16 |
| 908 | Richard | | 42 |
| 950 | Thomas II | | 15 |
| 965 | Rostaing II | | 9 |
| 974 | Armand 1er | | 19 |
| 993 | Pierre 1er | | 21 |
| 1014 | Armand II | | 28 |
| 1042 | Gérard | | 31 |
| 1073 | Jean II | | 23 |
| 1096 | Leodegarius | | 23 |
| 1119 | Atton | | 6 |
| 1125 | Pierre II | | 8 |
| 1133 | Josserand | De Montaigu | 14 |
| 1147 | Guillaume 1er | De Franconie | 10 |
| 1157 | Raymond | D'Uzès | 14 |
| 1171 | Robert | De la Tour du Pin | 35 |
| 1174 | Nicolas | | 32 |
| 1206 | Bernon | De Brabant | 12 |
| 1220 | Guillaume II | | 2 |
| 1222 | Bermond | D'Anduze | 22 |
| 1244 | Arnaud | De Vogüe | 11 |
| 1255 | Aimon | De Genève | 8 |
| 1263 | Hugues | De la Tour du Pin | 33 |
| 1296 | Guillaume III | De Falgar | 1 |
| 1297 | Aldebert | De Peyre | 9 |
| 1306 | Louis 1er | De Poitiers | 13 |
| 1319 | Guillaume IV | De Flavacourt | 3 |
| 1322 | Pierre III | De Mortemart, puis évêque d'Auxerre | 3 |
| 1325 | Pierre IV | De Jean | 1 |
| 1326 | Aymar | De Bermond d'Anduze de La Voulte | 5 |
| 1331 | Henri | De Thoire-Villars | 5 |
| 1336 | Aymar | De Bermond d'Anduze de La Voulte, susmentionné | 29 |

Après la destruction d'Alba par le peuple des Vandales, la ville de Viviers devient capitale et siège épiscopal ; le pays prend le nom de *Vivariensis Pagus*, soit le **Vivarais**.

En premier lieu conquis par les Burgondes, la conquête franque amène le Royaume de Bourgogne et en 924, le Bas-Vivarais (diocèse de Viviers) tombe aux mains des Comtes de Toulouse, alors que le Haut-Vivarais revient aux Comtes de Viennois (diocèse de Vienne) et aux Comtes de Valentinois (diocèse de Valence).

Excommunié par le pape Innocent III, pour la Croisade des Albigeois, Raymond VI de Toulouse voit ses biens du pays de Largentière, avec ses riches mines, confisqués au profit de Bernon de Brabant, riche et puissant Evêque de Viviers. Son fils Raymond VII de Toulouse n'y pourra rien, et en 1215 la spoliation est consommée.

Souverains du Vivarais, les Evêques de Viviers reconnaissent toutefois le Roi d'Arles, le Roi de Bourgogne, les Empereurs, mais font envie aux Rois de France: en 1271, Philippe Le Hardi intègre le Bas-Vivarais; puis en 1308, c'est Philippe Le Bel qui augmente ses possessions, et finalement, sous Charles V, tout le pays est administré par un Bailli Royal du Vivarais et du Valentinois.

Les Evêques de Viviers restent (plus simplement), Comte de Viviers, Comte de Largentière et Prince de Donzère.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le pagus ou comté de Valentinois

| Année | Dénomination | Comte de Valence | Durée |
|-------|-------------------|---|-------|
| 879 | Adalelme | | 33 |
| 912 | Boson | Fils d'Adalelme | 31 |
| 943 | Geilin Ier | | 17 |
| 960 | Gunthard | Marié à Ermengarde | 25 |
| 985 | Lambert | Marié à Falectrude de Chapeuil | |
| | | | |
| 1058 | Geilin II | | |
| | | | |
| 1125 | Aymard Ier | de Poitiers (= « Pictavis, Peytieu » à Châteuneuf-de-Bordette, près de Nyons) | 33 |
| 1158 | Guillaume Ier | de Poitiers fils du précédent, marié à Béatrix d'Albon | 31 |
| 1189 | Aymard II | de Poitiers fils du précédent, marié à Philippa de Fay | 50 |
| 1239 | Aymard III | de Poitiers petit-fils du précédent, fils de Guillaume | 38 |
| 1277 | Aymard IV | de Poitiers fils du précédent | 52 |
| 1329 | Aymard V | de Poitiers fils du précédent, marié à Sybille de Baux | 10 |
| 1339 | Louis Ier | de Poitiers fils du précédent | 6 |
| 1345 | Aymard VI le gros | de Poitiers fils du précédent, gouverneur du Dauphiné | 29 |
| 1374 | Louis II | de Poitiers fils, cousin germain du précédent | 45 |

Le Valentinois dépendait du marquisat de Provence, puis de la province du Dauphiné.

En 1419, au décès du dernier comte Louis de Poitiers, le Valentinois fut vendu par ses héritiers (sa fille Louise de Poitiers, veuve de Humbert de Villars ou ses proches parents) au dauphin Charles (futur roi Charles VII). En 1420, Jean du Fresnoy en prend possession au nom d'Amédée VIII de Savoie. En 1424, le comté est rattaché à la couronne de France.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le pagus ou comté de Vienne

Les Comtes de Vienne

| Année | Dénomination | Comte de Vienne | Durée |
|-------|--------------|--|-------|
| 753 | Theudoenus | | |
| 825 | Richard | | 18 |
| | Archambaut | | |
| 843 | Girard | de Roussillon, fils de Leuthard de Fezensac et de Grimeut d'Alsace, comte de Paris | 28 |

Girard II, duc et comte de Vienne et de Lyon en 844, duc de Provence en 855, cède la ville de Vienne en décembre 870 à Charles le Chauve.

| Année | Dénomination | Comte de Vienne | Durée |
|-------|--------------------|--|-------|
| 870 | Bivin | d'Italie, fils de Boson d'Italie | |
| 871 | Boson | de Provence, fils de Bivin d'Italie, comte de Vienne et Roi de Provence en 879 | 16 |
| | Vigo | | |
| | Sigboud | fils d'Engelbert, vicomte de Vienne et d'Elmet | |
| 887 | Theutbert | fils d'Engelbert, vicomte de Vienne et d'Elmet, frère de Sigboud | 16 |
| 903 | Hugues | cède son titre de comte de Vienne à Charles-Constantin, fils de Louis III | 16 |
| 926 | Eudes | de Vermandois-Vexin nommé par Hugues d'Arles | |
| 931 | Charles-Constantin | fils de l'Empereur Louis III | |
| 980 | Humbert | fils de Charles-Constantin | |
| 994 | Rathburne | de Vienne, fils de Rathburne de Vienne, vicomte de Vienne | |
| | Berlion | de Vienne, fils de Rathburne et Wiilla de Vion, vicomte de Vienne | |

Les Archevêques-comtes de Vienne et les Comtes de Vienne et de Mâcon

Le comté de Vienne — *comitatus Viennensis* — fut cédé vers 1030 à l'archevêque de Vienne qui le subdivisa en deux nouveaux fiefs, relevant de l'archevêché : le comté d'Albon à Guigues III D'ALBON, dont les successeurs seront les futurs dirigeants du Dauphiné, et le comté de Maurienne — future Savoie — à Humbert DE MAURIENNE aux Blanches Mains. La capitale reste Vienne.

| Année | Dénomination | Archevêque-Comte de Vienne | Durée |
|-------|--------------|---|-------|
| 1023 | Burchard | Evêque puis archevêque-comte de Vienne | 8 |
| 1031 | Léger | Archevêque de Vienne | 39 |
| 1070 | Armand | 60 ^{ème} Archevêque de Vienne | 7 |
| 1077 | Warmond | 61 ^{ème} Archevêque de Vienne | 6 |
| 1083 | Gontard | 62 ^{ème} Archevêque de Vienne | 5 |
| 1088 | Guy | 63 ^{ème} Archevêque de Vienne – Pape Calixte II à partir de 1119 jusqu'en 1125 | 31 |
| 1119 | Pierre | 64 ^{ème} Archevêque de Vienne | 9 |
| 1128 | Etienne | 65 ^{ème} Archevêque de Vienne – accusé de méfaits en 1145, il est déposé | 18 |
| 1146 | Humbert | 66 ^{ème} Archevêque de Vienne, fils de la reine Mathilde, évêque du Puy | 1 |
| 1147 | Hugues | 67 ^{ème} Archevêque de Vienne | 8 |
| 1155 | Etienne | 68 ^{ème} Archevêque de Vienne | 8 |
| 1163 | Guillaume | 69 ^{ème} Archevêque de Vienne, fils d'Albert de la Tour du Pin | 7 |
| 1170 | Robert | 70 ^{ème} Archevêque de Vienne, de la Tour du Pin | 25 |
| 1195 | Aynard | 71 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Moirans | 20 |
| 1205 | Humbert | 72 ^{ème} Archevêque de Vienne | 11 |
| 1216 | Bournon | 73 ^{ème} Archevêque de Vienne | 2 |
| 1218 | Jean | 74 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Bernin, légat du Pape | 50 |

| Année | Dénomination | Comte de Vienne et de Mâcon | Durée |
|-------|---------------|---|-------|
| 1030 | Renaud Ier | de Bourgogne, fils de Otton-Guillaume et de Ermentrude de Roucy | 4 |
| 1057 | Guillaume Ier | de Bourgogne, fils de Renaud Ier et d'Adélaïde de Normandie | 30 |
| 1087 | Etienne Ier | de Bourgogne, fils de Guillaume Ier et d'Etienne de Longwy-Metz de Vienne | 15 |
| 1102 | Renaud III | de Bourgogne fils de Etienne Ier et de Béatrix de Lorraine | 46 |
| 1148 | Guillaume III | de Mâcon fils de Etienne Ier et de Béatrix de Lorraine | 11 |
| 1157 | Géraud Ier | de Mâcon fils de Guillaume III et d'Adélaïde de Trêves | 27 |
| 1184 | Guillaume IV | de Mâcon fils de Géraud Ier et de Maurette de Salins | 40 |
| 1224 | Géraud II | de Mâcon fils de Guillaume IV et de Scholastica de Champagne | 1 |
| 1239 | Alix | de Mâcon fils de Géraud II et de Guigonne du Forez | 15 |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Au XI^e siècle, les sires d'Albon sont dès 1009 installés à Moras-en-Valloire villa voisine de Mantaille et d'Albon issues de la décomposition d'un ancien domaine fiscal carolingien des Bosonides, sur lequel l'archevêque aurait hérité de l'autorité impériale. Sur la colline ils dressent une motte en utilisant un relief préexistant où se trouve leur château d'Albon. De 1085 à 1239, les comtes de Vienne sont également comtes de Mâcon.

En 1032, le royaume de Bourgogne ou d'Arles est inclus au Saint-Empire romain germanique après la cession en 1023, du comté de Vienne concédé à l'archevêque de Vienne par Rodolphe III de Bourgogne. À son décès en 1032, le pouvoir est ecclésiastique, et les archevêques de Vienne, Burchard puis Léger permirent sans inféodation véritable, l'extension comtale, sous les règnes de Conrad II et de son fils Henri III, des comtes d'Albon dans la région comprise entre le Rhône et les Alpes sous l'influence de la dynastie salienne (*Reichsland*).

Ceux-ci par l'usage de la force et par d'habiles alliances matrimoniales accrurent sensiblement leur territoire : Guigues I^{er} d'Albon (appelé aussi Guigues le Vieux) s'instituant prince de la province de Grenoble avec son fils Guigues II (le Gras) en 1052. La cession à Guigues d'Albon, surnommé *le Vieux*, de la part de l'Empereur Henri III du « principat de Briançon et de la Marche de Cézanne » a été discutée par les historiens notamment Gérard Giordanengo citant la vision par Georges de Manteyer de très « féodale » ; « pour lui la féodalité classique existe déjà au XI^e siècle, donc toute possession des Albon doit l'être en vertu d'une « inféodation » : puisque le Viennois a été donné à l'archevêque Burchard en 1029 et que le sire de Vion se pare du titre de comte dès 1034, c'est qu'il a reçu la moitié du comté de Vienne en fief.

Même raisonnement pour le Briançonnais qui doit avoir été inféodé à Guigues d'Albon en 1039 par l'empereur Henri III le Noir, alors qu'en réalité on constate seulement que Guigues le Vieux en est en possession à partir de 1053. »

Outre le Briançonnais, Guigues le Vieux, comte d'Albon, détient à cette époque, au-delà du Montgenèvre et un peu avant Suse, une partie de la vallée du Cluson avec des droits sur les communes piémontaises de Césane, Salbertrand et Exilles. L'extension d'influence des comtes d'Albon dans la région correspond à celle de la Prévôté de Saint Laurent d'Oulx fondée vers 1050, puis dotée de nombreux prieurés dans la vallée du Cluson, en Briançonnais et en Oisans. Dès les origines, cette abbaye se voit octroyée par les comtes d'importants privilèges.

Dans les actes, les membres de la Maison d'Albon sont déjà implantés vers Grenoble en 996 : Guigues l'Ancien ou Guigues I est cité comte de Grésivaudan avec son épouse Frédeburge et Humbert évêque de Grenoble, leur fils. Humbert d'Albon, monte sur le siège épiscopal de Grenoble (976~1025). Son neveu Guigues I^{er} d'Albon est cité comme fils de Gotelène avec son neveu Humbert dans une charte de Cluny en 1070 et décède vers le 22 avril 1075 comme comte de Grésivaudan.

Guigues V d'Albon, fils de Guigues IV d'Albon, prit le titre de Dauphin du Viennois en sus de celui de Comte d'Albon, à partir de 1142 et fut donc le premier Dauphin de Viennois. Par extension, le comté d'Albon est devenu le Dauphiné de Viennois.

En 1145 le pape Eugène III s'adresse à Hugues, évêque de Grenoble et lui confirme dans le diocèse de Vienne l'église de Saint-Donat et dans celui de Grenoble celle du Villard-de-Lans. Il approuve comme ses prédécesseurs l'accord et le traité avec Guigues III comte d'Albon.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le 13 janvier 1155 à Rivoli, Berthold de Zähringen, duc de Bourgogne, assure sa fidélité au dauphin Guigues V, comte d'Albon, lui donne tout ce que lui-même tient de ses prédécesseurs ou des rois dans la ville de Vienne, s'engageant à combattre Guillaume III comte de Mâcon et de Vienne s'il tente d'y mettre obstacle. À son tour, le dauphin lui fait hommage et promet de le recevoir déceint dans la ville en présence de Frédéric, roi des Romains, qui donne son consentement. Il lui accorde en outre une mine d'argent à Rame dans l'Embrunais et le droit de battre monnaie à Césane.

Le mariage de Guigues VII avec Béatrice de Faucigny en 1241 fille du Comte Pierre II de Savoie et d'Agnès de Faucigny, unique héritière de la seigneurie portant son nom apporta à la province les vallées de l'Arve et du Giffre de Bonneville à Chamonix. Cela constitue entre eux un lien privilégié, sans doute à l'origine de la paix relative qui règne dans les années 1260 entre les deux principautés, mais aussi un facteur de trouble pour les années suivantes. La seigneurie de Faucigny, alliée puis rivale du comté de Genève depuis le XI^e siècle, est en effet depuis 1234, puis 1253 (année du décès d'Aymon II de Faucigny, père d'Agnès) entre les mains de Pierre II de Savoie, qui l'administre au nom de son épouse.

Guigues VII reçoit de l'empereur Frédéric II en 1249 la totalité des alleux des comtés d'Albon, de Grésivaudan et de Viennois.

Devenue veuve en 1239 à la mort de son mari parti combattre en Terre Sainte en 1234, Alix de MACON vend le comté de Vienne et le comté de Mâcon à la Couronne de France, puis entre dans les ordres. Blanche de Castille sa cousine, qui vient de fonder les abbayes de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), en 1241, et du Lys (Notre-Dame du Lys), en 1244, la nomme abbesse. Alix de Mâcon est la première abbesse de Notre-Dame du Lys. Elle y meurt en 1260.

Les Archevêques-comtes de Vienne et les Comtes Dauphins du Viennois

| Année | Dénomination | Archevêque-Comte de Vienne | Durée |
|-------|--------------|--|-------|
| 1218 | Jean | 74 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Bernin, légat du Pape | 50 |
| 1268 | Guy | 75 ^{ème} Archevêque de Vienne, d'Auvergne de Clermont | 15 |
| 1283 | Guillaume | 76 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Livron | 23 |
| 1306 | Briand | 77 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Lagnieu | 16 |
| 1319 | Simon | 78 ^{ème} Archevêque de Vienne, d'Archiac, cardinal | 2 |
| 1321 | Guillaume | 79 ^{ème} Archevêque de Vienne, de Laudun, puis archevêque de Toulouse | 6 |
| 1327 | Bertrand | 80 ^{ème} Archevêque de Vienne, de La Chapelle | 25 |

| Année | Dénomination | Comte Dauphins du Viennois | Durée |
|-------|--------------|---|-------|
| 1237 | Guigues VII | Fils de André-Guigues VI du Viennois. Marié à Béatrix de Faucigny de Savoie | 32 |
| 1269 | Jean Ier | Fils de Guigues VII | 13 |
| 1282 | Anne | Fille de Guigues VII et sœur de Jean Ier | 13 |
| 1301 | Humbert | De la Tour-du-Pin et époux d'Anne d'Albon, dauphine du Viennois | 5 |
| 1306 | Jean II | Fils d'Humbert | 13 |
| 1319 | Guigues VIII | Fils de Jean II | 14 |
| 1333 | Humbert II | Fils de Jean II et frère de Guigues VIII | 16 |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Jean I^{er} de Viennois, fils de Guigues VII, étant mort sans postérité en 1282, sa sœur Anne lui succéda comme il était fixé. Son mari, Humbert I de la Tour-du-Pin devint Dauphin de Viennois en joignant à ses nouveaux états sa baronnie qui englobait la Tour-du-Pin, ainsi que les régions de Crémieu, Bourgoin et même Coligny, territoire situé aux confins de la Bresse et du Bugey (sur les contreforts du Jura).

En 1285, Humbert vend au duc de Bourgogne le Revermont, qui le cède quatre ans plus tard aux Savoyards. Ces conflits visent également les territoires de Thoire et Villars alliés du dauphin et la région des Dombes.

Entre le 1^{er} octobre 1311 et le 11 mai 1312 se tint le concile de Vienne sous l'autorité de Clément V à la demande du roi de France Philippe le Bel pour discuter de l'avenir de l'Ordre du Temple. Environ cent dix prélats (sur les trois cents conviés) venus de toute la chrétienté, le pape Clément V, le Roi de France Philippe le Bel ainsi que ses fils, Louis d'Évreux frère du roi, Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret et Plaisians ainsi qu'une multitude de barons et de chevaliers venus de France, sont présents pour le prélude de l'histoire des Rois Maudits qui fera suite à l'abrogation de l'ordre des Templiers, comme demandé dans la bulle pontificale *Vox in excelso*, le 22 mars 1312. Par la bulle *Ad providam Christi Vicarii* du 6 mai 1312, Clément V attribua les biens du Temple aux Hospitaliers. Le 6 mai 1312, le pape promulgua une autre bulle, *Considerantes dudum*, fixant le sort des Templiers, en les divisant en deux catégories : ceux qui avaient avoué et les autres.

Après 1317, le Dauphin acquiert des terres des barons de Mévouillon et de Montauban dans le territoire des Baronnie (région de Nyons et Buis-les-Baronnies), la seigneurie de Sassenage, celle du Royans et pour finir la ville de Romans qui fut la dernière annexion du Dauphiné de Viennois avant que la province soit rattachée au Royaume de France.

D'anciennes baronnies du Dauphiné à savoir celles de Clermont, Sassenage, Maubec (en alternance avec celle de Bressieux) et Montmaur ont joué également un rôle des plus importants dans la construction de ce qu'est devenu le Dauphiné. Alliées parfois avec les Dauphins, parfois avec les évêques de Vienne, parfois avec les comtes de Savoie, elles ont pris part à la politique régionale et ont certainement laissé leurs empreintes dans ce qu'est devenu le Dauphiné, avant et après son rattachement à la France en 1349.

En 1349, lors du rattachement du Dauphiné à la France, Humbert II du Viennois, le dernier dauphin, se réserva Saint-Donat qui était une des terres d'origine des comtes d'Albon.

Le Dauphiné de Viennois était une principauté du Saint-Empire romain germanique, qui a existé de 1142 à 1349. Son territoire était une extension de celui de l'ancien Comté d'Albon-Viennois, par la réunion progressive aux comtés du Grésivaudan et du Briançonnais, de ceux de Gapençais et d'Embrunais, puis par la création vers 1282 de bailliages de Viennois - Saint-Marcellin, et de Viennois - La Tour et l'intégration des « anciennes baronnies » du Dauphiné. Du fait de son expansion rapide attirant les convoitises de la Maison capétienne de Valois et contrastant avec la vie fastueuse et dépensière du dauphin Humbert II, celui-ci, sans héritier, vendit au Royaume de France de Philippe VI de Valois, le 30 mars 1349, par le traité de Romans, le Dauphiné de Viennois qui devint la Province du Dauphiné.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le comté du Viennois en Vivarais

Il est assez généralement admis que le Vivarais correspondait à peu près à l'ancienne Helvie⁸, comme le département de l'Ardèche correspond à l'ancien Vivarais, et l'on part de là pour admirer l'unité d'une existence nationale ou provinciale persistant ainsi depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, à travers tous les bouleversements de l'époque romaine, du moyen-âge et de l'histoire moderne. Sans chercher noise à ce sentiment d'admiration de soi-même, qui est la plus douce des imperfections chez les individus comme chez les groupes humains, et sans vouloir examiner s'il est vrai, comme on pourrait le croire d'après un passage de Strabon⁹, que les Helviens aient subi la domination des Arvernes, il nous sera bien permis de constater que, tout en gardant une certaine unité d'ensemble, notre pays a payé son tribut comme les autres à la mobilité des temps et à l'instabilité des régimes.

Il est certain qu'il fut un temps où les chemins les plus élémentaires, même les simples drayes, manquaient sur les deux rives du Rhône, qui néanmoins roulait comme aujourd'hui les eaux versées dans son lit par ses nombreux affluents et par la fonte des neiges éternelles.

S'il est difficile de découvrir de quel côté est venu le premier homme dans les montagnes, et à quelle race appartenaient, soit les troglodytes dont on trouve les traces dans les grottes de Soyons, de l'Ardèche et du Chassezac, soit les tribus pastorales et guerrières dont les dolmens reçurent les ossements et les armes, il n'en reste pas moins très vraisemblable que les premières communications sérieuses dans cette région eurent lieu par le Rhône, et qu'un tronc creusé ou une barque quelconque, cotoyant les bords du fleuve ou tirés le long de ses berges, y précédèrent de beaucoup l'existence de tout chemin sur terre ferme.

Les cours d'eau navigables, outre qu'ils constituaient la plus naturelle et la plus aisée des voies de communication, offraient aussi des conditions de défense contre les hommes et contre les bêtes qu'on aurait cherchées vainement ailleurs. Avec les découpures capricieuses des fleuves, vierges de tout travail humain, les îles étaient nombreuses et chacune d'elles était pour les antiques navigateurs une sorte de forteresse.

A mesure que la région se peupla et qu'on put jouir d'une certaine sécurité, le fleuve, restant toujours le grand chemin commun des populations, leur servit de trait d'union plutôt qu'il n'établissait entre elles un mur de séparation.

Plus tard seulement, les fleuves changèrent de métier, ou du moins on ajouta à leurs fonctions jusque-là purement commerciales, médiatrices et pacifiques, celles de gendarme et de garde-frontière.

Leur ancien rôle se trouve confirmé, aux époques les plus reculées, par l'existence de ces doubles villes à cheval sur leurs eaux, vieilles sœurs que la politique a séparées.

C'est ainsi que dans l'Helvie même, nous voyons la plus importante ville de notre littoral rhodanien établie sur les deux rives du fleuve. Il résulte, en effet, des actes du martyr de saint Andéol, que le saint fut arrêté à Bergoïates-le-haut, qui était le quartier de la rive gauche, pour être emprisonné à Bergoïates-le-bas, le quartier de la rive droite, situé sur l'emplacement actuel de Bourg-St-Andéol.

A propos du Pouzin, suivant toutes les vraisemblances, l'ancien *Puletum* s'étendait aussi sur les deux rives du Rhône.

Les exemples de ce genre ne nous manqueraient pas si nous voulions sortir du Vivarais.

⁸ D'après Albin MAZON, Docteur Francus - voyage autour de Crussol, partie II- une excursion à travers les anciennes divisions politiques, administratives et ethnologiques du Vivarais

⁹ Strabon dit que « les Arvernes ne possédaient pas seulement l'Auvergne, mais qu'ils dominaient encore dans toute la partie méridionale de la Gaule, depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées et jusqu'à l'Océan » ; mais il est probable que les anciens géographes grecs ne connaissaient pas mieux la Gaule de leur temps que nos géographes modernes ne connaissent les royaumes et les peuplades de l'Afrique centrale, ce qui permet de n'accepter la version de Strabon que sous bénéfice d'inventaire.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

La délimitation des anciennes Cités romaines dans la région helvienne s'établit en conformité du rôle de trait d'union rempli par le Rhône. Il est probable qu'anciennement le lit du fleuve, moins régulier et plus semé d'îles ou de marécages, ne présentait que rarement une grande profondeur, en sorte qu'il était plus facile de passer d'une rive à l'autre, soit en bateau, soit à la nage, soit même à gué, que de pénétrer dans l'intérieur de nos montagnes.

La Cité d'Albe helvienne paraît être restée entièrement confinée sur la rive droite, sans qu'on sache bien au juste quelles étaient ses limites au sud et à l'ouest : mais on sait qu'au nord elle était bornée par la rivière d'Eyrieux.

De l'Eyrieux au Doux, régnait la Cité de Valence.

L'auteur d'un Mémoire envoyé de Montpellier aux auteurs de *l'Histoire du Languedoc* affirme que les Helviens n'ont jamais dépendu des Cavares ou des Segalauniens. « Il importe peu, dit-il, qu'une partie du Vivarais soit du diocèse de Valence, on ne peut rien conclure à ce sujet. Une partie du diocèse d'Avignon au couchant du Rhône se trouve dans l'Uzège et paye les charges à Uzès ; mais il ne faut pas en conclure que cette partie de l'Uzège fait ou ait jamais fait partie du Comtat Venaissin¹⁰. Chambéry est dans le diocèse de Grenoble et n'a jamais fait partie du Dauphiné. »

Ce langage est assez naturel dans un document qui avait pour objet la défense de la juridiction du Languedoc contre le Dauphiné dans le haut Vivarais, mais il ne nous paraît pas répondre à la réalité historique. Il suffira de rappeler le fait suivant : tandis qu'entre l'Ardèche et l'Eyrieux, le point de départ de toutes les bornes milliaires, retrouvées sur la rive droite du Rhône est Albe, c'est de Vienne que se trouvent comptées les distances au-dessus de l'Eyrieux.

Est-il bien certain, comme le suppose le savant auteur de *l'Histoire du Vivarais*, que l'ancienne Helvie s'étendit au-delà de l'Eyrieux et correspondît à l'ancien Vivarais ? Sans le nier, nous sommes loin de considérer le fait comme au-dessus de toute contestation.

Au-delà du Doux, le doute est encore plus légitime.

Le triangle formé par l'extrémité septentrionale de l'Ardèche actuelle semble en dehors des cadres, et on ne sait pas bien à qui il a appartenu jadis. Est-ce aux Allobroges ? Est-ce aux Ségusiaves ? Le fait est qu'on le trouve anciennement lié à la Cité, puis à l'archevêché de Vienne, et c'est là évidemment un indice à l'appui de la version allobroge.

Quoi qu'il en soit, l'ancienne extension des Cités de Vienne et de Valence sur la rive droite du Rhône, qui s'est prolongée si longtemps dans le domaine politique et surtout dans les circonscriptions ecclésiastiques, autorise à croire que la région située au-delà de l'Eyrieux, qu'on a appelée plus tard le haut Vivarais, n'a été réunie que postérieurement au reste du Vivarais.

Le président Challamel¹¹, qui s'est préoccupé de cette question, fait remonter à Euric, roi des Wisigoths, cet événement si important dans l'histoire de notre pays. On sait qu'Euric¹², maître de Nîmes en 472, poussa plus tard ses conquêtes beaucoup plus loin et qu'il s'empara notamment du Vivarais. Après sa mort, arrivée en 484, son fils Alaric II régna en Vivarais : ce fait résulte de deux passages du Martyrologe cités par Columbi et de l'inscription funéraire de Domnolus, *mort la 12^e année du règne d'Alaric*, découverte à Viviers.

¹⁰ Le Comtat Venaissin ou, par ellipse, le Comtat, est un ancien État qui faisait partie des États pontificaux. Il a été fondé au Moyen Âge en 1274 et a été totalement dissous le 14 septembre 1791.

¹¹ Jean Baptiste Marie Augustin Challamel, né le 18 mars 1818 à Paris où il est mort le 19 octobre 1894, est un historien français, libraire, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, auteur de nombreux ouvrages d'histoire. Il présida le comité de la Société des gens de lettres et a signé quelques-uns de ses écrits sous le pseudonyme de « Jules Robert ».

¹² Fils du roi Théodoric et d'Amalaberge d'Ostrogothie, il devient roi après avoir assassiné son frère Théodoric II, au pouvoir depuis 453. Euric, né vers 420 et mort en 484, est roi des Wisigoths de 466 à sa mort.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

« Il est à croire, dit l'auteur de la *Chronologie de l'Ardèche*, qu'Euric, après avoir conquis la cité de Viviers, continuant d'avancer le long de la rive droite du Rhône, trouva trop de résistance au-dessus d'Annonay, ce qui l'obligea à borner ses conquêtes à cette limite ; que, songeant ensuite à la manière de faire administrer les deux territoires qu'il enlevait aux Cités de Vienne et de Valence, et les trouvant trop petits pour leur donner une administration particulière, il les joignit à la Cité de Viviers, ne faisant ainsi, des trois pays qu'il venait de conquérir sur les Bourguignons, qu'une seule province régie par une seule et même administration. Quel prince autre qu'Euric eût pu faire cette réunion ? Il fallait un roi comme celui-là, un roi maître de ce qui composa dans la suite le haut et le bas Vivarais, et ne possédant rien dans la partie des comtés de Valence et de Vienne qui se trouvait située sur la rive gauche du Rhône. Or, c'était le cas où se trouvait le prince Wisigoth. Nous convenons que, s'il eût conquis sur les Bourguignons les entiers comtés de Vienne et de Valence, comme il avait conquis sur eux l'entier comté de Viviers, il n'aurait pas fait une telle réunion. Il n'en eût pas même eu l'idée. Il eût laissé les trois comtés tels qu'ils étaient sous les rois de Bourgogne et les eût administrés tous les trois de la même manière qu'ils étaient avant qu'il les eût conquis. Mais sa conquête ne comprenant que le comté de Viviers et les deux petits territoires qui s'y trouvaient attenants, il était tout naturel qu'il joignît le tout, afin de mieux gouverner toute sa conquête et de s'en assurer la possession. »

Trois siècles plus tard, une partie du haut Vivarais, dont il est d'ailleurs fort difficile de préciser l'étendue, dépend du Lyonnais (*pagus Lugdunensis*). Le fait résulte de trois passages du Cartulaire de St-Chaffre et d'une charte de Charles, roi de Provence :

- en mars 961, Geilin Ier, très noble et puissant homme, de concert avec sa femme Raimodi, donne au monastère de St-Chaffre l'église de St-Sauveur située à Macheville (Lamastre), *in pago quondam Lugdunensi, quod nunc est in episcopatu Valentinensi*. Ce Geilin, est le plus ancien des comtes de Valentinois et la tige de la première maison de ce nom.
- D'autres documents nous le montrent faisant, en 940, des donations de biens situés à la Mure, Cornas et Soyons. On peut induire de la façon dont ce paragraphe est rédigé, que Lamastre, tout en étant dans l'*épiscopat* de Valence et sous la dépendance des comtes de Valentinois, faisait néanmoins partie du Vivarais. Ailleurs, on trouve la donation de deux manses situés *in pago Lugdunensi, in vicaria Soionense, in villa quæ dicitur Carabaciago*. Un troisième paragraphe du même Cartulaire mentionne la villa *Toulau sive Valletta* (Toulaud) comme étant *in pago Lugdunense*.
- Après Macheville, Soyons et Toulaud, voici la ville de Tournon qui, dans une charte de Charles, roi de Provence, fils de l'empereur Lothaire, se trouve aussi faire partie du *pagus lugdunensis*. Il est vrai qu'une vingtaine d'années après un autre document nous montre Tournon dans le *pagus viennensis*.

Il est donc certain qu'à une période antérieure au X^e siècle, le territoire vivarois, situé entre l'Eyrieux et le Doux, a dépendu en tout ou en partie du Lyonnais. La charte du roi de Provence nous apprend que Lothaire, son père, avait fait rendre à l'Eglise de Lyon, Tournon et son château dont s'étaient emparés des usurpateurs. Le roi, sur la demande de l'archevêque Remi, premier chapelain du palais, confirme cet acte en 862. Par une autre charte, émise vers 869, Lothaire II, frère de Charles, ajoute son autorité à cette double restitution.

Comment l'Eglise de Lyon se trouvait-elle maîtresse d'une partie du Vivarais ?

Les documents précis manquent à cet égard. Mais le fait repose sur des bases sérieuses. Il est certain que l'Eglise de Lyon devait avoir grande peine à défendre cette possession éloignée contre la cupidité et les ambitions des princes voisins.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

C'est pour cela sans doute que, selon la supposition très vraisemblable de M. Rouchier¹³, elle prit le parti de les opposer les uns aux autres et de choisir pour alliés les plus puissants d'entre eux, en inféodant Tournon à un vaillant baron du pays, descendant, ou non, de St-Just ; Annonay et Bourg-Argental, aux Dauphins du Viennois, et probablement aussi une partie de ce qu'on appelait la viguerie de Soyons au comte de Valentinois.

Les mêmes raisons amenèrent la cession, faite par les archevêques de Lyon aux comtes de Forez, de quelques fiefs vivarois, tels que Retourtour, Deyras, Pailharès et Colombier-le-Jeune. L'enclave de Pailharès ou châtelainie de Rochebloine et celle de Colombier-le-Jeune s'étendaient sur les territoires des communes actuelles de Pailharès et Nozières, de St-Félicien et Colombier-le-Jeune, formant deux îlots foréziens en terre vivaroise, qu'on trouve marqués par un pointillé spécial dans la carte de l'ancien diocèse de Viviers et même dans celle de Cassini. A Pailharès, les traditions locales montrent encore le quartier du Forez et le quartier du Vivarais.

Un fait beaucoup plus récent, mais qui ne paraît pas sans rapport avec l'ancienne domination lyonnaise en Vivarais, est mentionné par le P. Ménétrier¹⁴ : c'est un acte du 9 août 1313 par lequel des commissaires royaux, pour former la sénéchaussée de Lyon, détachent de la sénéchaussée de Beaucaire la Cité et le diocèse du Puy, le bailliage du Velay et *totam boteriam Bosseu*, c'est-à-dire, toute la boutière de Boucieu-le-Roi.

La complication des droits seigneuriaux et l'enchevêtrement des juridictions au moyen-âge dépassent l'imagination, au regard de l'unité politique et administrative qui caractérise les temps modernes. C'est ainsi que les archevêques de Vienne possédaient en toute justice les terres de Satillieu, d'Ardoix, de Félines et divers domaines aux territoires d'Annonay, de Quintenas, de Boulieu, etc.

Les comtes d'Albon (futurs Dauphins de Viennois) avaient la pleine souveraineté dans *leur ville de Champagne*, le château de Thorrenc, la terre d'Eclassan, d'Hayras, de Revirand.

Des comtes de Vienne-Bourgogne relevaient les seigneuries de Serrières, Peyraud et plusieurs autres fiefs et arrière-fiefs.

Enfin, les archevêques de Lyon, au titre que nous avons indiqué plus haut, revendiquaient pour leur Eglise la suzeraineté des deux châteaux et seigneuries d'Annonay et d'Argental¹⁵.

La division ecclésiastique au moyen-âge procède directement de l'extension qu'avaient prise en Vivarais les Cités de Vienne et de Valence.

Il y avait trois archiprêtres (Annonay, Quintenas et St-Félicien) dépendant de la métropole de Vienne, et un archiprêtre (St-Sylvestre), dépendant de l'évêché de Valence, tandis que le diocèse (ancienne Cité) de Viviers comprenait les trois archiprêtres de Viviers, de Sampzon et des Boutières. Ce dernier, d'une étendue considérable, allait de Privas jusqu'à St-Agrève.

¹³ Histoire du Vivarais, t. 1, p. 428

¹⁴ Histoire civile et consulaire de Lyon, p. 87 et 88.

¹⁵ Histoire du Vivarais, t. 1, p. 426.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

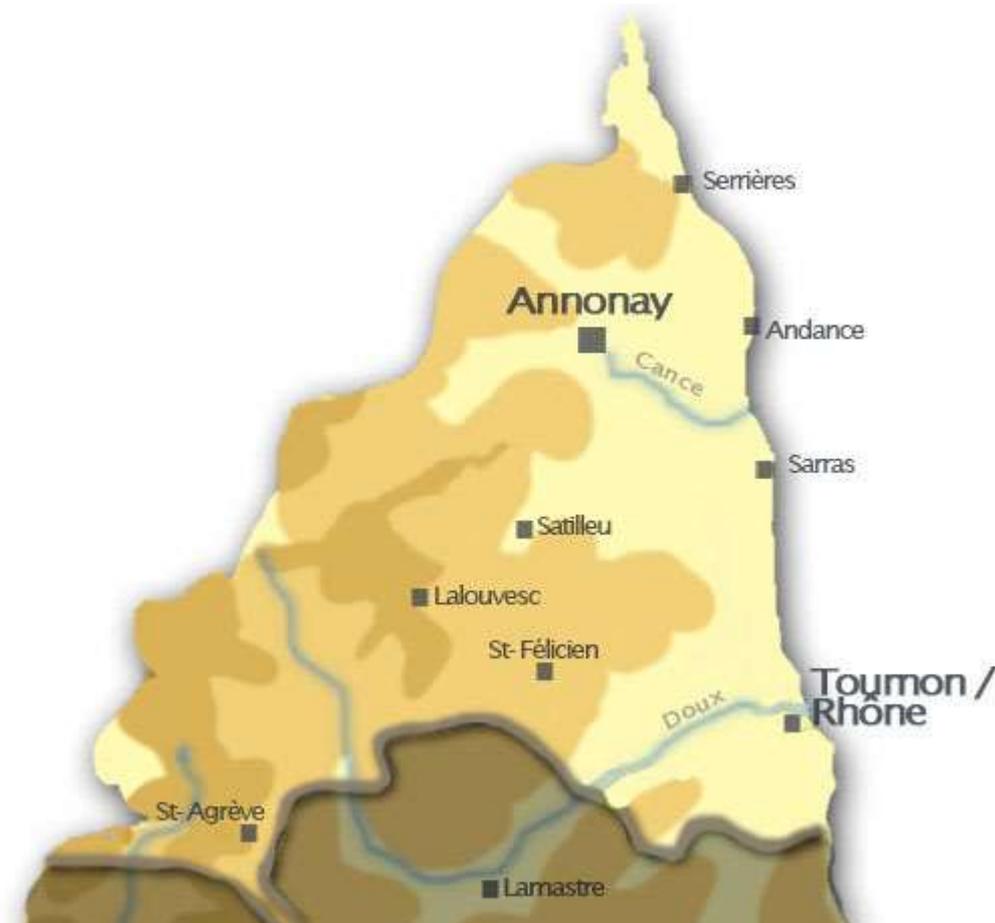
Découpage actuel : au nord, l'Ardèche verte, "Pays des collines et de l'eau"

"Entrelacs chaotique de verts vallons et de douces montagnes".

L'Ardèche verte appelée aussi "Bec d'Oc", s'étend de la Vallée du Rhône à la Montagne Ardéchoise et la région des Boutières, elle occupe tout le nord du département. Elle est limitrophe avec les départements de la Haute-Loire, de la Loire, de la Drôme et de l'Isère.

C'est une juxtaposition de petits plateaux d'altitude moyenne ne dépassant pas 500 m. et de collines pouvant atteindre 800 à 900 mètres. Ces plateaux sont séparés par des vallées parcourues par de modestes affluents du Rhône (la Cance, la Deûme, l'Ay, le Malpertuis, la Daronne, le Duzon, le Doux sujet à de brusques furies). Il en résulte de fortes oppositions entre les surfaces ondulées et verdoyantes et les vallées encaissées dans des gorges étroites et sauvages.

Ce sont des zones de transition par lesquelles on peut descendre de la montagne en direction de la vallée du Rhône. La haute Ardèche comme son nom ne l'indique pas, ne correspond pas à la partie la plus élevée mais à la latitude la plus septentrionale du département.



C'est un ensemble de territoires dont Annonay et son agglomération est la capitale incontestable.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Région d'Annonay

Vivarhône

Le périmètre de ce territoire correspond à la Communauté de communes Vivarhône; il s'étend sur le seul canton de Serrières et regroupe donc 11 communes, pour une population de 7.800 habitants environ. C'est le canton de Serrières : Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Saint-Désirat, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux.

Rhône - Valloire

Le périmètre de ce territoire correspond à la partie ardéchoise de la Communauté de communes Rhône-Valloire, il s'étend sur une partie du canton de Serrières. Il regroupe donc les 4 communes ardéchoises adhérentes ; pour une population de 2.300 habitants environ :

- canton de Serrières : Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Etienne-de-Valoux. Le nom du territoire vient de l'appellation romaine «Vallis aurea» qui, signifie "Vallée de l'or". Ce territoire de multi-appartenance tourné vers le nord se développe et vit à la fois sur les départements de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche. Relativement urbain, il est polarisé autour de Saint-Rambert-d'Albon et d'Anneyron. Silloné par des axes majeurs de circulation; il a su créer un grand nombre d'emplois. Son altitude varie de 121 m (Andance) à 753 m (Brossainc) pour une altitude moyenne de 317 m.
- l'important château de Peyraud, était une forteresse médiévale.
- En poursuivant la RN86, on arrive au petit village de Champagne, riche d'une église du XII^e, chef-d'œuvre de l'art roman.
- Après Saint-Etienne-de-Valoux, vers le sud on arrive à Andance, ancien port sur le Rhône doté du plus ancien pont suspendu de ce type édifié par Marc Seguin encore utilisé aujourd'hui, ainsi que d'une des rares églises gothiques du Vivarais. Au sud d'Andance, un mystérieux édifice la Sarrasinière.

Bassin d'Annonay

Le périmètre de ce territoire correspond exactement à la Communauté de communes du Bassin d'Annonay. Il s'étend sur 3 cantons : les cantons d'Annonay Nord et d'Annonay Sud dans leur totalité, et le canton de Serrières Il regroupe les 16 communes adhérentes; pour une population de 36.700 habitants environ :

- canton d'Annonay Nord : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Marcel-lès-Annonay ;
- canton Annonay Sud : Annonay, Le-Monestier, Roiffieux, Saint-Julien-Vocance, Talencieux, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vocance
- canton de Serrières : Savas, Thorrenc.

La situation exceptionnelle de la ville d'Annonay, à la convergence des vallées de la Deûme et de la Cance, au point où le plateau du nord de l'Ardèche cède la place aux rudes pentes qui conduisent vers le Pilat, le Velay, le Forez et la Montagne ardéchoise, explique la naissance et l'essor de la ville.

Annonay est la ville principale et la plus peuplée du département, qui vit naître les frères Montgolfier, Canson, Marc Seguin, les frères Monneron et le physicien Auguste Bravais. Les eaux des deux rivières furent utilisées pour travailler la laine, le cuir, le chanvre, puis le papier. De nos jours de nouvelles activités tentent de faire leur place dans la cité. La ville est un point de contact entre le haut et le bas pays. La foire, les marchés et les zones commerciales sont actifs. La vieille ville mérite qu'on y flâne sous les voûtes Soubise ou sur la place Grenette.

Les environs d'Annonay permettent de découvrir la bourgade fortifiée de Boulieu-lès-Annonay.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le château de Gourdan, sur la commune de Saint-Clair est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Dans la verte vallée de la Cance à Vanosc se trouve le château de la Rivoire.

Plus au sud-ouest, en passant sur la commune de Saint-Julien-Vocance on pourra voir l'oppidum gaulois de Chirat-Blanc.

Sur un ancien chemin muletier se trouve le château de Thorrenc.

Haut-Vivarais (Pays de Saint-Agrève)

Le périmètre de ce territoire correspond à la Communauté de communes du Haut-Vivarais; il s'étend sur le canton de Saint-Agrève, il regroupe les 7 communes; pour une population de 4.200 habitants environ :

- canton de Saint-Agrève : Devesset, Labatie-d'Andaure, Mars, Rochepaule, Saint-Agrève, Saint-André-en-Vivarais, Saint-Jeure-d'Andaure;

"Hautes Terres" de silence, de solitude et de mystère où l'érosion a façonné le lit des rivières.

La Montagne Ardéchoise occupe la bordure occidentale du département, approximativement comprise entre Vanosc (canton d'Annonay-sud) à Lespéron (canton de Coucouron) au sud, en passant à Saint-Agrève puis par le Béage (canton de Montpezat-sur-Bauzon) et le canton de Saint-Martin-de-Valamas. Ici sont les châtaigniers, mais aussi toutes sortes de champignons, des russules aux clavaires, du lactaire passable au cèpe délicieux.

Saint-Agrève, terre de contrastes, est réputé pour ses orgues basaltiques d'origine volcanique. A plus de 1000 m. d'altitude, le plateau de Saint-Agrève - prolongement du plateau Vivarais-Lignon de la Haute-Loire - s'inscrit dans un paysage de forêts, de lacs et de rivières aux sites enrichis d'un héritage culturel qui invite à des circuits touristiques tracés autour du Mont Chiniac. Le plateau est séparé des montagnes ardéchoises par la vallée de l'Eyrieux. Région de vieille tradition huguenote, la population augmente régulièrement malgré un climat plus difficile que dans le reste de la Montagne ardéchoise. Devesset le lac est un beau but de promenade ainsi que l'ancienne commanderie des Templiers.

Saint-André-en-Vivarais abrite les châteaux de Beaume et de Montivers.

Val d'Ay

Le périmètre de ce territoire correspond à la Communauté de communes du Val d'Ay, il s'étend sur le canton de Satillieu. Il regroupe donc les 10 communes adhérente; pour une population de 7.500 habitants environ :

- canton de Satillieu : Ardoix, Lalouvesc, Préaux, Quintenas, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu.

Au sud d'Annonay se profilent de douces pentes dominées à l'ouest par la Roche des vents au dessus de Saint-Alban-d'Ay jusqu'aux contreforts du plateau de Saint-Agrève.

Les activités se sont concentrées au pied des pentes, à l'endroit où les marchandises de la montagne et de la vallée pouvaient s'échanger. C'est ainsi que sont nées des bourgades de Satillieu au nord à Lamastre plus au sud.

Dans un site grandiose, la silhouette de la basilique de Lalouvesc est le plus important centre de pèlerinages de toute l'Ardèche dédié à Saint Jean-François Régis. Tout proche se trouve le sanctuaire de Notre Dame d'Ay.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Vallée du Doux

Pays de Saint-Félicien

Le périmètre de ce territoire correspond à la Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien et la commune de Lafarre, il s'étend sur le canton de St Félicien, il regroupe donc 8 communes au total; pour une population de 3.700 habitants environ :

- canton de Saint-Félicien : Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Saint-Félicien, Saint-Victor, Vaudevant,
- la commune de Lafarre (hors de la Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien).

Terre d'inspiration des hommes et des plaisirs de la table, royaume des grands espaces, qui voisine avec les senteurs et les couleurs de la vigne, du châtaignier et des cerisiers, le Pays de Saint-Félicien offre à tous le rare privilège de découvrir une nature préservée :

- les gorges de la Daronne à Colombier-le-Vieux,
- une table d'orientation et la chapelle Notre-Dame de Navas à Saint-Victor,
- l'église et le musée d'art sacré à Arlebosc,
- l'église romane à Saint-Félicien.

Pays de Lamastre

Le périmètre de ce territoire regroupe l'ensemble des 9 communes du canton de Lamastre; pour une population de 6.500 habitants environ :

- canton de Lamastre : Le-Crestet, Désaignes, Empurany, Gilhoc-Sur-Ormèze, Lamastre, Nozières, Saint-Barthélemy-Grozon, Saint-Basile, Saint-Prix.

Situé en zone montagneuse, enclavé, à mi-chemin entre le plateau Vivarais-Lignon (en Haute-Loire) et la vallée du Rhône, ce canton situé sur un plateau intermédiaire a subi de plein fouet le dépérissement des communes de pente.

Le pays de Lamastre offre une carte de découvertes qui conduit aux châteaux de Maisonseule à Saint-Basile,

Château-Musée de Désaignes (village de caractère), chapelles, églises romanes, croix, ruines...

La ville de Lamastre est située aux portes du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le Tournonais et Les deux Rives

Le périmètre de ce territoire correspond à deux Communautés de communes (Le Tournonais et la partie ardéchoise des Deux Rives), il s'étend sur le canton de Tournon soit au total 17 communes; pour une population de 23.300 habitants environ :

- canton de Tournon : Arras-sur-Rhône, Boucieu-le-Roi, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Eclassan, Etables, Glun, Lempis, Mauves, Ozon, Plats, Saint-Barthélemy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Sarras, Sécheras, Tournon-sur-Rhône, Vion.

Le Tournonais est une terre de contraste par ses paysages comme par ces activités. Les rois de France et leurs proches ont marqué la pierre depuis des siècles et sont encore présents à travers villages et monuments. La RN 86, serpente sur la rive droite du Rhône dans son parcours ardéchois, héritière de la voie romaine puis de la route royale.

A Sarras, on entre dans le bassin d'activité de Saint-Vallier.

Puis on arrive à Arras, dominé par l'imposante Tour Blanche.

L'Église de Vion en position dominante marque les limites du bassin de Saint Vallier.

Reprenant la RN 86, on passe à Saint-Jean-de-Muzols, où se trouve une église ancienne,

Puis c'est à Tournon, ancienne ville fortifiée en bordure du Rhône. La rue principale conduit au château-musée et à l'église Saint-Julien. Le cardinal de Tournon y fit construire un collège qui est un des plus anciens établissements d'enseignement de France. La collégiale Saint-Julien de style gothique flamboyant est un véritable musée d'art religieux.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Le train à vapeur touristique appelé "le Mastrou" du Chemin de fer du Vivarais (depuis 1891), vous entraînera à la découverte des Gorges du Doux entre Tournon et Lamastre, avec halte à Boucieu-le-Roi.

Puis toujours sur la RD 86 vers le sud, Mauves connu depuis Charlemagne pour son vin AOC sous le nom de Saint-Joseph, et Glun proche du confluent du Rhône et de l'Isère.

Sur les bords du Doux, à Boucieu-le-Roi (classé village de caractère) se trouve la maison de Pierre Vigne fondateur de la congrégation du Saint-Sacrement.

La Vallée du Rhône en Ardèche Verte :

Le périmètre de ce territoire correspond à la Communauté de communes Vivarhône; il s'étend sur le seul canton de Serrières et regroupe donc 11 communes, pour une population de 7.800 habitants environ :

- canton de Serrières : Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Saint-Désirat, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux.

Dans sa portion ardéchoise la RD 86 commence à Limony, ancien port romain sur le Rhône.

On passe à proximité de Charnas.

Serrières est tourné vers le Péage-de-Roussillon, qui jadis abritait les mariniers dans l'Église de Saint Sorlin.

Rhône - Valloire

Le périmètre de ce territoire correspond à la partie ardéchoise de la Communauté de communes Rhône-Valloire, il s'étend sur une partie du canton de Serrières. Il regroupe donc les 4 communes ardéchoises adhérentes ; pour une population de 2.300 habitants environ :

- canton de Serrières : Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Etienne-de-Valoux.

Le Tournonais et Deux Rives

Le périmètre de ce territoire correspond à deux Communautés de communes (Le Tournonais et la partie ardéchoise des Deux Rives), il s'étend sur le canton de Tournon soit au total 17 communes; pour une population de 23.300 habitants environ :

- canton de Tournon : Arras-sur-Rhône, Boucieu-le-Roi, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Eclassan, Etables, Glun, Lemps, Mauves, Ozon, Plats, Saint-Barthélemy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Sarras, Sécheras, Tournon-sur-Rhône, Vion.

La délimitation actuelle du haut-vivarais, qui pourrait regrouper les anciennes vigueries du comté du Viennois en Vivarais, est jalonnée de bornes « administratives » héritées de l'organisation administrative mise en œuvre pendant la période révolutionnaire.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

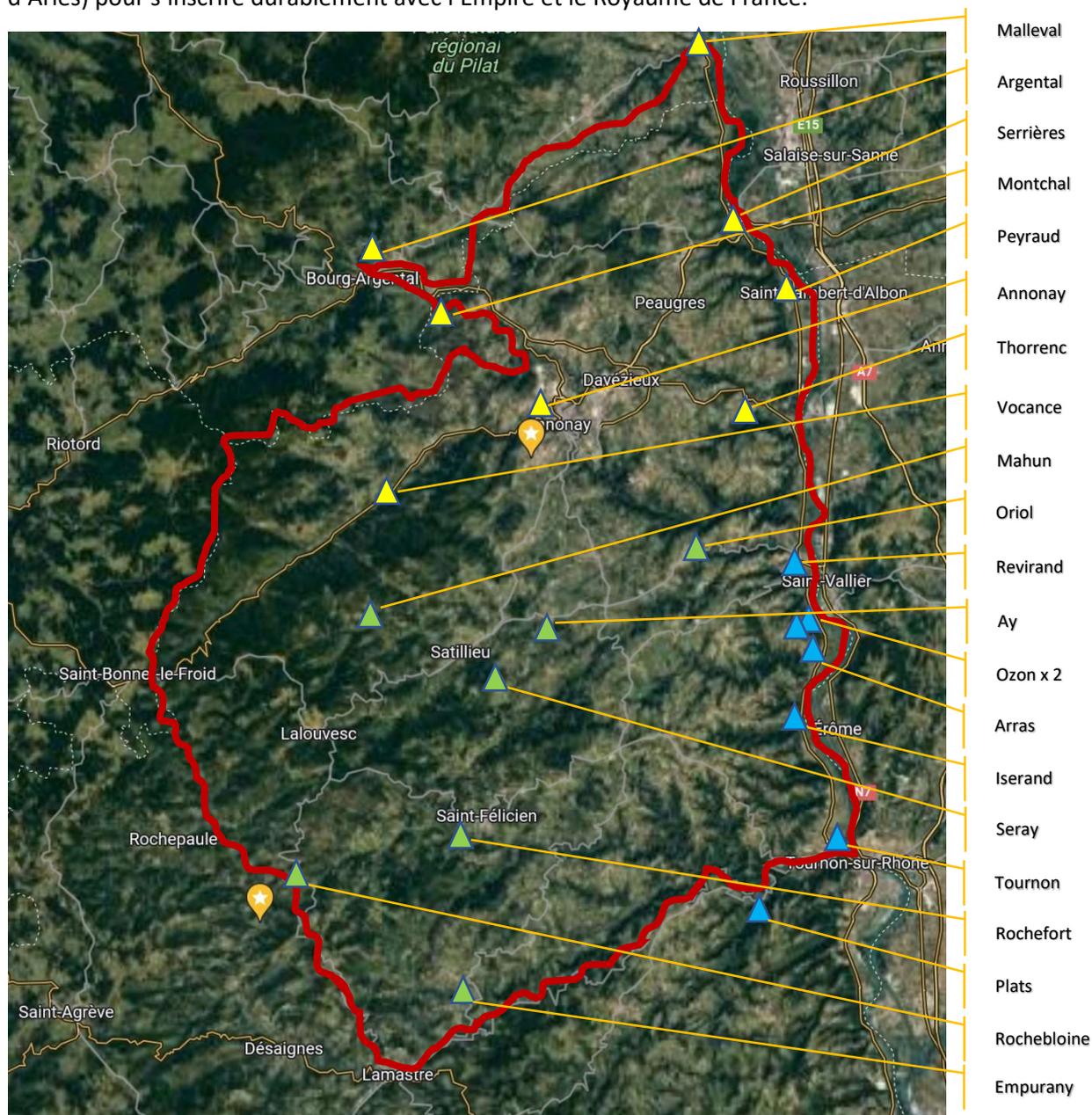
Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Les vigueries du comté du Viennois en Vivarais

Les limites du territoire du comté du Viennois en Vivarais devaient être bornées par des repères naturels et géographiques, tels les cours d'eau et leur vallée :

- au nord (septentrion) : De **St Pierre de Bœuf** à **Bourg-Argental** par *La Limony + le ruisseau des Pontins* en passant par **St Julien Molin-Molette** ?
- à l'ouest (couchant, occident, ponant) : De **Bourg-Argental** à **St Bonnet-le-Froid** en passant par **Annonay**, via *la Deûme puis la Cance* ?
- au sud (midi, méridien) : de **St Bonnet le Froid** à **Tournon** par le Doux
- à l'est (levant, orient) : de **Tournon** à **Limony** par le Rhône

Les cours d'eau ne sont pas une barrière en soit mais bien un repère pouvant intégrer leur vallée jusqu'au contrefort montagneux le plus proche (telle les vallées de la Cance et du Doux, très étendues). Ce bornage naturel a pu se caler sur les possessions des rois Wisigoths (Euric, Alaric II) du Vème siècle, puis se perpétuer dans les différents royaumes (burgondes, mérovingiens, carolingiens, de Provence, d'Arles) pour s'inscrire durablement avec l'Empire et le Royaume de France.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Dans cette configuration présumée, Annonay devient le « verrou » occidental de ce comté du Viennois en Vivarais avec ses potentiels 22 places fortes seigneuriales réparties en trois vigueries : Annonay, Pailharès et Tournon.

Annonay 

ANNONAY

département : Ardèche ; canton : Annonay ; commune : Annonay ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 350 m.

Annonay - Les vestiges du château vers 1900 (ADA 6 Fi 10/324).



- 1117-1118 : Robert d'Annonay se porte garant pour le chevalier Guigue *Ega* en conflit avec les moines de Domène (Cartulaire de Domène n° 226).
- 1161 : Guillaume d'Annonay est témoin d'un échange entre les moines de Bonnevaux et Humbert de Rochetaillée (Cartulaire de Bonnevaux n° 279).
- 1228 : Aymar, *dominus* d'Annonay, se porte garant d'une vente faite par Arnaud Roland au profit de l'abbaye de la Sauvebénite (*Gallia Christiana*, t. II, col. 777-778).
- 1230 (v-s) : le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, reprend en fief de l'Église de Lyon ses *castra* d'Annonay et d'Argental (Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon n° 55).
- 1248-1249 : Guillaume de Surieu, chevalier, alberge à Jean Gury, le manse de Sanieu au mandement d'Annonay (Regeste Dauphinois, t. II, n° 8517).
- 1251 : accord sur les limites des justices et seigneuries de Guigue Pagan, seigneur d'Argental, et d'Aymar, seigneur d'Annonay (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 318).
- 1261-1266 : conflit entre l'Église de Lyon et le dauphin Guigue VII à propos des *castra* d'Annonay et d'Argental (Regeste Dauphinois, t. II, nos 9826, 9919, 10383, 10406 ; Cartulaire lyonnais, t. II, n° 604).
- 1271 : testament d'Aymar d'Annonay. Ne laissant pas d'héritier direct, il lègue la seigneurie d'Annonay à son cousin, Guillaume, seigneur de Roussillon (Testament d'Aymar d'Annonay p. 552).
- 1274 : procès entre Guillaume de Roussillon et Eustache de Lamastre au sujet de l'héritage d'Aymar d'Annonay. Le juge de l'archevêque de Vienne confirme toutefois Guillaume de Roussillon dans la possession d'Annonay (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 588).
- 1275 : testament de Guillaume de Roussillon, seigneur d'Annonay, au profit de son fils Artaud (AN P 1361 n° 974).
- 1288 : à la suite d'un important contentieux, accord entre Artaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, et ses vavasseurs du *castrum* d'Annonay (AN P 1402 cote 1245 bis).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1290 : Artaud, seigneur de Roussillon et d'Annonay, reconnaît, confirme et complète les libertés et franchises accordées dans son testament par Aymar, autrefois seigneur d'Annonay, aux habitants du *castrum*, *burgum* et *mandamentum* d'Annonay (AN 273 AP 94 n^{os} 1 et 2).
- 1292 : Artaud, seigneur de Roussillon et d'Annonay, décharge Ismidon d'Ay de l'hommage que celui-ci était tenu de lui rendre, notamment pour une maison sise dans le *castrum* d'Annonay (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I n^o 882).
- 1296 : le fief du *castrum* d'Annonay est explicitement exclu de la dot d'Alice de Viennois, future femme du comte de Forez (Chartes du Forez n^o 1667).
- 1297 : testament de Guillaume de Montchal, chanoine de Vienne, habitant dans l'enclos du *castrum* d'Annonay (ADA 1 Mi 150).
- 1322 : acte passé à Annonay, *infra curtinam et fortalitium castrum Annoniaci* (ADI 1 G 21).
- 1349 : Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, reconnaît tenir en fief de l'Église de Lyon les *castra* d'Annonay et d'Argental (Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon n^o 55).

Le château médiéval d'Annonay était établi, légèrement en amont du confluent de la Cance et de la Deûme, sur une hauteur dominant l'ancienne église paroissiale Sainte-Marie (aujourd'hui détruite) et le carrefour routier qui s'articulait à proximité de celle-ci.

Le site d'Annonay, implanté dans un contexte de dense occupation antique (Dupraz, Fraisse 2001 p. 198-199), accueille durant le haut Moyen Âge le chef-lieu d'une viguerie, mentionnée à de très nombreuses reprises du IX^e au XI^e siècle. Par ailleurs, l'église Sainte-Marie est le siège d'un archiprêtre attesté dès les premières années du IX^e siècle (Laffont 1998a, t. I, p. 94-96). Dès avant 1123, cette église devient un des plus importants prieurés de l'ordre de Saint-Ruf dans le diocèse de Vienne (Bullaire du pape Calixte II n^o 402).

Quelques cartes postales du début du XX^e siècle (ADA 6 Fi 10) permettent d'avoir une idée sommaire de l'architecture du château d'Annonay avant sa destruction définitive après l'incendie de 1894. L'élément le plus ancien paraît être un gros bâtiment rectangulaire ; une seconde construction a été bâtie en appui contre celui-ci. De ce dernier ensemble émerge les vestiges d'une haute tour quadrangulaire percée de trois niveaux d'arcatures. Les derniers vestiges aujourd'hui conservés du château d'Annonay, dans le parc du collège Notre-Dame, semblent correspondre à la base de cette tour. On distingue encore sur les photographies anciennes un imposant mur de terrasse se développant en contrebas de la plate-forme portant le château ; il correspond assurément à une enceinte. Une tour circulaire cantonne celle-ci. Donner une datation à ces constructions au vu de ces seules photographies est extrêmement difficile. L'ensemble appartenait sans doute bien à la seconde moitié du Moyen Âge, mais a été sans doute très remanié ultérieurement, notamment par le percement de nombreuses ouvertures.

Le quartier de Bourgville, sur les pentes que dominait le château, correspond à l'emprise du bourg castral médiéval. Celui-ci était enclos d'un rempart ; une porte est encore conservée, bien que sans doute largement remaniée après le Moyen Âge. Une autre enceinte - qui sera encore étendue ensuite - est venue, à la fin du XIV^e siècle, englober dans un seul ensemble le bourg castral et l'habitat qui s'était développé à proximité de l'église Sainte-Marie (Chomel 1987 et 1993).

À la fin du XIII^e siècle, Annonay est une des plus importantes villes du Vivarais : outre l'église priorale Sainte-Marie et diverses autres églises (sans doute fondées durant le haut Moyen Âge pour certaines), elle compte un couvent de Franciscains, un couvent de Clarisses, un hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem et un de l'ordre de Saint-Antoine. La ville, sur les confins du Forez, du Lyonnais, du Velay et du Dauphiné, bénéficie d'une activité économique importante, qui en fait le pôle d'attraction principal du Haut-Vivarais non rhodanien à la fin du Moyen Âge.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

ARGENTAL

département : Loire ; canton : Bourg-Argental ; commune : Bourg-Argental ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 690 m
Argental - Au centre, le château de la fin du Moyen Âge, le bourg castral et l'église Saint-Georges.



- 1061 : Artaud d'Argental donne à l'abbaye de la Chaise-Dieu l'église de Saint-Sauveur-en-Rue, dans le diocèse de Vienne, afin qu'il y soit fondé un prieuré. Il place sous la dépendance de cette abbaye diverses églises proches dont celle du *castellum* d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° I).
- 1190 : Guigue Pagan, seigneur d'Argental, confirme les donations faites au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue par son ancêtre Artaud d'Argental dans tout le *territorium* du *castrum* d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° XCVII).
- 1226 : Pierre de Senoil vend au prieur de Saint-Sauveur-en-Rue tous les terres, cens, revenus et droits qu'il possède dans les mandements de Montchal et d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CII).
- 1230 (v-s) : le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, reprend en fief franc de l'archevêque et de l'Église de Lyon les *castra* d'Argental et d'Annonay, à la condition qu'ils ne pourront être séparés du comté d'Albon (Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon n° 55).
- 1261 (v-s)-1266 (v-s) : conflit opposant l'Église de Lyon et le dauphin Guigue VII à propos notamment des *castra* d'Argental et d'Annonay (Regeste Dauphinois, t. II, n^{os} 9826, 9919, 10383, 10406 et Cartulaire lyonnais, t. II, n° 604).
- 1267 : le pape Clément IV prend sous sa protection le prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue et confirme ses possessions dont les églises du *castrum* et du bourg d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CLXVII).
- 1275 (v-s) : Guigue Pagan jure pour lui et ses successeurs de ne pas lever au-delà de 6 ans le droit de vingtain qui lui a été donné à sa demande par Artaud, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, les *vavasseurs* des *castra* et des mandements d'Argental et de La Faye et Guillaume de Lignon, custode de l'Église de Lyon, tant pour son usage personnel que pour l'enceinte des châteaux d'Argental et de La Faye. Acte passé dans l'église du *castrum* d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CLXXVIII).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1293 (v-s) : Guigue Pagan, seigneur d'Argental et de La Faye, remet au dauphin Humbert Ier, dont il se reconnaît le vassal et l'homme lige, ses châteaux d'Argental et de La Faye avec leurs mandements (ADI B 3896).
- 1296 : mariage d'Alice, fille du dauphin de Viennois, Humbert, avec Jean, comte de Forez. Le dauphin donne notamment pour la dot de sa fille les fiefs et hommages des *castra* d'Argental et de La Faye tenus par Jacquemet de Jarez et sa femme [Béatrice d'Argental, fille et héritière de Guigue Pagan V] (Chartes du Forez n^{os} 1664, 1665, 1666).
- 1296 : mention du moulin d'Argental et du péage d'Argental (Chartes du Forez n° 886).
- 1325-1326 : le *castrum* d'Argental apparaît dans la liste des *castra* possédés par le dauphin sur la rive droite du Rhône (Regeste Dauphinois, t. IV, n° 22820).
- 1338 : l'archevêque de Lyon, Guillaume de Sure, reçoit l'hommage du dauphin Humbert II pour Annonay et Argental (Galland 1994 p. 226).
- 1349 : Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, reconnaît tenir en fief de l'Église de Lyon divers châteaux dont Annonay et Argental (Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon n° 55).
- Le *castrum* d'Argental occupe l'extrémité d'un éperon rocheux dominant un méandre du ruisseau du même nom, à environ 2 km au nord-ouest de Bourg-Argental.

Le château se compose de deux parties distinctes : un premier ensemble, des XVe et XVIe siècles, bâti à proximité de l'église, et un second ensemble, très ruiné, établi à l'extrémité de l'éperon rocheux et correspondant au château primitif. Ce dernier groupe de constructions comprend, sur le point le plus haut du site, les vestiges d'un donjon quadrangulaire (XIIe siècle ?) bâti en petit appareil irrégulier de granit. Avec ce donjon fonctionne peut-être une chemise maçonnée, aujourd'hui englobée dans des murs de terrasse. Le château du bas Moyen Âge est composé d'un grand bâtiment rectangulaire comportant, au rez-de-chaussée, quatre salles voûtées présentant des traces de cheminées, des latrines, plusieurs grandes baies et un escalier à vis. Le bâtiment comportait deux autres étages totalement ruinés. À l'angle sud-est, on remarque les vestiges d'une échaugette très arasée. Le tout a récemment fait l'objet de nombreux travaux de déblaiement et de restauration.

À proximité du château de la fin du Moyen Âge se dresse l'ancienne église du *castrum*, dédiée à Saint-Georges. Attestée dès 1061, elle est encore partiellement médiévale dans ses élévations. Saint-Georges d'Argental n'est pas une simple chapelle : elle est désignée sous le terme d'*ecclesia* dès le XIe siècle et au XIIIe siècle elle est desservie par un curé. Un habitat, apparemment non enclos, s'est développé sur les pentes sud de l'éperon supportant le château.

MALLEVAL

département : Loire ; canton : Le Pilat ; commune : Malleval ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 410 m.

- 1220 : le dauphin André promet de donner à sa sœur Béatrice 500 livres de revenus pour ses droits sur la succession de leur mère et lui remet en garantie les châteaux et mandements de Malleval et Rochebloine (Regeste Dauphinois, t. II, n° 6545).
- 1296 : le *castrum* fait partie, avec d'autres châteaux du Haut-Vivarais, de la dot d'Alice de Viennois, future femme de Jean, comte de Forez (Chartes du Forez n^{os} 1664, 1665, 1666).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

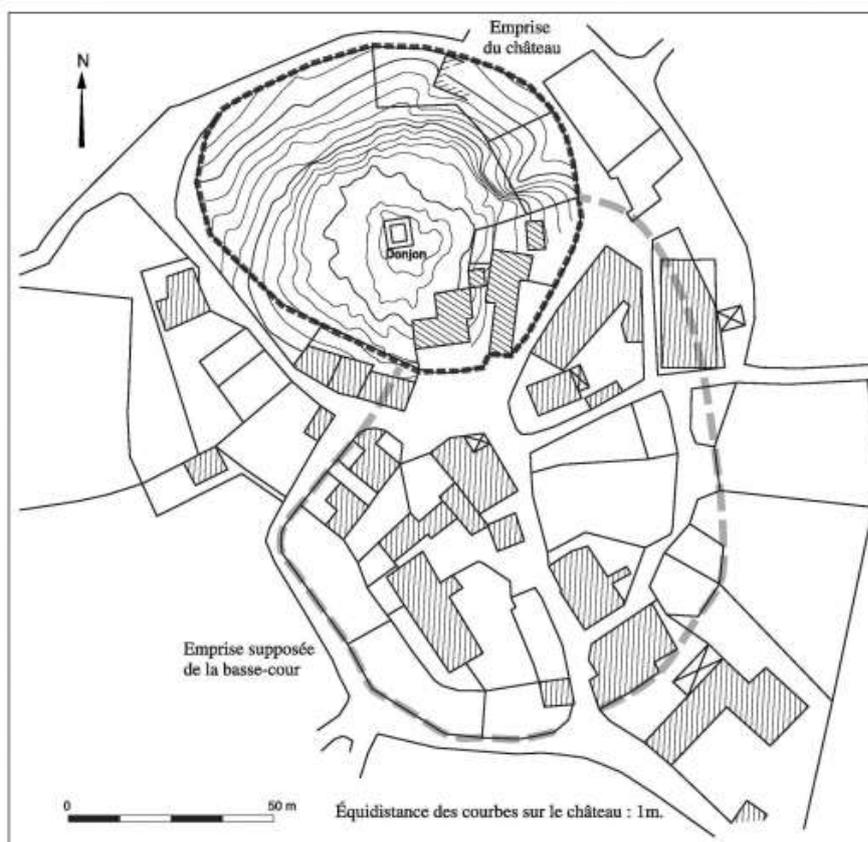
Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

MONTCHAL

département : Loire ; canton : Bourg-Argental ; commune : Burdignes ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 990 m
Montchal - La motte et les vestiges du donjon du XIIe siècle.



Montchal - Plan d'ensemble de la motte et de sa basse-cour.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- Début du XIIe siècle : Guillaume de Montchal offre un alleu ainsi que divers cens au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue pour le salut de son père Hugues (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° LXXV *quater*).
- 1168 : Aymon Pagan, sa femme, *domina de Argentau*, et leur fils Guigue Pagan, parviennent à un accord de paix avec Hugues et Gaudemar de Montchal, frères, par l'entremise de Raymond, comte de Saint-Gilles, et des *milites d'Argental*. Hugues et Gaudemar de Montchal s'engagent à rendre à Aymon Pagan le *castellum* et la *turrem* de Montchal. Celui-ci tiendra le château de Montchal tant que Guillaume Hugues et son fils, parents d'Hugues et Gaudemar de Montchal, n'auront pas restitué au seigneur d'Argental ce qu'ils doivent lui rendre (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° XCVIII).
- 1226 : Pierre de Senoil vend à Artaud, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, toutes les terres et tous les cens, revenus et droits qu'il possède dans les mandements de Montchal, d'Argental et de Clavas, à l'exception de sa maison de Montchal (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CII).
- 1243 : Gaudemar de Montchal reconnaît tenir en fief de l'Église de Vienne la terre que lui a donné son oncle Gaudemar de Montchal, chanoine de cette Église, dans le mandement de *Monte Calvo* (Actes capitulaires de Saint-Maurice de Vienne p. 84).
- 1293 : hommage rendu en 1293 par Hugues et Reynaud de Montchal, coseigneurs de Montchal, fils de Gaudemar de Montchal, à Guigue Pagan, seigneur d'Argental, pour le château de Montchal et ses dépendances (BMAv Ms 3036 fⁱ 26 r°, 40 v°, 189).
- 1293 (v-s) : remise par Guigue Pagan, seigneur d'Argental et de La Faye, au dauphin de Viennois Humbert 1er, dont il était le vassal et l'homme lige, des châteaux d'Argental et de La Faye et de leur mandement. Le château de Montchal est un arrière-fief tenu du dauphin à raison de celui d'Argental (ADI B 3896).
- 1296 : mariage d'Alice, fille du dauphin de Viennois, Humbert, avec Jean, comte de Forez. Le dauphin donne notamment pour la dot de sa fille : *feuda et homagia castrorum infrascriptorum [...] d'Argentao et de La Faya et retrofeudum de Montchalm quod tenent Jacquemetus dominus Jaresii et eius uxor* (Chartes du Forez n^{os} 1664, 1665, 1666).

Le château de Montchal est implanté en rebord de plateau à plus de 950 m d'altitude, d'où il domine les bassins de la Cance et de l'Argental. Il se compose d'un vaste tertre, grossièrement tronconique, aux formes un peu molles, mesurant environ 65 m de diamètre à sa base et environ 50 m de diamètre pour la plate-forme sommitale.

Ce tertre s'élève d'une dizaine de mètres au-dessus des terres environnantes. Il semble avoir été réalisé à partir d'un important affleurement granitique, encore apparent au centre du tertre, et remodelé par un apport de matériau meuble. À l'ouest, une succession de replats laisse supposer l'existence d'un fossé. Au sud de la motte, le plan cadastral napoléonien montre clairement l'existence d'une basse-cour ovoïde dans laquelle s'étend un important hameau. Aucun élément d'enceinte ou de fossé enserrant la basse-cour n'est actuellement discernable sur le terrain ; seul le parcellaire laisse deviner éventuellement son tracé.

Le dernier pan d'un petit donjon quadrangulaire sans doute du XIIe siècle couronne encore le tertre. À la fin du XIXe siècle, le donjon de Montchal était conservé dans sa presque totalité. En 1910, les murs de la tour se sont disjoints. Au début des années 1930, elle était encore debout mais ouverte en deux, elle s'est par la suite progressivement effondrée (Nicod 1929). Ce donjon est construit en petit appareil de granit, à l'exception des premières assises constituées de blocs de grosse taille. Le chaînage d'angle conservé ainsi que les piédroits de deux petites ouvertures, encore apparentes à mi-hauteur, sont réalisés à l'aide de blocs de forte taille bien équarris. Au début du XXe siècle, une porte étroite, seul accès au donjon, était encore visible à quelques mètres du sol. Aucune autre construction n'est apparente sur la plate-forme sommitale. Ce donjon correspond vraisemblablement à la *turris* mentionnée dans la transaction de 1168.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

L'implantation du site de Montchal sur un étroit plateau, qui apparaît comme une clairière sur les marges de la vaste forêt du Taillard, semble lier la création de cette fortification à une entreprise de défrichement ; ce que confirme l'étymologie du toponyme Montchal : *Montecalvo*, dérivé du verbe latin *calvare* signifiant « défricher » (Niermeyer 1976, article *calvare*).

Cette colonisation de nouveaux terroirs, accompagnée de l'édification d'une fortification et de l'établissement d'un habitat dans la basse-cour, a créé un second pôle d'habitat à quelques kilomètres de l'église Saint-Martin de Burdignes, chef-lieu de la paroisse, mentionnée dès 1061 dans les églises données au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue par les seigneurs d'Argental (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° I).

Le bourg castral de Montchal ne paraît pas avoir possédé lui-même de lieu de culte. L'évolution ultérieure du peuplement a fait du bourg d'origine ecclésiastique le chef-lieu de la commune alors que le site castral ne subsistait que sous la forme d'un hameau isolé.

PEYRAUD

département : Ardèche ; canton : Serrières ; commune : Peyraud ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 150 m

- Vers 1095 : *Sigibodus, miles de Peyrau*, donne une *mazada* de vigne dans la *villa Sarzis* au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° XXIX).
- 1123 : bulle du pape Calixte II pour l'abbaye de Saint-Ruf par laquelle il lui confirme la possession de diverses églises, dont l'*ecclesia Sancti Martini de Perau cum capella sua (Codex ordinis Sancti Rufi Valentianæ n° XV)*. 1206 : bulle du pape Innocent III confirmant à l'abbaye de Saint-Ruf ses biens et privilèges dont l'*ecclesiam Sancti Martini de Peirau cum capellis et appendiciis suis (Codex ordinis Sancti Rufi Valentianæ n° XCIV)*.
- 1235 (v-s) : échange entre Artaud de Roussillon, qui cède ses droits sur le château de Roussillon et son mandement, et Girard de Roussillon qui abandonne ses droits sur les châteaux de Montbreton et Peyraud et sur les villages de Champagne et de Saint-Rambert (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 184 p. 38-39).
- 1253 : Hugues Richard, de Serrières, reconnaît tenir en fief du dauphin Guigue la garde du prieuré Saint-Saturnin de Serrières et tout ce qu'il possède dans le château et le mandement de Peyraud. Il lui prête hommage lige (ADI Inventaire Marcellier, Vivarais, f° 17 r°).
- 1282 : Jacques Coste vend à Mathieu de Colombier une terre au terroir de Luinal, relevant de la directe d'Hugues Albert, seigneur de Peyraud (ADA 11 H, Inventaire de 1635, f° 37 r°).
- 1296 : le *castrum* de Peyraud est excepté de la dot d'Alice, fille du dauphin de Viennois Humbert, future femme du comte de Forez, Jean (Chartes du Forez n° 1667).
- 1307 : hommage lige prêté au dauphin Jean par Hugues Albert de Peyraud, chanoine de Vienne, pour sa maison forte de Peyraud et pour tous les autres droits qu'il possède sur le *castrum* et le mandement de Peyraud. Le dauphin lui confirme les droits et biens que son prédécesseur, le dauphin André, avait donné à Guillaume Albert (ADI B 3008).

Le château de Peyraud, situé au nord-ouest du village actuel sur les premières hauteurs du coteau dominant le Rhône, a connu un destin agité. Il est détruit une première fois en 1350 sur ordre du roi de France, Jean II le Bon, à la suite d'un conflit entre Aymar de Roussillon, seigneur d'Anjou et de Peyraud, et la ville de Lyon. Reconstitué peu de temps après, le château est à nouveau ruiné à la fin du XVI^e siècle lors des Guerres de Religion. Dans les premières années du XVIII^e siècle, les seigneurs du marquisat de Peyraud entreprennent la construction d'un autre château à l'emplacement des précédents. Ces nombreux avatars au cours des siècles semblent avoir fait disparaître les vestiges du premier château de Peyraud ; les quelques éléments antérieurs au château du XVIII^e siècle encore visibles à proximité de celui-ci restent indatables.

Le bourg de Peyraud, à quelques distances du château, s'est développé autour de l'église Saint-Martin, fondée durant le haut Moyen Âge et devenue à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle un prieuré de l'abbaye de Saint-Ruf. Le *castrum* possédait aussi une chapelle.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

SERRIÈRES

département : Ardèche ; canton : Serrières ; commune : Serrières ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 220 m
Serrières - Vue vers l'est de l'éperon barré portant les vestiges du château, au-dessus du Rhône.



- Fin du XIe siècle : Reynier de Serrières donne deux champs au prieur de Saint-Sauveur-en-Rue pour l'entrée de son fils dans ce prieuré (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° XXX).
- 1141 : *Camerius de Sareria* et tous les autres *seniores* du *castellum* de Serrières offrent une terre au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° XXVII).
- 1228 : Girard, seigneur de Roussillon et de Serrières, confirme en faveur du prieuré de Saint-Vallier l'exemption de péage sur ses terres (AN H⁴ 2960).
- 1253 : Hugues Richard, de Serrières, reçoit en fief du dauphin Guigue la garde du prieuré Saint-Saturnin de Serrières (ADI Inventaire Marcellier, Vivarais, f° 17 r°).
- 1263 (8 des calendes de juin) : épitaphe de Girard de Roussillon, seigneur de Serrières et d'Anjou (Corpus des inscriptions de la France médiévale, t. 15, n° 34).
- 1274 : Guigue de Roussillon, seigneur d'Anjou et de Serrières, fils et héritier de Girard de Roussillon, confirme les droits et privilèges accordés par ses prédécesseurs au prieuré de Saint-Vallier (ADI B 4176).
- 1296 : le fief du *castrum* de Serrières est exclu de la dot d'Alice, fille du dauphin Humbert et future femme de Jean, comte de Forez (Chartes du Forez n° 1667).
- 1299 : Gaudemar de La Barge, prieur de Saint-Sornin de Serrières, Guigue Romestang, Guillaume Arnoul et Artaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, arbitrent un différend opposant Guigue de Roussillon, seigneur d'Anjou et de Serrières, aux vavasseurs du mandement de Serrières, au sujet des droits du seigneur de Serrières sur ses tenanciers et notamment de l'aide qu'il exige d'eux pour son adoubement (ADI B 4177).

Les ruines du château de Serrières occupent une étroite avancée du plateau d'Annonay, au débouché de la vallée du Vergelet dans le couloir rhodanien. Cette position permet de dominer de près d'une centaine de mètres la vallée du Rhône, axe fondamental de tout temps. Un fossé, large d'environ 7 m, barre l'éperon, par ailleurs protégé par une très forte déclivité naturelle, et isole, à l'est, une éminence rocheuse sur et autour de laquelle a été établi le château. Cette butte qui s'élève de plus de 3 m au-

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

dessus du relief environnant prend l'aspect d'une petite motte d'éperon aménagée directement sur un affleurement du rocher. Les vestiges de quelques constructions maçonnées, difficilement identifiables, s'élèvent encore sur la plate-forme sommitale du tertre et sur son pourtour.

Un bourg castral de taille modeste s'est développé en terrasses à l'est et au sud-est sur les pentes que domine le château. Cet habitat, dont la partie haute est aujourd'hui abandonnée et ruinée, ne paraît pas avoir été enclos. Le *castrum* possédait une chapelle attestée dès 1183 (Les mesures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, t. I, p. 119). Le village actuel de Serrières est descendu plus bas sur la pente pour s'établir sur un replat au pied du coteau, à proximité de la route du Rhône.

À environ 1 km au sud-est du château et du bourg castral s'élève l'église paroissiale et priorale Saint-Saturnin (aujourd'hui Saint-Sornin), dépendance de l'abbaye lyonnaise de l'Isle-Barbe. Etablie près du fleuve, l'église Saint-Saturnin, fondée durant le haut Moyen Âge, a elle aussi entraîné la création d'un pôle d'habitat.

THORRENC

département : Ardèche ; canton : Serrières ; commune : Thorrenc ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 250 m ; protection Monuments Historiques : inscription (château)

- 1088-1119 : Armand *Rotboldus* donne à l'abbaye de Romans les dîmes qu'il possède dans le mandement de Thorrenc et dans la *villa* de *Volosio* (Saint-Etienne-de-Valoux) (Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard, t. III, n° 200).
- Vers 1141 : *Guigo Griota, miles de Torengo*, donne au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue la quatrième part de l'église de Vanosc ainsi qu'une maison, pour le salut de son âme et de celle de ses parents (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° LXI).
- 1158 : Aymon de Thorrenc est chanoine du chapitre cathédral de Valence (*Codex ordinis Sancti Rufi Valentiaë* n° XXXII).
- 1170 : Guigue de Thorrenc et Arnaud de Thorrenc sont témoins de la remise de l'église de Vocance au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue par Guillaume, archevêque de Vienne (*Codex ordinis Sancti Rufi Valentiaë* n° C).
- 1271 : testament d'Aymar, seigneur d'Annonay. Il donne 30 sous aux curés d'Annonay, Thorrenc, Ay, Champagne et Peyraud pour un service annuel. Aymar laisse à sa femme Philippa la jouissance viagère de sa *domus* de Thorrenc et de tout ce qu'il possède dans le *castrum* et le mandement de Thorrenc ainsi qu'à Champagne. À Philippa, il substitue Artaud de Lavieu, frère de sa première femme Artaude ; mais le fief de Thorrenc devra rester dans la mouvance de la seigneurie d'Annonay (AN P 1360¹ cotes 787, 790, 792).
- 1274 : Philippa, *domina de Thorengo*, veuve d'Aymar, seigneur d'Annonay (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 585).
- 1282 : Briand de Lavieu, sacristain de l'Église de Lyon, est seigneur du château de Thorrenc (Documents sur Thorrenc et Andance n° 1).
- 1284 : transaction entre Jacquemet Gilbert et Briand de Lavieu, chanoine de Lyon, seigneur du château de Thorrenc. Jacquemet Gilbert réclame la propriété et la juridiction indivise du quart du château de Thorrenc. Les parties transigent sur l'arbitrage de Raymond de Thorrenc, de Jocerand d'Ay, et d'Hugues Gotechaux. Jacquemet Gilbert renonce finalement à son quart de justice contre 30 livres (Documents sur Thorrenc et Andance n° 2).
- 1295 : transaction entre Briand de Lavieu et les autres coseigneurs de Thorrenc, dont Jacques de Lavieu et Pierre Flote, d'une part, et les vavasseurs du *castrum* de Thorrenc, d'autre part, parmi lesquels Jocerand d'Ay, chevalier, Gilet Roland, *domicellus*, etc. (Mazon 1901b p. 284).
- 1296 : contrat de mariage d'Alice, fille du dauphin de Viennois Humbert, avec Jean, comte de Forez. Le dauphin Humbert donne notamment pour la dot de sa fille : *feudum medietatis castri*

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

de Torent quam tenent domini Petrus Flote et Jacobus Alamandi, milites (Chartes du Forez n^{os} 1664, 1665, 1666).

- 1316 : hommage de Guillaume Flote, fils de Pierre, seigneur de Revel, au comte de Forez pour le château de Thorrenc, le château de Nervieu et sa maison noble de Fauris près de Montbrison (Recueil d'hommages, aveux et dénombremets de fiefs relevant du comté de Forez n° 694).
- 1318 (v-s) : hommage rendu par Pons Mayfred, de Thorrenc, à noble et puissant Bertrand de Lavieu, *condominum de Thorengo*, pour sa part de la dîme de Saint-Cyr et pour un cens d'une carte et demie de froment (DIANA 1 E 365).
- 1332 : transaction entre Briand de Lavieu, chevalier, coseigneur de Thorrenc, et les habitants de Thorrenc confirmant les privilèges que leur avait accordés Aymar de Roussillon, seigneur d'Annonay et coseigneur de Thorrenc (Mémoires historiques sur le Vivarais, t. I, p. 461 sq).

Le *castrum* de Thorrenc forme un îlot isolé au sein de l'importante forêt recouvrant les flancs de la vallée très encaissée du Torrenson. L'ensemble castral a été bâti sur un petit éperon dominant un des méandres de ce ruisseau. L'élément central du château est un haut donjon rectangulaire. L'accès se fait au premier étage et seules quelques rares et étroites ouvertures éclairent l'intérieur du bâtiment, dont les étages étaient entièrement planchéiés. Cette tour semble datable du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Un vaste bâtiment en L, flanqué d'une tour ronde et d'une tourelle, a été construit au nord-est du donjon à la fin du Moyen Âge et un corps de logis occupe l'espace existant entre le donjon et les constructions du bas Moyen Âge.

Sur les pentes que domine le château s'est développé un petit bourg castral, celui-ci possédait une église dédiée à Saint-Georges, établie à proximité même du donjon.

VOCANCE

département : Ardèche ; canton : Annonay ; commune : Vocance ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 500 m ; protection Monuments Historiques : inscription (château)

Vocance - La partie basse de l'enceinte du castrum.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1245 (v-s) : Guigue Pagan, seigneur d'Argental, donne pour le salut de son âme et de celle de ses parents, à Artaud Pagan, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, un champ situé près de Bourg-Argental. L'acte est passé *in castro Valcanciacæ* (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CXIV).
- 1306 : Jacques, seigneur de Jarez, et Béatrice Pagan, sa femme, *domina* d'Argental, inféodent au comte de Forez le château de Vocance, sous réserve des droits du dauphin et moyennant 500 livres viennoises (AN P 490 n° 128).
- 1339 : Béatrice Pagan passe un acte *in capella castri Valcanciacæ* (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue, appendice, n° 56).
- 1350 (v-s) : Béatrice Pagan lègue à Guigue Pagan, fils de son cousin Jean Pagan, les *castra* d'Argental, La Faye et Vocance ainsi que les droits de péages et de leydes dépendants de cette dernière seigneurie. L'acte est passé dans le château de Vocance (AN H⁴ 3016¹).
- 1352 : hommage de Guigue Pagan, seigneur d'Argental, au dauphin pour le château et le mandement de Vocance (ADA C 196 p. 339-340).

Le *castrum* de Vocance est établi sur un promontoire dominant le versant sud de la vallée de la Cance. Du château rien ne paraît plus visible à l'heure actuelle. Au XVIII^e siècle, le duc de Ventadour possède à Vocance : « *quarante pièces de rentes, une tour et des vieilles mesures de chasteau* » (Mémoires historiques sur le Vivarais, t. I, p. 306). Cette tour, qui correspond sans doute au donjon du château, est détruite en 1830 (Vial 1986 p. 27-29). En revanche, du *castrum* subsiste encore quelques ruines ainsi que la partie basse de son enceinte réutilisée dans une construction de la fin du Moyen Âge (XV^e siècle ?).

Par ailleurs, immédiatement au-delà de la Cance et face au site, dans ce qui pourrait être un faubourg du *castrum*, est encore visible un bâtiment rectangulaire cantonné à l'est d'une tour circulaire ; l'ensemble paraît appartenir à l'extrême fin du Moyen Âge ou à l'Époque Moderne. Au début du XIV^e siècle, une *capella* est attestée dans le *castrum* de Vocance (Vial 1986 p. 27-29).

À environ 300 m au sud-ouest du bourg castral, s'est développé un second habitat groupé autour de l'église Saint-Sauveur, dépendance du prieuré casadéen de Saint-Sauveur-en-Rue, attestée dès 1170 et sans doute fondée durant le haut Moyen Âge (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° C). Cette église paraît avoir changé de vocable dans les dernières années du XIII^e siècle : en effet, à partir des années 1280, l'église de Vocance est dédiée à la Croix (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° CLXXXII).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Pailharès ▲

AY

département : Ardèche ; canton : Satillieu ; commune : Saint-Romain-d'Ay ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 430 m
Ay - La façade est du donjon.



- 1001-1003 : Arbertus de *castro Ay* est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-André-le-Bas (Cartulaire de Saint-André-le-Bas n° 179).
- 1184 : diplôme de l'empereur Frédéric 1er confirmant à l'abbé de Saint-Oyend les possessions de son monastère, dont l'église Saint-Romain (-d'Ay) *cum capella de Agyo* (Urkunden Friedrichs I, t. IV, n° 884).
- 1187 : bulle du pape Urbain III pour l'abbaye de Saint-Oyend énumérant les possessions de celle-ci, dont l'église de Saint-Romain (-d'Ay) et la *capella de Agio* (Papsturkunden in Frankreich, t. I, n° 74).
- 1236 (v-s) : Aymar, seigneur d'Annonay, reconnaît tenir en fief lige du comte de Forez, sous réserve de l'hommage dû au dauphin de Viennois, le *castrum* et le mandement d'Ay. Les seigneurs d'Annonay ne pourront aliéner ce fief, ni le comte en aliéner l'hommage (Chartes du Forez n° 62).
- 1245 : bulle du pape Innocent IV pour l'abbaye de Saint-Oyend énumérant les possessions de celle-ci dont la *capella de Aio* (Histoire de l'abbaye de Saint-Claude, t. I, appendice p. 646-648).
- 1270 (v-s) : Aymar d'Annonay achète à Aymar de Beaudiner, moyennant 600 livres viennoises, le *castrum de Ayo*. Le seigneur de Beaudiner s'engage à faire régulariser ce contrat par l'archevêque de Vienne. La même année Aymar de Beaudiner reconnaît avoir reçu de Jourdain *Liber*, clerc d'Annonay, de la part d'Aymar d'Annonay, la somme de 300 livres viennoises *ex emptione domini mee et fortalicii castri de Ayo [...] et mandamenti dicti castri et pertinenciarum ejus*. Il s'engage en son nom, et au nom de Guillaume de Beaudiner, son fils, à faire régulariser le contrat par l'archevêque de Vienne (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n°^{os} 515, 516).
- 1284 : différend *super signoria et jurisdictione castri et mandamenti Ay*, entre Artaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, d'une part, Jocerand d'Ay, Jocerand d'Oriol et Arnaud

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

d'Iserand, d'autre part. Artaud de Roussillon affirme que lui et ses prédécesseurs ont eu de temps immémoriaux la *major signoria* dans le *castrum* et le mandement d'Ay. Par conséquent, il y revendique toute la justice. Jocerand d'Oriol, Jocerand d'Ay et Arnaud d'Iserand en disent autant pour leurs hommes et pour leurs biens. Guigue de Blaches, curé de Satillieu, témoin juré, déclare qu'aucun des coseigneurs n'a de seigneurie supérieure sur les hommes et sur les biens des autres coseigneurs. Il affirme que chacun a pleine justice sur ses hommes et sur ses biens. Au sujet de l'usage de cette justice, il a vu un homme appelé Pierre de la Chenal à qui Albert d'Ay avait fait arracher les yeux parce que celui-ci était entré par effraction dans l'église de Saint-Romain et y avait commis un vol. Guigue de Barne, témoin juré, dit la même chose sur la pleine seigneurie de chacun ; lui-même et d'autres nobles du château d'Ay ont interrogé le voleur en question. Les arbitres choisis par les parties décident que la pleine seigneurie appartiendra à Jocerand d'Ay et à Arnaud d'Iserand sur tous leurs hommes et sur tous leurs biens. La *major signoria* appartiendra à Artaud de Roussillon, comme plus grand seigneur. Chacun pourra avoir des fourches sur son territoire (ADA 52 J 55 année 1284).

- 1288 : testament de Guillaume d'Ay. Il fait notamment un legs au luminaire des églises de Saint-Romain et de Sainte-Marie dans le mandement d'Ay (Chartes du Forez n° 798).
- 1294 : sentence arbitrale rendue entre Artaud de Roussillon, seigneur d'Ay et d'Annonay, d'une part, et Jean de Vaugrigneuse, prieur de Quintenas, d'autre part, au sujet de la justice du lieu de Quintenas (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 919).
- 1296 : le dauphin de Viennois remet notamment au comte de Forez, Jean, pour la dot de sa fille : *retrofeodum cujusdam partis castris d'Ay quod tenet dominus Aymo Pagani, miles...* (Chartes du Forez n° 1665).
- Après 1296 : *Li sires d'Annonay fit homage lige [au comte de Forez] della mayson d'Ay jurabla et rendabla* (Chartes du Forez n° 903).
- 1480 : hommage rendu à Jacques de Tournon par Antoine de Canson pour tout ce qu'il possède dans le mandement de Vocance. L'acte est passé *in castro de Ay et in aula magna ejusdem domini* (Mémoires historiques sur le Vivarais, t. I, p. 162-167).

Les vestiges du château et du *castrum* d'Ay dominant sur un éperon rocheux une boucle du ruisseau du même nom à environ 800 m au sud du village de Saint-Romain-d'Ay. Le cœur du château, sur le point le plus haut du site, est formé d'un donjon rectangulaire en granit à deux étages sur plancher, morphologiquement voisin de celui de Saint-Montan. Ce bâtiment est sans doute construit au début du XIIIe siècle mais il présente de nombreux aménagements postérieurs, se traduisant notamment par un important remaniement des ouvertures. Immédiatement au sud du donjon et relié à celui-ci par un pan de courtine hétérogène se dresse un ensemble de hauts bâtiments eux aussi forts remaniés mais dont l'état le plus ancien pourrait remonter à la fin du XIVe siècle.

Au sud-est se dresse la chapelle Notre-Dame-d'Ay ; cet édifice, d'aspect très récent et actuellement lieu de pèlerinage, reprend l'emplacement de la chapelle du *castrum* d'Ay attestée dès 1184. Enfin un habitat s'est développé au Moyen Âge autour du château formant ainsi un *castrum* ; celui-ci était protégé par une enceinte encore bien conservée, notamment au nord où elle barre l'éperon.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

EMPURANY

département : Ardèche ; canton : Lamastre ; commune : Empurany ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : 490 m

- 1283 : Sibylle d'Empurany, sœur de feu Guillaume Arnaud, dont elle hérite, donne à Odon, seigneur de Retourtour, tout ce qu'elle possède *in castro de Inpuranio, in bonis, juribus, actionibus et requisitionibus* pour 50 aurei (AN 513 AP 16).
- 1306 : Guigue, seigneur de Tournon, rend hommage à Pons de Fay, grand prieur d'Auvergne, pour le château d'Empurany (Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers, t. IV, n° 4714).
- 1319 : testament d'Odon, seigneur de Retourtour, Désaignes, Dunières, Beauchastel, Empurany et Nozières, en faveur de son fils Jean (ADA 1 E 1583).
- 1326 : hommage du seigneur de Retourtour au seigneur de Tournon pour les châteaux et mandements de Retourtour et d'Empurany (AN 513 AP 5).

Le plan cadastral de 1834 met clairement en évidence la présence d'une première enceinte réduite autour de l'église Saint-Michel et d'une seconde enceinte plus large. Mais aucun château n'est visible actuellement.

MAHUN

département : Ardèche ; canton : Satillieu ; commune : Saint-Symphorien-de-Mahun ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 870 m

- 1090 : Aymon, fils de *Blismodis de Malduno*, donne à l'abbaye de Romans l'église Saint-Maurice de Vaudevant (Cartulaire de Saint-Barnard de Romans n° 200).
- Vers 1090 : Aymon, seigneur du *castellum* appelé *Mauduni*, cède l'église de Sainte-Marie de Veyrines à l'abbaye de Saint-Chaffre (Cartulaire de Saint-Chaffre n° CCCLI).
- 1243 : accord de paix entre Philippa, comtesse de Valentinois, et Guigue Pagan, seigneur de Mahun. Ce dernier rend hommage à la comtesse pour le château et la seigneurie de Mahun (ADA 1 E 1439 n° 5).
- 1264 : transaction entre Aymar, seigneur de Beaudiner, et Guigue Pagan IV, seigneur de Mahun, à propos des droits de péage et de pulvérisage de leurs vassaux respectifs dans les mandements de Beaudiner et de Mahun (AN H 3082).
- 1275 : accord entre Raymond Pagan, prieur de Veyrines, et Aymon Pagan, seigneur de Mahun, sur leurs droits respectifs. Le prieur de Veyrines et les hommes et biens du prieuré seront sous la sauvegarde du seigneur de Mahun. Ils sont tenus de faire la garde au château de Mahun, de suivre le seigneur de Mahun dans ses chevauchées, de garder des armes et de les exhiber à réquisition, et plus généralement de faire tout ce que les nobles ou vavasseurs sont tenus de faire. Le seigneur de Mahun aura la haute justice sur les hommes du prieuré sauf sur le prieur, les moines et les domestiques du prieuré, mais la basse justice restera au prieur. Le seigneur de Mahun aura droit de prendre sur les hommes du prieuré demeurant dans sa seigneurie une quarte de seigle chaque année. Le prieur, les moines et les domestiques du prieur auront droit de pêche dans la vallée où est établi le prieuré. Le seigneur de Mahun ne pourra imposer aucun ban sur les propriétés et bois du prieuré sauf accord du prieur. Les rapaces et autres oiseaux trouvés dans les bois du prieuré appartiendront au seigneur de Mahun.
- 1290 : à la requête d'Aymon Pagan, les habitants des mandements de Mahun et de Seray reconnaissent être sous la juridiction haute, moyenne et basse d'Aymon Pagan, seigneur de Mahun et de Seray. Les hommes liges et les autres, à la réquisition d'Aymon Pagan, ont reconnu tous les cens dus au seigneur de Mahun et les usages, tailles, corvées, etc., guet et garde des châteaux. Ils reconnaissent être soumis à la demande du seigneur pour tous travaux

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

d'entretien des châteaux et plus généralement à tout service qu'un seigneur peut exiger de ses sujets. Ils jurent de ne jamais aller à l'encontre de cela. Les habitants du mandement de Seray et une partie de celui de Mahun, les uns après les autres, ont acquiescé (AN 513 AP 13 p. 34).

Les ruines du **château** de Mahun occupent l'extrémité d'une serre rocheuse à près de 850 m d'altitude, à environ un kilomètre au nord du bourg de Saint-Symphorien qu'il domine. L'examen de la carte IGN au 1/25 000e semble montrer que l'installation du château de Mahun s'est faite dans une zone pionnière sur les franges de l'immense forêt qui bordait et qui borde encore la partie sud-ouest du bassin de la Cance.

Le château est établi sur une plate-forme irrégulière d'environ 30 mètres par 50 mètres, isolée au nord, à l'est et à l'ouest par des à-pics naturels. Au sud, une pente relativement abrupte supporte le chemin d'accès au site. Le château présente un plan très simple : les ruines d'un petit donjon quadrangulaire occupent l'angle d'une enceinte grossièrement ovale qui suit le pourtour de la plate-forme rocheuse.

Le donjon et l'enceinte présentent un appareil tout à fait semblable de petits blocs de granit mal équarris liés au mortier de chaux. L'ensemble paraît renvoyer à la période XIe-XIIIe siècles.

Un habitat s'est développé sur les pentes méridionales de l'éperon supportant le château ; il en subsiste des pierriers et un hameau en ruine à moins d'une centaine de mètres en contrebas du château. Le *castrum* possédait une chapelle attestée en 1212 qui figure encore dans le pouillé de l'Église de Vienne de 1523 (Regeste Dauphinois, t. VII, n° 535 et Mazon 1891-1893, t. I, p. 234). Au tout début du XVIIe siècle, le site de Mahun est déjà totalement ruiné.

ORIOU

département : Ardèche ; canton : Satillieu ; commune : Ardoix ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 300 m

Oriol - Vue aérienne des vestiges du château et du bourg castral ; au centre du cliché, on distingue le donjon.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1082-1088 : Pons de *Auriolo* est témoin de la cession de l'église de Silhac à l'abbaye de Romans par Guigue de Clérieux (Cartulaire de Saint-Barnard de Romans n° 190).
- 1184 : diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse confirmant notamment à l'abbaye de Saint-Oyend la possession de la *capella* d'Oriol (Urkunden Friedrichs I, t. IV, n° 884).
- 1206/1215-1245 : Pons d'Oriol, chanoine de Saint-Maurice de Vienne (Actes capitulaires de Saint-Maurice de Vienne p. 101-104 et p. 127).
- 1223 : Amédée d'Oriol est témoin de l'exemption de péage accordée par Guigue de Tournon au prieuré de Saint-Vallier (AN H⁴ 2960).
- 1251 : Pons d'Oriol assiste, aux côtés de nombreux autres seigneurs haut-vivarois, à l'établissement des limites respectives des seigneuries d'Aymar d'Annonay et de Guigue Pagan, seigneur d'Argental (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 318).
- 1259 : Pons d'Oriol est témoin d'une donation portant sur des biens situés à Sarras (Regeste Dauphinois, t. II, n° 9563).
- 1295 : Hugonet de Lagorce reconnaît que les *castra* d'Oriol et de Revirand avec tous leurs droits sont tenus en fief lige du dauphin de Viennois, Humbert, comme ils l'étaient déjà de ses prédécesseurs (ADI Inventaire Marcellier, Pays Etrangers, f° 291 v°).
- 1296 : Hugues de Lagorce et sa femme, Alice de Revirand, se constituent cautions parmi d'autres seigneurs vivarois pour le dauphin Humbert lors de la dotation de sa fille Alice, promise à Jean, comte de Forez, et de la remise à celle-ci d'un certain nombre de châteaux du Viennois d'outre-Rhône dont Oriol et Revirand (Chartes du Forez n° 1666).
- Vers 1320 (?) : procès opposant, devant la cour royale de Boucieu, Hugues de Lagorce à certains de ses hommes du lieu de Rieus près d'Andance. Hugues de Lagorce est représenté par Albert de *Gradu* son châtelain dans les *castra* de Revirand et d'Oriol (ADA 61 J).
- 1327 (v-s) : Hugues de Lagorce, seigneur d'Oriol et de Revirand (ADI Inventaire Marcellier, Saint-Marcellin, f° 385 r° sq).

Le *castrum* d'Oriol occupe l'extrémité d'un éperon rocheux, orienté nord-sud, dominant une boucle de l'Ay à quelques kilomètres en amont du bourg de Sarras et de la vallée du Rhône. Du site castral proprement dit, il ne subsiste désormais qu'un pan de mur d'un haut donjon quadrangulaire construit en petit appareil de granit. Ce donjon possédait au moins trois étages non voûtés, séparés par de simples solivages. Cette tour est vraisemblablement à dater du XIIe siècle ou du tout début du XIIIe siècle. Aucune enceinte, ni aucun corps de logis fonctionnant avec ce donjon n'existent encore en élévation. À la fin du XIXe siècle, Albin Mazon croit reconnaître l'emplacement d'une chapelle ainsi que les vestiges d'une seconde tour carrée au nord du donjon (Mazon 1901b p. 220).

Un bourg castral, dont les ruines sont encore tout à fait visibles, s'est développé sur les pentes qui descendent vers l'est en direction de l'Ay mais la construction de la D 221 a entraîné la destruction d'une partie de celui-ci. Le *castrum* d'Oriol possédait une chapelle attestée dès la fin du XIIe siècle. Elle relève alors de l'abbaye jurassienne de Saint-Oyend ; en 1245, une bulle d'Innocent IV confirme, entre autres, cette subordination (Histoire de l'abbaye de Saint-Claude, t. I, appendice p. 646-648). Le *capellanus de Auriol (o)* figure dans les comptes de décimes de 1275 (Compte de décimes de 1275 p. 275) et du XIVe siècle pour le diocèse de Vienne (Taxe de la décime du XIVe siècle p. 302).

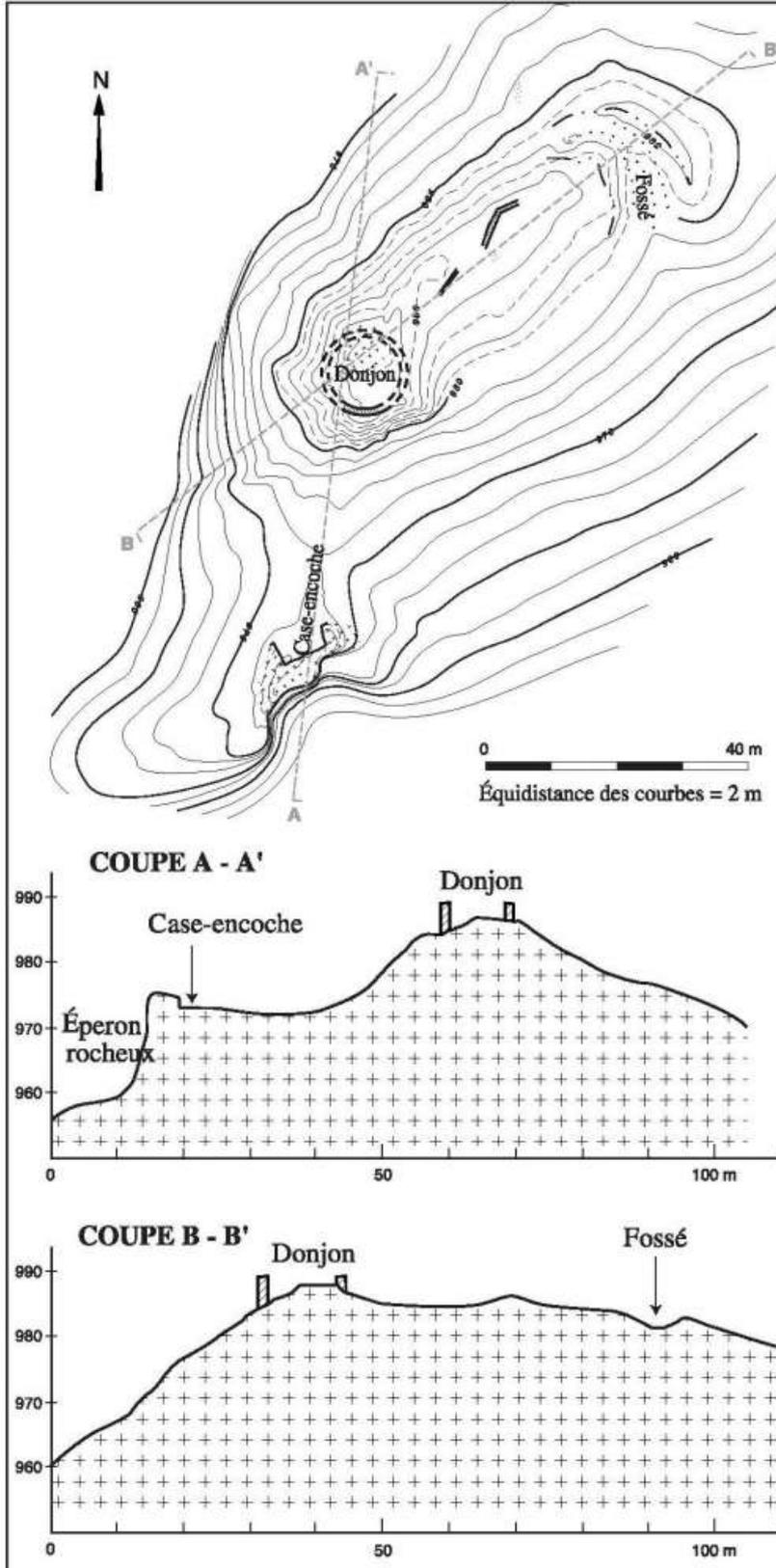
Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

ROCHEBLOINE

département : Ardèche ; cantons : Saint-Agrève et Lamastre ; communes : Labâtie-d'Andaure et Nozières ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 1000 m

Rochebloine - Plan d'ensemble et coupes du site.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1220 : le dauphin André promet de donner à sa sœur Béatrice 500 livres de revenus pour ses droits sur la succession de leur mère et lui remet en garantie les châteaux et mandements de Malleval et Rochebloine (Regeste Dauphinois, t. II, n° 6545).
- 1262 : le dauphin Guigue, comte de Vienne et d'Albon, s'engage à ne pas inquiéter Roger de Clérieux dans la guerre que celui-ci mène contre son père. Le dauphin promet en outre de ne pas acheter la baronnie de Clérieux, tant que Roger n'aura pas atteint l'âge de 30 ans. En échange de cet appui, Roger de Clérieux cède au dauphin le château et le mandement de *Rochablaona* et reprend en fief de celui-ci le château de Mercuriol (ADI B 4027).
- 1287 (v-s) : Rochebloine est saisi par Henri Dragon, bailli du roi dans les diocèses du Puy, de Vienne, de Viviers et de Valence, en raison de délits commis par des hommes du dauphin à Rochepaule ainsi que des dettes contractées par ses prédécesseurs auprès des rois de France (ADI B 3543).
- 1294 (v-s) : Philippe le Bel ordonne au sénéchal de Beaucaire de faire restituer au dauphin le château de Rochebloine (Archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier p. 41-42).
- 1295 : le dauphin se réserve le droit de garde sur le prieuré de Rochepaule ; lui, ses successeurs, ou les châtelains de Rochebloine, Serves, Malleval ou Albon pourront l'exercer (Chartes du Forez n° 884).
- 1296 : le *castrum* de *Ruppisblaona* fait partie, avec d'autres châteaux du Haut-Vivarais, de la dot d'Alice de Viennois, future femme de Jean, comte de Forez (Chartes du Forez n° 1664, 1665, 1666).
- 1296 : le comte de Forez rend hommage à l'Église de Vienne pour le château de Rochebloine (Chartes du Forez n° 1667). Le dauphin tenait lui-même Rochebloine en fief de l'Église de Vienne à raison du comté de Vienne.
- 1317 : un accord est passé entre le comte de Forez et les habitants du mandement de Rochebloine au sujet du vingtain du blé. L'ensemble des habitants devra annuellement 120 setiers de seigle, à répartir entre eux (Titres de la maison ducale de Bourbon, t. I, n° 1457).

Bâti sur une étroite échine rocheuse pelée par l'érosion, le site, chef-lieu d'un vaste mandement, domine la vallée du Doux à 998 m d'altitude. Ce mandement formera de 1296 à 1789 une enclave forézienne en Vivarais. Un fossé en V, en forme de croissant de lune, barre l'éperon au nord, là où il rejoint le plateau. Le fond de ce fossé mesure environ 3 m alors qu'au sommet il s'étend sur près d'une dizaine de mètres de large pour une profondeur allant de 2 à 3 m. Au-delà de ce fossé s'étend, vers l'ouest, une petite basse-cour, large d'environ 20 m pour une longueur de 40 m. Elle est bornée à l'ouest par un à-pic naturel et au nord-ouest par une pente au dénivelé rapide. Les traces d'au moins deux bâtiments sont décelables sous forme d'affleurements de maçonnerie dans la basse-cour qui a livré, par ailleurs, quelques tessons de céramique médiévale grise. À l'extrémité de l'éperon se dessine une petite butte granitique, très grossièrement circulaire ; son diamètre est légèrement supérieur à 15 m. Ce tertre domine d'environ 2 m la plate-forme rocheuse. Il est isolé sur trois côtés par le vide. Un pan de mur, d'une épaisseur de 1,20 m, ultime vestige d'une tour circulaire, se dresse sur le tertre de granit. Il est possible de restituer à partir de ce chicot de maçonnerie un diamètre d'approximativement 13 m hors œuvre pour ce donjon. Cette tour peut vraisemblablement être datée du XIIIe siècle.

Une quinzaine de mètres en contrebas de la tour, au sud, on remarque la présence d'une case-encoche. Trois parois formant un U ouvert vers le château ont été aménagées dans un affleurement du substrat en rebord d'à-pic. Cet aménagement dégage un espace intérieur de 7 m x 3 m, pour une hauteur maximale de 2,50 m. La base d'un muret en pierres sèches fermant la case au nord est encore apparente. Sur le rebord supérieur de la paroi sud a été réalisé un petit retrait sur toute la longueur, certainement pour supporter une toiture. Une encoche trapézoïdale occupe le milieu de la paroi ouest, réalisée vraisemblablement dans le but de recevoir une poutre transversale.

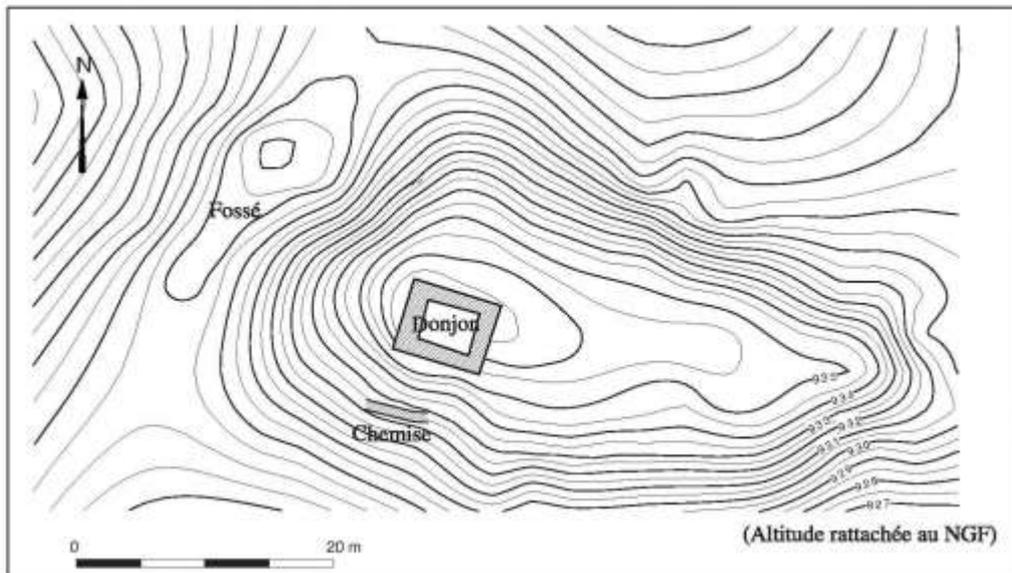
Un hameau de quelques maisons occupe encore le voisinage du site castral, mais il n'a pas donné naissance à un véritable bourg castral.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

ROCHEFORT

département : Ardèche ; canton : Saint-Félicien ; commune : Saint-Félicien ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 940 m
Rochefort - Plan d'ensemble des vestiges actuellement visibles (donjon, chemise, fossé).



- Vers 1010-1030 : Aymar confirme la cession de l'église de Saint-Félicien, située *juxta castrum quod nominant Rocca Forte*, à la collégiale Saint-Barnard de Romans (Cartulaire de Saint-Barnard de Romans n° 66).
- 2nde moitié du XIe siècle : Artaud, seigneur d'Argental, et sa femme *Fia* approuvent et ratifient le rachat fait par l'abbaye de Saint-Barnard de Romans des églises du mandement de Rochefort (Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard t. II/2, n° 274).
- 1219-1220 : Jocerand de Saint-Didier abandonne à l'abbaye de Romans et au prieuré de Saint-Félicien son droit de patronage sur les dîmes et les sépultures des églises de Pailharès et de Nozières. Parmi les témoins figure un certain Zacharie de Rochefort. L'année suivante, à Romans, Alexandre, de Saint-Didier, frère de Jocerand, approuve cette cession (Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard., t. III, n° 357).
- 1282 (v-s) : hommage d'Odon de Retourtour et de son frère à Odon, seigneur de Tournon. Parmi les témoins : Guillaume et Garin de Rochefort, frères et *domicelli* (AN 513 AP 5).
- 1296 : le fief du *castrum* de Rochefort tenu par Jocerand de Saint-Didier figure dans la dot d'Alice de Viennois, fille du dauphin Humbert, et future femme de Jean, comte de Forez (Chartes du Forez n°s 1664, 1665, 1666).
- 1301-1303 : Alexandre de Saint-Didier, seigneur de Saint-Didier et de Rochefort, reçoit divers hommages dont celui de Jean de Châteauneuf pour son fief de *Bozesi* dans le mandement de Rochefort et celui d'Alice de Rochefort, femme de Guigue de Pleyne, pour une maison à Rochefort (Forot 1964 p. 45).

La fortification de Rochefort utilise une importante éminence granitique à 940 m d'altitude. Celle-ci prend l'aspect d'une énorme motte d'éperon, protégée sur trois côtés par un à-pic naturel très imposant et à l'ouest par un fossé profond d'environ 10 m réutilisant un ensellement naturel. Ce fossé isole la butte dénudée par l'érosion du reste d'une haute croupe rocheuse orientée est-ouest. Le sommet de ce tertre a été aplani pour dégager une plate-forme large d'environ 11 m dans le sens nord-sud et mesurant plus de 35 m d'est en ouest. À l'ouest de cette plate-forme, sur le point le plus élevé, se dressent encore les vestiges d'un donjon quadrangulaire en petit appareil irrégulier de granit. Il mesure 7,50 m x 5,50 m hors œuvre pour une épaisseur de mur d'environ 1,80 m.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Actuellement la plus grande hauteur conservée est de 4 m à l'ouest. Les étages étaient ménagés par de simples planchers reposant sur des solives transversales encastrées dans les murs. Les traces d'un étage sont encore visibles à 1 m au-dessus du niveau du sol actuel et une excavation dans l'angle sud-est de la tour laisse apparaître des maçonneries jusqu'à moins 1,50 m sous le niveau du sol. Cette tour pourrait dater du XIIe voire du XIe siècle.

L'existence de bâtiments en avant du donjon, à l'est, est attestée par des fouilles effectuées dans les années 1930 sur la plate-forme sommitale. Celles-ci ont entraîné la mise au jour des soubassements d'un petit édifice aux murs peu épais reconnus sur trois côtés. Une enceinte maçonnée au mortier de chaux ceinturait la plate-forme, il n'en subsiste que des traces ténues au sud. D'abondants pierriers au pied du rocher, au sud, laissent supposer qu'un habitat castral avec divers bâtiments de pierre se développait immédiatement en contrebas du rocher ; un terrier des années 1420-1440 ainsi que les Estimes de 1464 mentionnent une (ou plusieurs ?) maison sise dans le *castrum* de Rochefort (Fariel-Destezet 1969 p. 75 ; ADA 24 J 504).

SERAY

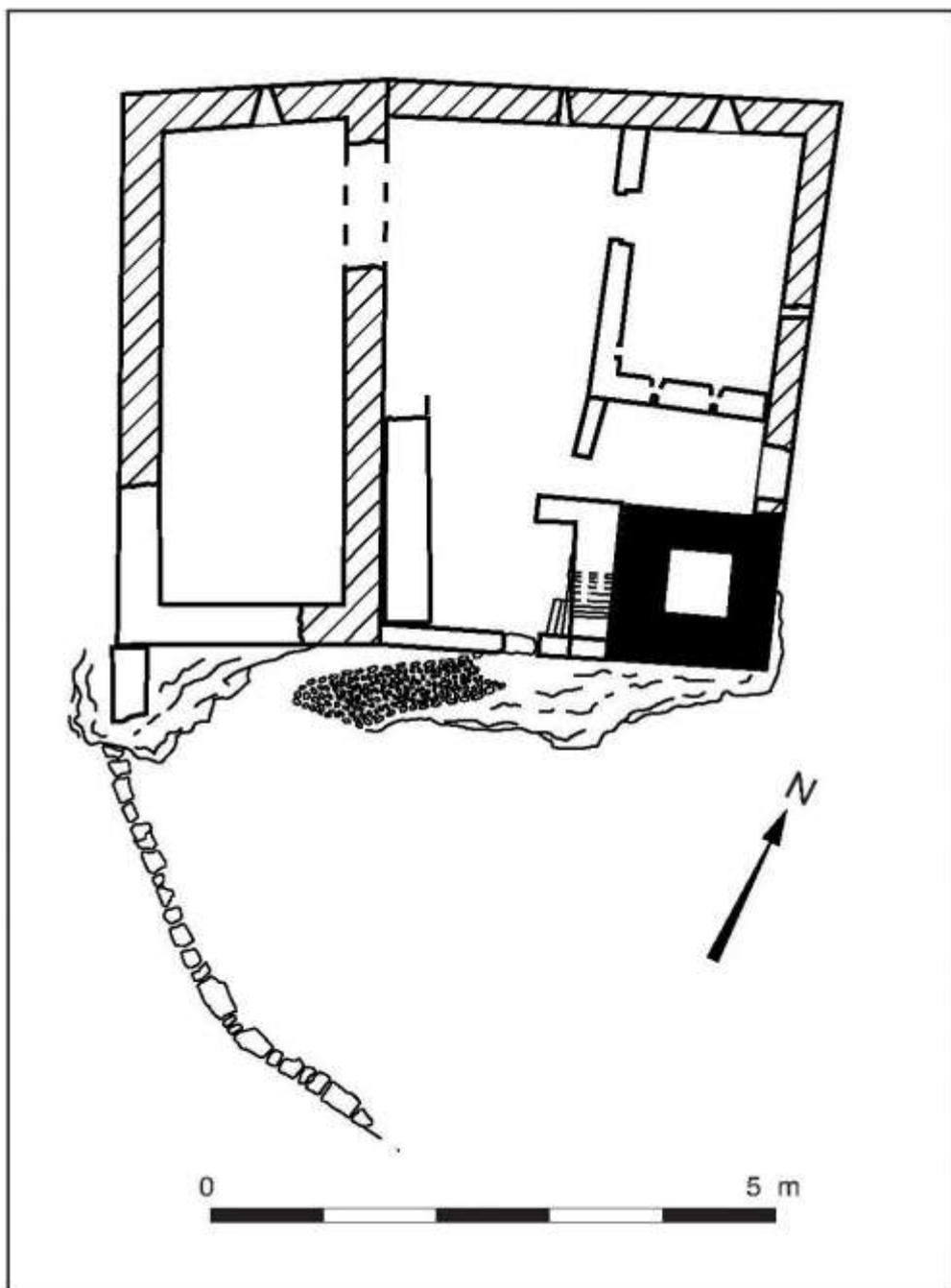
département : Ardèche ; canton : Satillieu ; commune : Préaux ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 880 m
Seray - Le donjon du château (XIe ou XIIe siècle).



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Seray - Plan du château d'après les relevés et les fouilles réalisés dans les années 1970 (Aulanier et alii 1976-1979).



- 1288 : Guillaume d'Ay lègue à Guillaume de Satillieu tout ce qu'il possède dans les mandements de Mahun et de Seray (Chartes du Forez n° 798).
- 1290 (v-s) : à la requête d'Aymon Pagan, les habitants des mandements de Mahun et de Seray reconnaissent être sous la juridiction haute, moyenne et basse de celui-ci et lui devoir tout ce qu'un seigneur peut exiger de ses hommes (AN 513 AP 13 p. 34).
- 1292 : Aymon Pagan, seigneur de Mahun et de Seray, rappelle aux habitants et au prieur de Veyrines qu'ils sont dans le mandement de Mahun et que le seigneur de Mahun a eu de tout temps toute juridiction sur eux (ADHL 3 D 3).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1294 : Guigonet de Seray est bayle de Seray pour Aymon Pagan IV, seigneur de Mahun et de Seray (Mazon 1901b p. 200 et Laffont 1998a, t. II, p. 238).
- 1298 : accord conclu entre Pons de Fay, précepteur de la maison du Pont-de-Doux, et Aymon Pagan, seigneur de Mahun et Seray, au sujet de la juridiction du territoire s'étendant *a rivo de Combaroyles usque ad rivum de Furo* et relevant du seigneur de Seray (ADR 48 H 1782 n° 6).
- 1305 : Arnaud de *Fraxines* vend à Alazie de Clermont, veuve d'Aymon Pagan et tutrice de Jean Pagan, son fils, les droits et biens qu'Arnaud avait ou prélevait dans la paroisse de Préaux, dans le mandement de Seray (AN 513 AP 13 p. 39).
- 1325 (v-s) : la majeure partie des habitants du mandement de Seray reconnaissent être les hommes liges, taillables et exploitables à merci, de Jean Pagan, seigneur de Mahun et de Seray (AN 513 AP 13 p. 35).

Le château de Seray occupe l'extrémité septentrionale d'une croupe cristalline boisée orientée nord-ouest/sud-ouest. Situé sur un sommet secondaire à 884 m d'altitude, il domine à l'est Satillieu et la vallée de l'Ay. Le site a été fouillé de 1975 à 1979 par une équipe d'étudiants et de bénévoles dans le cadre de l'URA 26 du CNRS, sous la direction de Jean-Yves Aulagnier. Ces quatre campagnes ont permis de dresser un premier bilan des différents états de la fortification et de dégager les structures existantes.

La fortification occupe l'angle nord-ouest d'une plate-forme vaguement quadrangulaire ménagée sur un affleurement du rocher. Cette plate-forme est ceinturée d'un mur en appareil cyclopéen fait de gros blocs de granit assemblés à sec. Elle est bordée à l'est par un large fossé taillé dans le substrat. Des murs en pierres sèches, présentant un appareil plus modeste et plus irrégulier que l'enceinte cyclopéenne, partent de celle-ci en direction du château. L'état le plus ancien de celui-ci est représenté par un donjon de plan carré mesurant 5 m de côté. L'accès se faisait apparemment par une porte située à mi-hauteur ; dans un second temps un escalier en pierre a été adjoint à la tour pour en faciliter l'accès. Le parement extérieur des murs est constitué dans sa partie basse d'un appareil irrégulier de gros blocs de granit et, au-dessus d'un ressaut, d'un appareil de petits parpaings. Cette tour est antérieure à toutes les autres constructions : elle se situe sur le point culminant de l'assise rocheuse et n'est architecturalement liée à aucun mur ni de l'enceinte, ni des corps de logis. Le donjon peut être daté, en raison de son grand archaïsme (plan et dimensions, absence de voûte et d'ouverture, accès à l'étage), du XIe ou du XIIe siècle. Ultérieurement (XIIIe siècle ?) un grand corps de bâtiment rectangulaire et une courtine reliant le donjon à ce logis ont été édifiés. Enfin, de nouveaux bâtiments ont été établis dans la cour. L'ensemble est construit en petits moellons irréguliers de granit liés au mortier de chaux. Seuls les niveaux d'abandon du donjon ont été fouillés. Ils montrent que la tour, comme le reste du château, est abandonnée au XVe siècle. Le mobilier découvert en fouille s'est avéré peu abondant. La céramique appartient aux deux derniers siècles du Moyen Âge (marmites en pâte grise sans glaçure, cruche glaçurée en pâte rouge calcaire). On remarquera principalement la présence de trompes d'appel dont une à décor polychrome (Des Burgondes à Bayard 1981 p. 186.). Enfin, il est à noter qu'une monnaie d'argent émise sous l'empereur *Postumus* (258-267 ap. J.-C.) a été découverte lors d'un sondage dans la cour. Cependant, une monnaie hors contexte ne constitue en aucun cas une preuve suffisante d'une occupation antique du site.

Des cases-encoches ont pu être repérées sur la plate-forme rocheuse ainsi qu'à l'extérieur du rempart mégalithique. Une d'entre elles, à l'extérieur de l'enceinte, a été dégagée et fouillée. Le rocher est taillé sur trois côtés pour aménager des parois grossièrement rectilignes hautes d'environ 1,50 m à 1,80 m. Le quatrième côté est fermé par un muret en pierres sèches légèrement incurvé. L'ensemble forme un plan rectangulaire mesurant 3,80 m dans sa plus grande longueur et environ 1,50 m de large. La paroi arrière de la case présente un léger retrait creusé dans le rocher, qui se développe sur toute sa longueur. La fouille de l'espace intérieur a livré des traces ténues de foyer ainsi que quelques tessons de céramique grise non datables, un clou et une brique. Un habitat, modeste, semble donc avoir été associé au château.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Tournon ▲

ARRAS

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Arras-sur-Rhône ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 200 m ; protection Monuments Historiques : inscription (donjon)

Arras - Le donjon circulaire du XIIIe siècle et les autres vestiges du château (chemise, aula...) vers 1927 (Monum'MH 60518).



Arch. Phot. © CMN, Paris.

- 1160 : Guillaume d'Arras est conseiller et médiateur dans un conflit opposant les chanoines de Romans et plusieurs de leurs voisins (Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard, t. I/2, n° 304).
- 1188 : Guillaume d'Arras figure parmi les témoins d'une transaction entre les chanoines de Saint-Ruf de Valence et Guillaume de Beaudiner (*Codex ordinis Sancti Rufi Valentiae* n° LXIV).
- 1191 : Guillaume d'Arras accepte de se constituer otage avec d'autres chevaliers du château de Clérieux pour Guillaume de Clérieux (Regeste Dauphinois, t. I, n° 5212).
- 1223 : Jocerand d'Arras est témoin de l'exemption accordée par Guigue de Tournon au prier de Saint-Vallier (AN H⁴ 2960).
- 1266 : Silvion d'Arras donne au dauphin de Viennois *domum meam munitiois de Erasio sitam in dicto castro de Erasio et pedagium meum de Erasio* et, plus généralement, tout ce qu'il possède dans le *castrum* et le mandement d'Arras. Il reprend le tout en fief. Pour cette cession, Silvion d'Arras reçoit 100 livres viennoises (ADI B 3021).
- 1285 : Silvion d'Arras vend à ses deux gendres mariés à ses filles, *Alysia* et *Philippa*, son péage d'Arras pour 100 livres (AN H⁴ 2960).
- 1287 : Silvion d'Arras et sa femme Béatrice lèguent à Jocerand d'Arras, leur fils, tous leurs biens et droits quels qu'ils soient dans les *castrum*, *mandamentum*, *districtus* et *juridictio* d'Arras et

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

de Serves, afin qu'ils lui appartiennent en pleine propriété. Acte passé à Arras *in camera turris* (ADA 1 J 3 n° 11).

- 1296 : lors du mariage d'Alice, fille du dauphin Humbert, avec Jean, comte de Forez, Jocerand d'Arras est caution, en compagnie d'autres nobles du Viennois de rive droite, du dauphin pour la dot qu'il attribue à sa fille, et dont fait partie la moitié du *castrum de Herasio* (Chartes du Forez n°s 1664, 1665, 1666).
- 1323 : Ponchon d'Arras, seigneur de Ceintres, avoue à Bertrand de la Roue, lieutenant du comte de Forez, sa maison d'Arras et la moitié du *castrum* et mandement d'Arras (Chartes du Forez n° 1665 note n° 9).

Les vestiges du château d'Arras occupent le point culminant d'un éperon rocheux orienté est-ouest dominant le Rhône et le débouché de la vallée de l'Ozon, petit affluent du Rhône. Le site est établi en surplomb d'un secteur densément occupé dans l'Antiquité, comme toute la vallée du Rhône.

Le château s'est organisé autour d'un haut donjon circulaire, encore remarquablement bien conservé. Bâti en moellons de granit, il mesure près d'une vingtaine de mètres de hauteur, pour un diamètre extérieur de 6,10 m et une épaisseur de mur de 1,80 m au premier niveau. La tour conserve dans sa partie sommitale des vestiges importants de crénelage. Celui-ci n'appartient pas à l'état premier du bâtiment mais correspond à une reprise générale de ses élévations supérieures qui explique, par ailleurs, l'aspect curieusement renflé de la tour. L'accès à celle-ci se fait au premier étage ; les étages sont voûtés en coupole avec un orifice central pour permettre la circulation par un système d'échelle de bois. Il est aujourd'hui impossible, sans moyens techniques spécifiques, d'accéder aux étages supérieurs du donjon. Celui-ci ne présente que très peu d'ouvertures ; seules quelques étroites fentes de jour ou meurtrières ont été ménagées. La morphologie générale de ce bâtiment permet de placer sa construction dans le premier tiers du XIIIe siècle.

Le donjon était accompagné d'une chemise, dont subsiste un pan à l'ouest. Cette enceinte réduite est difficile à distinguer aujourd'hui ; elle apparaît beaucoup plus nettement sur les photographies anciennes du site (ADA 6 Fi 15/2 à 15/7). Plusieurs bâtiments quadrangulaires, encore très nets au début du XXe siècle, sont associés à la tour.

Le château possédait un bourg castral, apparemment non enclos, étagé sur les pentes qui se développent à l'est au pied de la tour, sur le coteau dominant la vallée du Rhône. Il n'en subsiste actuellement que des pans de murs très arasés mais des ruines sont encore bien visibles sur les photographies du début du XXe siècle.

L'église paroissiale d'Arras, dédiée à Saint-Maurice et sans doute fondée durant le haut Moyen Âge, est établie au nord du château, au-delà de l'Ozon, au pied du coteau. Elle était donc, au Moyen Âge, hors du *castrum* ; ce dernier ne semblant pas avoir possédé de lieu de culte.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

CASTELLUM VETUS (Ozon)

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Ozon ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 290 m

- 1457 (v-s) : André Montillon, d'Ozon, rend hommage au prieur d'Eclassan pour des biens situés à Ozon confrontant au sud les *blachias vocatas Castellii Veteris* (Mémoires historiques sur le Vivarais, t. I, p. 134).
- 1824 : « Châteaueux » (Cadastre « napoléonien » d'Ozon).

À environ 2 km en amont du château d'Arras, le site de Châteaueux occupe un relief particulièrement escarpé à l'extrémité d'un éperon rocheux dominant d'une centaine de mètres les méandres du ruisseau d'Ozon, affluent du Rhône. On aborde le site par un fossé semi-circulaire qui barre au nord l'éperon rocheux et réutilise une dépression naturelle de l'échine rocheuse. Ce fossé, profond d'environ 5 m, présente un profil en V. Large au sommet de plus de 6 m, il se réduit à environ 2,50 m au fond. Immédiatement au sud du fossé, en position de barrage, s'élève une petite butte aux contours mal définis. Ce tertre paraît ménagé sur un affleurement du substrat granitique, avec peut-être des apports complémentaires de matériau meuble. Une légère concavité au centre du tertre ainsi que la présence de quelques blocs épars peuvent laisser supposer l'existence d'une structure de pierre sur la plate-forme sommitale. Le toponyme du site ainsi que la topographie des lieux invitent à voir là un château fondé au Xe ou au XIe siècle et abandonné sans doute peu après.

ISERAND

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Sécheras ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 300 m

Iserand - Les vestiges du château : au premier plan, le fossé ; au second plan, le donjon ; au troisième plan, une aula (?).



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1111 : Guigue d'Iserand, chanoine de Saint-Barnard de Romans, assiste à la donation faite par Guillaume Austorge (de Tournon) d'une *chabannaria* à l'église de Saint-Victor et à l'abbaye de Romans (Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard, t. III, n° 159).
- 1153 : bulle du pape Eugène III confirmant les biens de l'abbaye d'Ainay, dont, dans le diocèse de Vienne, l'église de *Haiserant* (Grand cartulaire d'Ainay, t. I, n° 34).
- Vers 1190 : Bernard de *Roa* donne au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue 10 sous à prendre dans le manse de *Cheyrau* dans le *mandamen d'Aiserant* (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue n° LXXXVIII).
- 1250 : confirmation par le pape Innocent IV des biens de l'abbaye d'Ainay, dont l'église d'Iserand (Grand cartulaire d'Ainay, t. I, n° 6).
- 1295 : Mathilde de Montgascon, veuve d'Odon de Tournon, nomme des procureurs pour la représenter dans toutes ses affaires et notamment pour obtenir 100 livres tournois sur le *castrum* d'Iserand que lui avait donné en douaire son mari (Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, t. II, p. 130).
- 1298 : accord entre Pons de Fay, commandeur de la Maison du Pont-de-Doux, et Guigue, seigneur de Tournon et d'Iserand, sur divers problèmes de justice, notamment dans le mandement d'Iserand (ADR 48 H 1782 n° 7).
- 1312 : François Mantel, *domicellus* du mandement de Rochefort, reconnaît tenir, selon la coutume des vavasseurs et nobles des château et mandement d'Iserand, tous ses biens et droits dans les mandement et château d'Iserand en fief franc de Guy, seigneur de Tournon (ADA 1 J 3 n° 1).

Le site d'Iserand, aujourd'hui très à l'écart de toute occupation humaine, occupe l'extrémité orientale d'une longue croupe rocheuse, isolée au nord et au sud par les gorges des ruisseaux d'Iserand et de Châtillon, petits affluents du Rhône que le château domine de plus d'une centaine de mètres. L'éperon est barré par un large fossé, isolant le château des vestiges du village castral.

Le château comporte plusieurs bâtiments, partiellement enserrés dans une enceinte, dont un petit donjon carré, sans doute des XIe ou XIIe siècles, occupant le point le plus haut du relief, et peut-être une *aula*.

Le bourg castral, dont les ruines sont encore importantes, est lui-même protégé par une enceinte qui a pu être reconnue ponctuellement. L'église mentionnée dès 1153 n'a pu être localisée et son vocable reste inconnu. Le *castrum* d'Iserand est abandonné à la fin du Moyen Âge.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

OZON

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Ozon ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 240 m

- 1094 : Guillaume, seigneur du *castellum Elsoni*, reconnaît avoir donné autrefois à l'abbaye de Saint-Chaffre les droits qu'il possédait sur l'église Saint-Maurice d'Eclassan et sur la chapelle de son château (Cartulaire de Saint-Chaffre n° CCCLII).
- 1179 : bulle du pape Alexandre III confirmant à l'abbaye de Saint-Chaffre la possession de la *capella de Alsona* (Cartulaire de Saint-Chaffre n° CCCCXLII).
- 1184 : les seigneuries d'Ozon et Saint-Vallier passent dans le patrimoine des ducs de Bourgogne après le mariage d'Hugues III avec Béatrice, comtesse de Vienne et d'Albon (Cartulaire de Saint-Vallier p. 9).
- 1270 : le comte palatin de Bourgogne, Othon, donne en dot à sa sœur Hippolyte, femme du comte de Valentinois Aymar IV de Poitiers, Ozon et Saint-Vallier (Cartulaire de Saint-Vallier p. 9).
- 1281 : le comte Aymar IV, fils d'Aymar III, confie à Pons de Montlaur la garde et la défense de la *villa* de Saint-Vallier et du *castrum* d'Ozon (ADI B 3539).
- 1282 : mention du *castrum de Alsona* dans le censier du prieuré de l'Île-sous-Saint-Vallier (Cens et rentes du prieuré de l'Île-sous-Saint-Vallier p. 30).
- 1302 (v-s) : testament d'Aymon Pagan, seigneur de Mahun. À sa femme, Alasia de Clermont, il donne notamment la *villa* de Sarras et le *castrum* et mandement *de Alson* (ADA 29 J 3 n° 7).
- 1327 (v-s) : Guillaume de Poitiers, frère cadet du comte de Valentinois Aymar IV, rend hommage à son frère pour le château d'Ozon et pour les fiefs que tient de lui Hugues de Lagorce, seigneur d'Oriol et de Revirand, dans le mandement d'Ozon (ADI Inventaire Marcellier, Vivarais, fⁱ 50 r^o-51 r^o).
- 1457 : mention du *vintenum fortalicii* d'Ozon (ADA 1 Mi chartrier de Solignac, n° 19, registre du notaire *Floreti* f^o 118 v^o).

Le chef-lieu actuel de la commune d'Ozon, situé sur une étroite avancée du plateau du Haut-Vivarais au-dessus de la vallée du Rhône, est un petit bourg d'origine castrale. Le village s'est développé sur les hauteurs du coteau rhodanien au pied du château et de la chapelle castrale devenue église paroissiale. Au Moyen Âge, le château d'Ozon faisait directement face au port de Saint-Vallier, situé sur la rive gauche du Rhône.

Du château rien ne subsiste aujourd'hui ; tout au plus peut-on entrevoir sur place une vague plateforme à proximité de l'église actuelle qui par ailleurs ne paraît pas médiévale. Toutefois, le plan cadastral de 1824 montre la présence près de celle-ci d'un grand bâtiment de plan rectangulaire - environ 20 m x 10 m - cantonné à l'angle sud-est par une tour circulaire : il pourrait s'agir de tout ou partie du château médiéval. Le bourg castral, de dimension très réduite, ne présente aujourd'hui aucun vestige caractéristique.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

PLATS

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Plats ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 460 m

- 1281 : sentence arbitrale sur le différend opposant le précepteur de la maison du Temple de Valence à Hugues Bochard à propos de la moitié du manse de *Robiolas*, situé dans le mandement de Plats, que tenait Hugues Bochard et que le précepteur revendiquait, en raison de la donation faite autrefois de ce demi-manse au Temple de Valence par Odon, seigneur de Tournon (ADBdR 56 H 5322).
- 1334 (v-s) : procès, devant la cour royale de justice de Boucieu et le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, entre les habitants du *castrum* et du mandement de Plats et Guillaume, seigneur de Tournon, en raison d'une nouvelle taille que celui-ci voulait leur imposer (AN Q¹ 32).

Le parcellaire du début du XIXe siècle montre le bourg de Plats enserré dans une enceinte polygonale irrégulière dont subsistent diverses élévations réemployées dans des maisons du village. Au centre de cette enceinte s'élève l'église. Il semble que le château occupait l'angle sud-ouest du village ; une tour circulaire est encore visible dans ce secteur. Au début du XVIIe siècle, le château de Plats, mentionné depuis la fin du XIIIe siècle, est déjà en ruine.

REVIRAND

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Sarras ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 240 m

Revirand - Vue aérienne des vestiges du château (l'enceinte, la tour en fer à cheval) dominant le hameau de Revirand.



- 1295 : Hugues de Lagorce reconnaît tenir en fief du dauphin les châteaux et seigneuries d'Oriol et de Revirand ; il lui rend hommage lige pour ces deux fiefs (Inventaire des archives des dauphins en 1346 n° 1124).

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 1296 : Hugues de Lagorce et sa femme, Alice de Revirand, se constituent caution, parmi d'autres seigneurs vivarois, pour le dauphin Humbert lors de la dotation de sa fille Alice, promise à Jean, comte de Forez, et de la remise à celle-ci d'un certain nombre de châteaux du Viennois d'outre-Rhône, dont Oriol et *Rivirandi* (Chartes du Forez n° 1666).
- 1326 : Hugues de Lagorce rend hommage pour les châteaux d'Oriol et de Revirand au comte de Forez, ce dernier les tenant lui-même du dauphin de Viennois (Regeste Vivarais n° 316).

Le château de Revirand occupe l'extrémité orientale d'une avancée du plateau d'Annonay à près de 240 m d'altitude. Peu élevé en altitude, le site occupe toutefois une position très escarpée, puisque des dénivelés abrupts de plus de 100 m le séparent du Rhône et de l'Ay. Il contrôle en surplomb l'axe essentiel, de tous temps, qu'est la vallée du Rhône. Il domine de plus un petit port attesté au Moyen Âge au hameau de Silon, immédiatement en contrebas du site. Le port est mentionné dès 1277 (BML, Fonds Coste, n° 1240 fⁱ 59 r°-60 r°). Le château surveille encore plus directement l'entrée de la vallée de l'Ay, axe de pénétration naturel vers l'ouest. Le site est, en outre, implanté dans un secteur de peuplement ancien. En effet, de nombreuses découvertes sur toute la rive droite du Rhône montrent une occupation antique dense dans tous les environs. Mais, contrairement à ce que prétend l'historiographie vivaroise traditionnelle, le hameau de Revirand lui-même ne succède à aucune occupation antique.

Le site du château de Revirand prend l'aspect d'un énorme tertre rectangulaire ménagé dans le substrat ; les pentes des flancs nord et ouest ont manifestement été avivées volontairement. La plate-forme sommitale mesure environ 50 m dans le sens nord-sud et 20 m dans le sens est-ouest. Le château proprement dit n'occupe que l'espace septentrional du tertre, c'est-à-dire une surface d'environ 26 m x 20 m. À l'est, la topographie du tertre a été modifiée par l'implantation de murs de terrasse. À l'ouest, le substrat granitique a été profondément entamé pour permettre l'installation d'un bâtiment agricole ; malgré cela la forme du mamelon originel reste encore nettement lisible dans la topographie. Au nord et au sud, les pentes du mamelon, encore très aisément repérables, descendent assez doucement jusqu'à l'abrupt naturel du relief. L'accès au site se fait aujourd'hui par le sud-ouest, il semble s'agir de l'accès ancien. Ce site a fait l'objet d'une campagne de sondages par nos soins en 1993.

Du château ne sont visibles actuellement que de longs pans de courtines au nord et à l'ouest ainsi que les vestiges d'une tour en fer à cheval au sud-ouest. Les travaux effectués sur le site ont permis de démontrer - malgré l'aménagement à l'Époque Moderne ou Contemporaine de cultures en terrasse ayant entraîné la destruction de la quasi-totalité des sols archéologiques et la seule conservation, comme limites parcellaires, des maçonneries périmétrales du château - que le château de Revirand présentait l'aspect d'un quadrilatère. Celui-ci était cantonné d'une tour en fer à cheval au sud-ouest et éventuellement d'une seconde tour au sud-est ; ces deux tours encadrant vraisemblablement une porte. L'ensemble était bâti en petit appareil de moellons de granit, peu ou pas équarris, liés au mortier de chaux. Des meurtrières, dont l'une est conservée à l'ouest, perçaient le rempart. Il semble que des bâtiments s'appuyaient contre celui-ci, ce qui est assuré à l'ouest où les traces ténues d'un étage sont conservées. Toutefois, malgré la réalisation de divers sondages à l'intérieur de l'espace délimité par les courtines conservées, aucune structure n'a pu être mise en évidence dans l'emprise de l'enceinte et rien ne laisse supposer la présence d'un donjon ayant pu jouer le rôle d'élément central de la fortification. En raison d'une stratigraphie dérisoire et d'un mobilier archéologique ne fournissant que des indications chronologiques très vagues, seule l'étude des élévations permet d'avoir quelques éléments de chronologie. La tour en fer à cheval peut être datée des XIII^e ou XIV^e siècles et la seule meurtrière conservée est à placer à la même époque. Les vestiges aujourd'hui visibles sont donc très vraisemblablement attribuables à ces deux derniers siècles. Mais la date de fondation du site reste impossible à déterminer, seule la documentation ancienne nous donne pour *terminus ante quem* 1295.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Au nord s'est développé, sur les pentes situées sous le château, le bourg castral de Revirand. Aujourd'hui réduit à de modestes dimensions, il représente encore au XVIII^e siècle l'un des hameaux les plus importants de la paroisse de Sarras et comprend alors plus d'une dizaine de maisons. Aucune enceinte ne paraît l'avoir clos, même si une portion de chemin au nord du hameau peut éventuellement matérialiser un fossé. Il ne semble pas avoir possédé d'église ou de chapelle ; aucun document, ni médiéval, ni moderne, ne mentionne l'existence d'un lieu de culte à Revirand. La comparaison topographique est tout à fait intéressante entre le bourg de Sarras dans la plaine alluviale, groupé autour de l'église paroissiale dans des secteurs occupés à l'époque antique et durant le haut Moyen Âge, et le bourg castral de Revirand, fondé probablement plus tard dans le Moyen Âge, dans des conditions répondant avant tout à des impératifs de perchement.

TOURNON (sur-Rhône)

département : Ardèche ; canton : Tournon-sur-Rhône ; commune : Tournon-sur-Rhône ; diocèse médiéval : Vienne ; altitude : env. 120 m
protection Monuments Historiques : classement partiel (château, église Saint-Julien), inscription (partie de l'église Saint-Julien, éléments de la dernière enceinte, maisons dans le bourg)

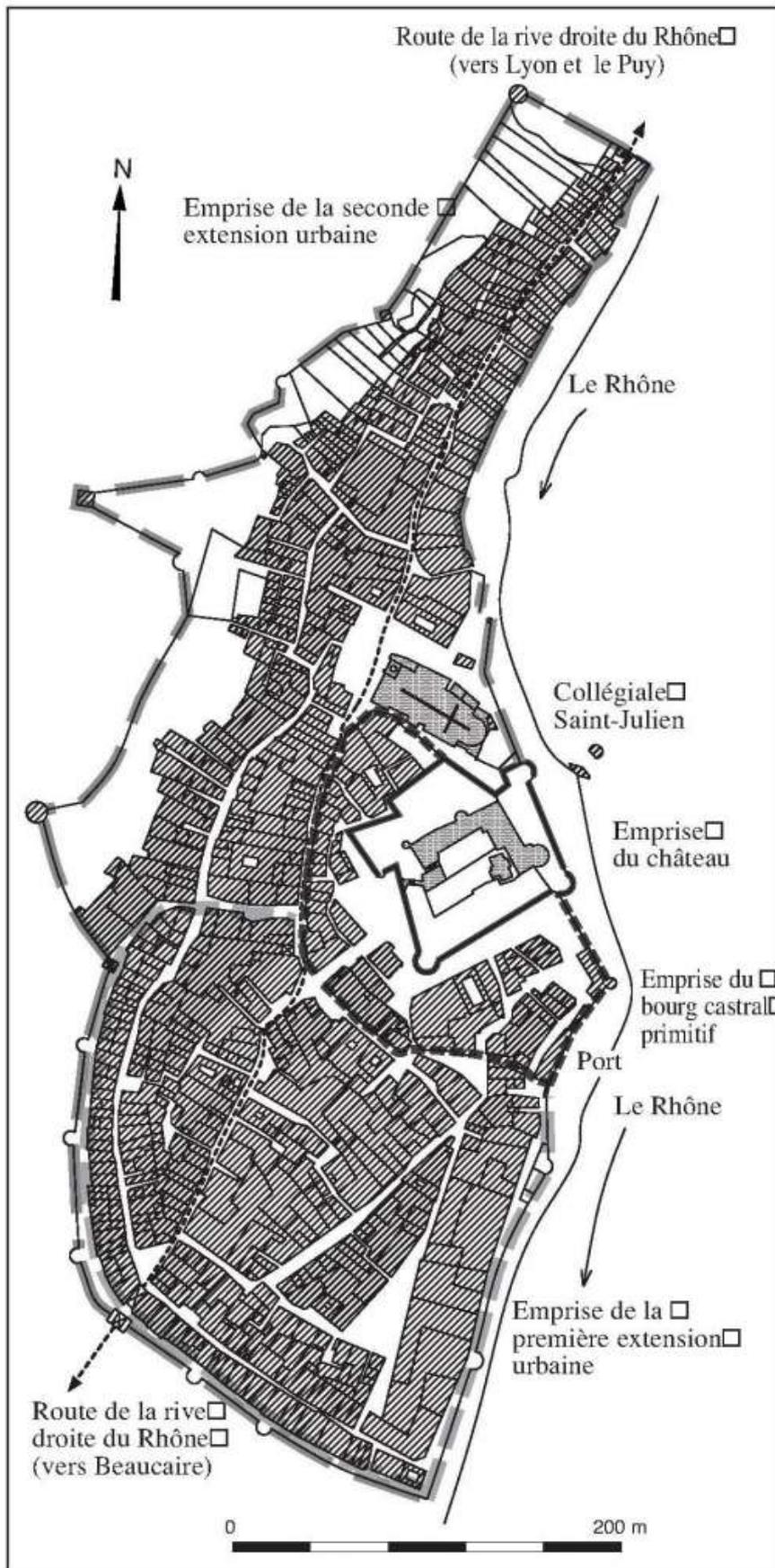
Tournon-sur-Rhône - Dessin (vers 1595-1599) du château par Thomas Platter extrait de son journal de voyage (BU Bâle, ms A λ V, 7-8) ; le donjon quadrangulaire est y alors bien visible (à l'extrême gauche).



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Tournon-sur-Rhône - Plan d'ensemble du castrum et de ses extensions successives à partir du cadastre de 1819.



Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

- 814 : le comte Ostoric, *missus* de Louis le Pieux, tient un plaid *in Tornone castro* en présence de trois autres *missi* de l'empereur et de trois *missi* de l'archevêque de Lyon (Chartes de Cluny, t. I, n° 3).
- 855-863 : Charles, roi de Provence et fils de l'empereur Lothaire Ier, confirme, à la requête de l'archevêque de Lyon, la restitution faite par son père de la *villa* et du *castrum* de Tournon (Recueil des actes des rois de Provence n° XII).
- 1064 : accord entre l'archevêque de Vienne, Léger, et les chanoines de Romans, d'une part, et *Ricardus de castello Tornone*, d'autre part (Cartulaire de Saint-Barnard n° 130).
- 1082 (v-s) : Guillaume fils d'Austorge (seigneur de Tournon) approuve la donation faite par Pierre Aymar de Lamastre de l'église de Saint-Victor à l'abbaye de Saint-Barnard de Romans (Cartulaire de Saint-Barnard n° 188).
- Vers 1146-1147 : Arnaud de Crest remet à Pierre Guillaume de Tournon et à son fils Guillaume Austorge, son château de Durtail et promet de lui donner en mariage sa fille d'ici un an. En contrepartie, Pierre Guillaume prête à Arnaud de Crest 4500 sous (ADA 52 J 55 f° 267).
- 1188 : Odon, seigneur de Tournon, reprend en fief lige de Philippe Auguste le *castrum* de Tournon. Le roi s'engage à ne jamais aliéner ce château (Recueil des actes de Philippe Auguste, t. I, n° 240).
- 1211 : Guigue, seigneur de Tournon, confirme aux habitants du *castel* de Tournon les franchises, libertés et privilèges autrefois concédés par Odon, son père, par Guillaume Austorge, père d'Odon, et par Guillaume, père de Guillaume Austorge. Mention du *castel* et *mandamen* de Tournon (AN K 1175 n° 5).
- 1226 : hommage lige de Guigue, seigneur de Tournon, à Louis VIII, roi de France, pour le *castrum* de Tournon et ses dépendances. Il jure de rendre le château et ses dépendances à chaque réquisition (Layettes du Trésor des Chartes, t. II, n° 1792).
- 1229 : compromis entre Guillaume, évêque de Valence, et les citoyens de Valence révoltés contre lui. Acte passé au château de Tournon (Regeste Dauphinois, t. II, n° 7003).
- 1241 (v-s) : Guillaume, seigneur de Tournon, rend hommage au roi de France pour Tournon (Mazon 1908 p. 33).
- 1283 : Sibylle d'Empurany vend à Odon, seigneur de Retourtour, tout ce qu'elle possède dans le *castrum* d'Empurany. Acte passé à Tournon *in capella Sancti Vincenti* (AN 513 AP 16).
- 1292 : confirmation par Odon, seigneur de Tournon, des libertés, franchises et privilèges accordés par son prédécesseur Guigue en 1211 aux habitants de Tournon (AN K 1175 n° 5).

Un *castrum* de Tournon est cité à deux reprises au IXe siècle mais ces mentions restent sujettes à caution (Laffont 1998a, t. I, p. 87-89). En revanche, il est assuré qu'à la fin du Xe siècle ou au début du XIe siècle un château (dont on ne connaît aucune trace matérielle) est venu s'établir sur une table rocheuse émergeant du lit majeur du Rhône à proximité de l'église d'origine altimédiévale Saint-Julien, au cœur même de zones occupées depuis l'Antiquité et le haut Moyen Âge. En effet, comme l'ensemble du couloir rhodanien, Tournon a connu une dense occupation antique mais aussi du haut Moyen Âge : ainsi la *villa* de Tournon figure dans plusieurs bulles et diplômes pour l'Église de Lyon aux IXe et Xe siècles et elle est mentionnée comme chef-lieu de viguerie en 996 (Laffont 1998a, t. I, p. 98-99).

Le château de Tournon que l'on peut voir aujourd'hui date pour l'essentiel des XIVe-XVIe siècles. Toutefois, le premier noyau médiéval du château apparaît nettement sur deux vues anciennes de Tournon, l'une de la fin des années 1590 et la seconde de 1706. Ces deux représentations sont certes très légèrement discordantes (au XVIIIe siècle, des plates-formes crénelées semblent curieusement avoir remplacé les toitures visibles à la fin du XVIe siècle), mais elles permettent néanmoins de se faire une idée assez précise de l'architecture de ce premier ensemble castral. Celui-ci apparaît tout à fait caractéristique des fortifications des XIe-XIIIe siècles en Vivarais : un haut et étroit donjon de plan carré est associé à une chemise quadrangulaire. À l'intérieur de celle-ci, et en appui contre elle, se sont

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

établis (sans doute dans un second temps) différents corps de logis, comme en témoignent les ouvertures visibles sur les deux vues. Cet ensemble est démoli totalement avant 1771 (Carlat 2003 p. 131). Son emplacement est actuellement occupé par le jardin jouxtant la chapelle, dans la portion sud-ouest du château actuel. Cette chapelle, construite par Jacques II de Tournon dans la seconde moitié du XVe siècle, pourrait avoir été précédée par la première chapelle du château de Tournon, dédiée à Saint-Vincent et attestée dès les années 1280 (AN 513 AP 16).

Au pied du relief portant le château s'est développé un important habitat castral. Celui-ci a possédé au Moyen Âge trois enceintes successives. La première (XIe ou XIIe siècle ?), de taille restreinte, englobe un premier noyau d'habitat développé immédiatement au pied du château, dans une basse-cour en forme de demi-lune. Puis l'habitat s'est considérablement étendu vers le sud-ouest, ce qui a amené la construction, à la fin du XIIIe siècle, d'un second rempart. Enfin, une dernière enceinte est venue englober, au milieu du XIVe siècle (ADA G 232), les deux précédentes et un nouveau faubourg au nord, de part et d'autre de la route du Rhône. L'église Saint-Julien est restée hors des deux premières enceintes. À la fin du Moyen Âge, Tournon est, après Annonay et Aubenas, le troisième pôle urbain vivarois.

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Bibliographie

Aulagnier 1976-1979
Berrier 1969
Brechon 2000
Carlat 2003
Chomel 1987 et 1993
Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes 1990
Filhol 1880-1882
Laffont 1995, 1998a, t. I
Mazon 1901b, 1908
Mémoires historiques sur le Vivarais 1873.
Nicod 1905, 1929
Riou 2002
Thiébaud 1985
Vachez 1879
Vial 1986

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Mots clés : comte Vienne

| Tome | Page | Référence | Date | Comte Vienne / Viennois | Commentaire |
|------|------|-----------|------------|-------------------------|---|
| 1 | 91 | 550 | 753 | Theudoenus | Dénomination |
| 1 | 103 | 614 | 825 | Richard | Instruction envoyée par l'Empereur Louis |
| 1 | 113 | 676 | 843/845 | Gérard | Lettre à Amolon, archevêque de Lyon |
| 1 | 115 | 689 | 852 | Gérard | Diplôme de l'Empereur |
| 1 | 117 | 705 | 856/858 | Gérard | Diplôme de Charles, roi de Provence, fils de l'Empereur Lothaire |
| 1 | 119 | 709 | 858 | Gérard | Assemblée générale des trois Provinces |
| 1 | 121 | 720 | 860 | Gérard | Défaite des pirates Danois |
| 1 | 123 | 738 | 863 | Gérard | Diplôme du roi Lothaire |
| 1 | 127 | 763 | 869 | Gérard | Lettre de Lothaire à Adon, archevêque de Vienne |
| 1 | 129 | 773 | 870 | Gérard [de Roussillon] | Sentence rendue en sa présence |
| 1 | 131 | 780 | 871/875 | Boson | Jugement fait en sa présence |
| 1 | 133 | 796 | 876 | Boson | Lettre du pape Jean VIII |
| 1 | 133 | 798 | 877 | Boson | Epouse à Pavie, Hermengarde, fille Empereur Louis II |
| 1 | 135 | 800 | 877 | Boson | Capitulaire de Quierzy-sur-Oise |
| 1 | 135 | 805 | 878 | Boson | Voyage de Jean VIII sous sa protection |
| 1 | 137 | 816 | 878 | Boson | Lettre de Louis le Bègue |
| 1 | 147 | 868 | 887 | Theutbert | Villa Mantaille |
| 1 | 147 | 869 | 887 | Theutbert | Villa Mantaille |
| 1 | 157 | 921 | 896 | Theutbert | Diplôme de Louis, roi de Provence |
| 1 | 165 | 973 | 903 | Hugues | Diplôme de l'Empereur Louis, Hugues étant son parent (frère ?) |
| 1 | 165 | 975 | 903 | Hugues [de Viennois] | Diplôme de l'Empereur Louis |
| 1 | 167 | 990 | 905 | Hugues | Diplôme de l'Empereur Louis, Hugues étant son parent (frère ?) |
| 1 | 169 | 995 | 907 | Hugues | Achat à Estressin |
| 1 | 169 | 998 | 908 | Hugues [de Viennois] | Restauration monastère de Romans |
| 1 | 171 | 1004 | 909 | Hugues | Diplôme de l'Empereur Louis, Hugues étant son parent (frère ?) |
| 1 | 175 | 1037 | 919 | Hugues | Empereur Louis l'Aveugle sollicité par son consanguin Hugues |
| 1 | 175 | 1038 | 920 | Hugues | Diplôme de l'Empereur Louis |
| 1 | 177 | 1040 | 920 | Hugues | Vente d'une villa |
| 1 | 177 | 1041 | 921 | Hugues | Don d'un monastère |
| 1 | 177 | 1044 | 921 | Hugues | Précepte de l'Empereur Louis |
| 1 | 177 | 1048 | 922 | Hugues | Sollicite Alexandre, évêque de Vienne |
| 1 | 179 | 1055 | 924 | Charles | Sollicitation à son père l'Empereur Louis l'Aveugle |
| 1 | 179 | 1057 | 924 | Hugues | Entrevue du roi de France Raoul et de Guillaume II |
| 1 | 179 | 1060 | 924 | Hugues | Propriété |
| 1 | 181 | 1065 | 925 | Hugues | Don à l'Archevêque Alexandre. Hilde est sa seconde femme |
| 1 | 183 | 1082 | 927 | Charles | Diplôme de l'Empereur Louis l'Aveugle, père du comte |
| 1 | 185 | 1096 | 931 | Charles-Constantin | Hommage à Raoul, roi de France |
| 1 | 187 | 1109 | 24/06/936 | Hugues | Concède une propriété à son neveu(Charles-Constantin) |
| 1 | 195 | 1163 | 943 | Charles-Constantin | Diplôme du Roi Conrad (parent) |
| 1 | 197 | 1166 | 18/05/943 | Charles-Constantin | Don du Roi Conrad (cousin) |
| 1 | 205 | 1222 | Mars 951 | Charles Constantin | Hommage à Louis d'Outremer pour sa 15 ^e année de règne |
| 1 | 205 | 1224 | Janv. 952 | Charles-Constantin | Don au monastère de Cluny |
| 1 | 213 | 1271 | 960/961 | Charles-Constantin | Don à son serviteur Rotbold |
| 1 | 247 | 1493 | 994/995 | Ratburne | Vicomte de Vienne demande bénédiction archevêque Thibaud |
| 1 | 279 | 1675 | 14/09/1023 | Burchard Evêque | Diplôme du roi Rodolphe |
| 1 | 291 | 1732 | 19/08/1031 | Burchard Evêque | Epitaphe du 1 ^{er} comte de Vienne |
| 1 | 291 | 1735 | 1031 | Léger, Evêque | Don du roi Rodophe |
| 1 | 293 | 1740 | 25/3/1032 | Berlion, chevalier | Vicomte de Vienne, don à Cluny |
| 1 | 293 | 1743 | 1032 | Léger, Evêque | Témoin d'un échange |
| 1 | 295 | 1754 | 1033 | Léger, Evêque | Témoin d'un accord |
| 1 | 299 | 1775 | 3/11/1036 | Léger, Evêque | Don au monastère de St Ferréol de Grigny |
| 1 | 301 | 1788 | 3/10/1037 | Léger, Evêque | Renouvelle ses immunités |
| 1 | 303 | 1792 | 18/12/1037 | Léger, Evêque | Restitue l'église de St Symphorien |
| 1 | 303 | 1797 | 31/03/1038 | Léger, Evêque | Diplôme de Conrad confirme les possessions de Léger |
| 1 | 306 | 1806 | 1040 | Léger, Evêque | Témoin lors d'un don |
| 1 | 306 | 1808 | 1040 | Léger, Evêque | Rend son amitié au chevalier Hector |
| 1 | 309 | 1829 | 1045 | Léger, Evêque | Concède propriété |
| 1 | 309 | 1835 | 13/12/1045 | Léger, Evêque | Guillaume frère et père de Léger |
| 1 | 311 | 1843 | 9/05/1049 | Léger, Evêque | Autorise les chanoines de Romans à construire 2 cloîtres |
| 1 | 311 | 1844 | 11/05/1045 | Léger, Evêque | Bulle du Pape Léon IX confirmant les propriétés de Vienne |
| 1 | 317 | 1877 | 1850 | Léger, Evêque | Décision en faveur de l'hospice |
| 1 | 317 | 1881 | 3/05/1050 | Léger, Evêque | Bulle du Pape Léon IX pour restitution à l'abbaye de Romans |
| 1 | 319 | 1891 | 1051 | Léger, Evêque | Lettre du Pape Léon IX qui envoie sa bénédiction apostolique |
| 1 | 319 | 1894 | 25/03/1051 | Léger, Evêque | Témoin d'une remise d'église |
| 1 | 321 | 1902 | 27/1/1053 | Léger, Evêque | Défense de l'abbaye de Romans |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| | | | | | |
|---|-----|------|------------|---------------------|---|
| 1 | 323 | 1909 | 1055 | Léger, Evêque | Lettre du Pape Victor II confirmant son vicariat à Romans |
| 1 | 323 | 1917 | 26/04/1056 | Léger, Evêque | Privilege accordé par le Pape Victor II |
| 1 | 335 | 1963 | 16/08/1060 | Léger, Evêque | Accord |
| 1 | 341 | 2003 | 26/08/1064 | Léger, Evêque | Convention avec Richard du château de Tournon |
| 1 | 345 | 2021 | 4/03/1066 | Léger, Evêque | Concède aux chan. de St Julien, St Ferréol et St Symphorien |
| 1 | 347 | 2028 | 1067 | Léger, Evêque | Convention au sujet de la forêt de Bayanne |
| 1 | 349 | 2037 | 12/11/1068 | Léger, Evêque | Echange avec Roland, abbé de Montmajour |
| 1 | 351 | 2047 | 06/10/1069 | Léger, Evêque | Succession de son vivant comme Abbé de Romans : Armand |
| 1 | 355 | 2067 | 12/06/1070 | Léger, Evêque | Décès |
| 1 | 355 | 2068 | 1070 | Armand, Archevêque | 60 ^{ème} Archevêque de Vienne |
| 1 | 357 | 2077 | 1071 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 357 | 2078 | 1071 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 357 | 2079 | 23/04/1071 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 357 | 2082 | 1072 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 357 | 2084 | 30/3/1072 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 361 | 2102 | 1074 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 361 | 2103 | 1074 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 363 | 2110 | 29/06/1074 | Armand, Archevêque | Assentiment refusé |
| 1 | 363 | 2111 | 26/11/1074 | Armand, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 365 | 2124 | Janv 1075 | Armand, Archevêque | Lettre des chanoines de Romans au Pape Grégoire VII |
| 1 | 369 | 2145 | 1077 | Warmond, Archevêque | Abbé de Déols est ordonné 61 ^{ème} Archevêque de Vienne |
| 1 | 369 | 2146 | 1077 | Warmond, Archevêque | Lettre du Pape Grégoire VII |
| 1 | 369 | 2147 | 1077 | Warmond, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 369 | 2148 | 6/03/1077 | Warmond, Archevêque | Primitie sur 7 provinces et juridiction sur 7 églises (18 ?) |
| 1 | 371 | 2149 | 19/03/1077 | Warmond, Archevêque | Lettre du Pape Grégoire VII : excommunication Romans |
| 1 | 371 | 2157 | 30/06/1077 | Warmond, Archevêque | Consacre des autels à Dijon |
| 1 | 373 | 2168 | 1077 | Warmond, Archevêque | Concède oblations et luminaires |
| 1 | 373 | 2169 | 1077 | Warmond, Archevêque | Don reçu validé par Guigues le gras |
| 1 | 373 | 2170 | 1077 | Warmond, Archevêque | Consentement à un don |
| 1 | 377 | 2189 | 22/08/1078 | Warmond, Archevêque | Plainte de Manassès, archevêque de Reims |
| 1 | 377 | 2190 | 22/08/1078 | Warmond, Archevêque | Lettre du Pape Grégoire VII examine plainte contre Warmond |
| 1 | 377 | 2191 | 13/10/1078 | Warmond, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 379 | 2205 | 20/03/1079 | Warmond, Archevêque | Devient aussi abbé de Bourg-Déols, diocèse de Bourges |
| 1 | 381 | 2214 | 1079 | Warmond, Archevêque | Voyage à Rome puis Cluny |
| 1 | 389 | 2261 | 31/01/1080 | Warmond, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 389 | 2261 | 6/02/1080 | Warmond, Archevêque | Concile à St Barnard d'Anse |
| 1 | 391 | 2274 | 16/04/1080 | Warmond, Archevêque | Lettre de Grégoire VII |
| 1 | 403 | 2350 | 19/11/1082 | Warmond, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 407 | 2365 | 2/01/1083 | Warmond, Archevêque | Déposition |
| 1 | 407 | 2366 | 1083 | Gontard, Archevêque | 62 ^{ème} Archevêque de Vienne. Archevêque de Valence. Don |
| 1 | 409 | 2376 | 1084 | Gontard, Archevêque | Election d'Aldegarde abbesse du monastère St André de Vienne |
| 1 | 409 | 2384 | 7/11/1084 | Gontard, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 417 | 2429 | 1088 | Guy, Archevêque | 63 ^{ème} Archevêque de Vienne (futur Pape Calixte II). Don |
| 1 | 417 | 2432 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 417 | 2433 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 417 | 2434 | 1088 | Guy, Archevêque | Confirme donation |
| 1 | 417 | 2435 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 417 | 2436 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 417 | 2437 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2438 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2439 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu contesté |
| 1 | 419 | 2440 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2442 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2443 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2444 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2445 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2446 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 419 | 2447 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 421 | 2448 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 421 | 2449 | 1088 | Guy, Archevêque | Affermissement |
| 1 | 421 | 2450 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 421 | 2451 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 421 | 2453 | 1088 | Guy, Archevêque | Lettre du Pape Urbain II – confirme tous les privilèges |
| 1 | 421 | 2455 | 1088 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 427 | 2499 | 1090 | Guy, Archevêque | Acquisitions |
| 1 | 429 | 2502 | 30/05/1090 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 431 | 2517 | 1091 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 433 | 2523 | 1092 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 433 | 2525 | 1092 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 433 | 2528 | 1092 | Guy, Archevêque | Don reçu |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| | | | | | |
|---|-----|------|------------|-----------------|--|
| 1 | 435 | 2535 | 1094 | Guy, Archevêque | Confie l'abbaye de St André le Bas |
| 1 | 435 | 2536 | 1094 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 435 | 2538 | 1094 | Guy, Archevêque | Cherche chicane à l'église de Grenoble |
| 1 | 435 | 2539 | 1094 | Guy, Archevêque | S'empare du pagus de Sermorens |
| 1 | 435 | 2540 | 1094 | Guy, Archevêque | Plainte de l'évêque de Grenoble : prise pagus de Sermorens |
| 1 | 435 | 2541 | 16/05/1094 | Guy, Archevêque | Lettre du Pape Urbain II à l'archevêque de Lyon |
| 1 | 437 | 2544 | 16/10/1094 | Guy, Archevêque | Explication avec l'évêque de Grenoble : pagus de Sermorens |
| 1 | 437 | 2545 | 1094 | Guy, Archevêque | Hugues évêque de Grenoble se rend à Vienne |
| 1 | 437 | 2546 | 1094 | Guy, Archevêque | Concession reçue |
| 1 | 441 | 2569 | 1095 | Guy, Archevêque | Lettre du Pape Urbain II : offenses |
| 1 | 441 | 2572 | 7/03/1095 | Guy, Archevêque | Plainte de l'évêque de Grenoble au pape : : pagus de Sermorens |
| 1 | 441 | 2573 | 12/03/1095 | Guy, Archevêque | Lettre du Pape Urbain II : pagus de Sermorens rendu à Grenoble |
| 1 | 443 | 2581 | Mai 1095 | Guy, Archevêque | Moleste les porteurs des lettres du pape |
| 1 | 443 | 2582 | 26/05/1095 | Guy, Archevêque | Lettre d'Urbain II : pagus Sermorens doit obéir à Grenoble |
| 1 | 443 | 2584 | 19/07/1095 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 445 | 2588 | 05/08/1095 | Guy, Archevêque | Visite d'Urbain II pour le différend avec l'évêque de Grenoble |
| 1 | 445 | 2589 | 08/1095 | Guy, Archevêque | Fait occuper la chapelle de Romans par des gens d'armes |
| 1 | 445 | 2595 | Nov. 1095 | Guy, Archevêque | Concile Clermont : griefs évêque Grenoble : pagus Sermorens |
| 1 | 445 | 2596 | 28/11/1095 | Guy, Archevêque | Abbaye Romans retiré, donné à évêque du Puy |
| 1 | 447 | 2597 | 29/11/1095 | Guy, Archevêque | Lettre Urbain II : pagus Sermorens donné à Grenoble |
| 1 | 447 | 2598 | Déc. 1095 | Guy, Archevêque | Comte Guigues obtient restitution du pagus Sermorens |
| 1 | 447 | 2603 | 1096 | Guy, Archevêque | Envahi le pagus Sermorens en absence évêque Grenoble |
| 1 | 447 | 2605 | 1096 | Guy, Archevêque | Médiation |
| 1 | 449 | 2607 | 20/03/1096 | Guy, Archevêque | Présent au jugement de Urbain II sur Abbaye de Tournus |
| 1 | 449 | 2608 | Mars 1096 | Guy, Archevêque | Urbain II le charge de régler différent entre Tournus et Angers |
| 1 | 449 | 2608 | 21/03/1096 | Guy, Archevêque | Concile de Tours |
| 1 | 451 | 2620 | 6/12/1096 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 453 | 2631 | 8/02/1097 | Guy, Archevêque | Lettre Urbain II pour libérer les moines de St André |
| 1 | 453 | 2632 | 05/04/1097 | Guy, Archevêque | Son frère Etienne, comte de Bourgogne, gage Vienne |
| 1 | 453 | 2633 | 23/05/1097 | Guy, Archevêque | Bon usage contenu dans les chartes pour le fourrage |
| 1 | 455 | 2643 | 14/09/1098 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 457 | 2651 | 15/07/1099 | Guy, Archevêque | Eglise de St Donat à Hugues de Lyon |
| 1 | 459 | 2661 | 1099 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II |
| 1 | 459 | 2662 | 1099 | Guy, Archevêque | Rescrit du pape Pascal II |
| 1 | 474 | 2757 | 1100 | Guy, Archevêque | Accord pour le château de Pisançon |
| 1 | 475 | 2761 | 1100 | Guy, Archevêque | Consacre l'église de St Sauveur en Rue + don Argental |
| 1 | 475 | 2766 | 7/03/1100 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II |
| 1 | 478 | 2784 | 1100 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II |
| 1 | 491 | 2877 | 1101 | Guy, Archevêque | Don à Humbert, abbé de St-Oyand |
| 1 | 492 | 2880 | 21/03/1102 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II en faveur d'Humbert de St-Oyand |
| 1 | 493 | 2889 | 1104 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 497 | 2914 | 1105 | Guy, Archevêque | Serment de Guillaume de Clérieu et Lambert François |
| 1 | 501 | 2936 | 25/09/1106 | Guy, Archevêque | Eglise St Martin de Roiffieux concédée au monastère St-Oyand |
| 1 | 502 | 2942 | 1107 | Guy, Archevêque | Chirographe |
| 1 | 504 | 2953 | 1107 | Guy, Archevêque | Soumission et obéissance de l'église de Besançon |
| 1 | 505 | 2958 | 1107 | Guy, Archevêque | Radulfe, évêque de Bâle se soumet à l'église de Besançon |
| 1 | 505 | 2959 | 1107 | Guy, Archevêque | Don confirmé de Willecsus, évêque de Sion |
| 1 | 505 | 2960 | 29/1/1107 | Guy, Archevêque | Division des églises des pagus de Vienne et Grenoble |
| 1 | 506 | 2964 | 7/02/1107 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II |
| 1 | 506 | 2966 | 10/02/1107 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II aux abbés de la Chaise-Dieu |
| 1 | 508 | 2975 | 2/08/1107 | Guy, Archevêque | Bulle du pape Pascal II : fin de querelles Vienne et Grenoble |
| 1 | 515 | 3015 | 9/05/1109 | Guy, Archevêque | Bénit Ponce de Melgueil, élu abbé de Cluny |
| 1 | 529 | 3094 | 27/03/1112 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II sur le concile de Latran |
| 1 | 529 | 3095 | Juin 1112 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II |
| 1 | 529 | 3098 | 15/09/1112 | Guy, Archevêque | Réunion du concile de Vienne |
| 1 | 530 | 3100 | 20/10/1112 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II confirmant statut du concile de Vienne |
| 1 | 530 | 3103 | 1113 | Guy, Archevêque | Serments de Sieboud de Beauvoir et 4 chevaliers |
| 1 | 531 | 3107 | 15/06/1113 | Guy, Archevêque | Tortum de Durand Cheurvrii |
| 1 | 535 | 3128 | 22/04/1115 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II : contestation des chanoines St Jean |
| 1 | 535 | 3129 | 15/08/1115 | Guy, Archevêque | Concile à Tournus querelle St Jean et St Etienne à Besançon |
| 1 | 535 | 3130 | 27/08/1115 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II lui reprochant le témoignage des clercs |
| 1 | 536 | 3139 | 24/03/1116 | Guy, Archevêque | Privilège du pape Pascal en faveur de St Etienne de Besançon |
| 1 | 537 | 3141 | 8/06/1116 | Guy, Archevêque | Concile de Langres en plein air |
| 1 | 538 | 3147 | 1116 | Guy, Archevêque | Don à l'ordre de Saint Ruf |
| 1 | 540 | 3155 | 1117 | Guy, Archevêque | Lettre du pape Pascal II : instruire la cause de l'abbé St André |
| 1 | 540 | 3157 | 1117 | Guy, Archevêque | Concile tenu à Dijon |
| 1 | 540 | 3158 | 1117 | Guy, Archevêque | Demande la construction d'un couvent de Cîteaux à Vienne |
| 1 | 540 | 3159 | 1117 | Guy, Archevêque | Consacre l'église de Notre-Dame de l'abbaye de Bèze |
| 1 | 545 | 3190 | 1118 | Guy, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 545 | 3191 | Août 1118 | Guy, Archevêque | Accord au sujet de diverses églises |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| | | | | | |
|---|-----|------|------------|---------------------|--|
| 1 | 546 | 3197 | 16/08/1118 | Guy, Archevêque | Consacre l'autel de Notre-Dame à Cluny |
| 1 | 547 | 3204 | 1119 | Guy, Archevêque | Don de Guillaume de Chatillon |
| 1 | 548 | 3211 | 02/02/1119 | Guy, Archevêque | Devient le pape Calixte II |
| 1 | 551 | 3228 | 1119 | Pierre, Archevêque | Le pape Calixte II lui confie le soin de toute l'église des Gaules |
| 1 | 551 | 3229 | 1119 | Pierre, Archevêque | Réponse de son dévouement au pape Calixte II |
| 1 | 561 | 3305 | 1121 | Pierre, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 563 | 3313 | 16/04/1121 | Pierre, Archevêque | Le pape Calixte II ordonne le soutien de Gautier de St André |
| 1 | 564 | 3114 | 16/04/1121 | Pierre, Archevêque | Lettre du pape Calixte II |
| 1 | 564 | 3120 | 1121 | Pierre, Archevêque | Don |
| 1 | 565 | 3321 | 1121 | Pierre, Archevêque | Déclare St Marie de Suse dépendante de la prévôté d'Oulx |
| 1 | 565 | 3322 | 1121 | Pierre, Archevêque | Tranche en faveur du monastère de St Chaffre |
| 1 | 569 | 3353 | 25/06/1123 | Pierre, Archevêque | Don reçu |
| 1 | 570 | 3355 | 10/07/1123 | Pierre, Archevêque | Don reçu du château de Seyssuel |
| 1 | 570 | 3356 | 10/07/1123 | Pierre, Archevêque | Serment de Guigues Berardi de rendre le château de Seyssuel |
| 1 | 571 | 3362 | 1124 | Pierre, Archevêque | Don à Jean, abbé de Bonnevaux |
| 1 | 572 | 3365 | 24/10/1124 | Pierre, Archevêque | Avertissement de Calixte II sur la liberté de l'église de Romans |
| 1 | 572 | 3368 | 14/12/1124 | Pierre, Archevêque | Signature d'un traité |
| 1 | 573 | 3371 | 1125 | Pierre, Archevêque | Confirme à l'ordre de St-Ruf le don de St Martin à Vienne |
| 1 | 577 | 3396 | 1127 | Pierre, Archevêque | Dresse les règles de l'office du sacristain |
| 1 | 577 | 3397 | 1127 | Pierre, Archevêque | Conformation au monastère Ste-Seine, des dîmes |
| 1 | 578 | 3400 | 1128 | Etienne, Archevêque | Détermination des limites du prieuré de la Silve-Bénite |
| 1 | 579 | 3408 | 1129 | Etienne, Archevêque | Le pape Honorius II, le charge de régler un différend |
| 1 | 579 | 3409 | 1129 | Etienne, Archevêque | Différend tranché entre les monastères de Luxeuil et Dijon |
| 1 | 581 | 3419 | 1129 | Etienne, Archevêque | Passage libre au port de Lyon à l'abbé Jean de Bonnevaux |
| 1 | 581 | 3420 | 1129 | Etienne, Archevêque | Se réjouit de l'extension du monastère St-Chaffre |
| 1 | 583 | 3331 | 1130 | Etienne, Archevêque | Don de l'église St Etienne de Montagne à l'église de Romans |
| 1 | 583 | 3432 | 1130 | Etienne, Archevêque | Convention avec Guigues Berard pour le château de Seyssuel |
| 1 | 583 | 3434 | 1130 | Etienne, Archevêque | Fondation du prieuré de Notre-Dame de l'Isle au sud de Vienne |
| 1 | 586 | 3452 | 18/11/1130 | Etienne, Archevêque | Présent au concile tenu à Clermont par le pape Innocent II |
| 1 | 587 | 3461 | 29/06/1131 | Etienne, Archevêque | Don au sacristain Guillaume de Romans |
| 1 | 593 | 3516 | 24/03/1134 | Etienne, Archevêque | Décide que l'église de Satigny ne relèvera plus de l'abbé d'Ainay |
| 1 | 595 | 3520 | 29/04/1134 | Etienne, Archevêque | Accord de paix avec le comte d'Albon |
| 1 | 595 | 3521 | 31/08/1134 | Etienne, Archevêque | Lettre du pape Innocent II pour réprimer le comte d'Albon |
| 1 | 596 | 3522 | 1134 | Etienne, Archevêque | Lettre de Hugues d'Amiens pour le pardon de Guigues dauphin |
| 1 | 596 | 3523 | 1134 | Etienne, Archevêque | Engagement de paix par le dauphin Guigues, comte d'Albon |
| 1 | 604 | 3574 | 1137 | Etienne, Archevêque | Lettre d'Hermann, abbé de St Martin de Tournay |
| 1 | 606 | 3591 | 1138 | Etienne, Archevêque | Don à Aimoin, abbé de St André le Bas |
| 1 | 610 | 3616 | 1140 | Etienne, Archevêque | Passage au port de Lyon à Jean de Bonnevaux par comtesse Oda |
| 1 | 615 | 3646 | 31/03/1141 | Etienne, Archevêque | Jean, abbé de Bonnevaux, élu évêque de Valence |
| 1 | 616 | 3652 | 1141 | Etienne, Archevêque | Témoin d'un don d'Albon à Jean, évêque de Valence |
| 1 | 624 | 3719 | 1144 | Etienne, Archevêque | Accord entre Jean, évêque de Valence et Silvion de Clérieu |
| 1 | 624 | 3720 | 1144 | Etienne, Archevêque | Témoin lors d'une vente de Ponce du Ternay à Cluny |
| 1 | 629 | 3748 | 6/01/1146 | Humbert, Archevêque | Diplôme de Conrad II, roi des Romains, Vienne ville d'Empire |
| 1 | 633 | 3774 | 1147 | Humbert, Archevêque | Sentence portée contre les chanoines de Saou |
| 1 | 633 | 3775 | 1147 | Humbert, Archevêque | Confirme un don reçu |
| 1 | 633 | 3776 | 1147 | Humbert, Archevêque | Confirme un don |
| 1 | 633 | 3777 | 1147 | Humbert, Archevêque | Confirme un don reçu |
| 1 | 637 | 3800 | 26/06/1147 | Humbert, Archevêque | Décès, enseveli à St Pierre |
| 1 | 638 | 3804 | 1147 | Hugues, Archevêque | Lettre du pape Eugène III |
| 1 | 640 | 3820 | 1148 | Hugues, Archevêque | Lettre à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny |
| 1 | 640 | 3821 | 1148 | Hugues, Archevêque | Lettre de Pierre de Cluny à Eugène III, innocentant Hugues |
| 1 | 641 | 3823 | 1148 | Hugues, Archevêque | Accord entre Lantelme Mélioret et l'église de Romans |
| 1 | 645 | 3859 | 1150 | Hugues, Archevêque | Atteste échange entre Chartreux de Portes et Boson de Briord |
| 1 | 647 | 3877 | 1150 | Hugues, Archevêque | Témoin fin de différend Silvion de Clérieu / Chanoines Romans |
| 1 | 649 | 3884 | 1150 | Hugues, Archevêque | Mandé par pape Eugène III pour affaire de nullité de mariage |
| 1 | 651 | 3896 | 1151 | Hugues, Archevêque | Vente de la prévôté de Ternay |
| 1 | 651 | 3897 | 1151 | Guigues d'Albon | Comte de Vienne, don aux Chartreux du Val-Ste-Marie |
| 1 | 655 | 3918 | 1152 | Hugues, Archevêque | Don de Giraud Barbe à la collégiale de Romans |
| 1 | 655 | 3920 | 1152 | Hugues, Archevêque | Hommage d'Artaud, seigneur de Malleval |
| 1 | 658 | 3938 | 06/1153 | Hugues, Archevêque | Frédéric Ier, roi des Romains précise sa possession de Vienne |
| 1 | 658 | 3939 | 07/06/1153 | Hugues, Archevêque | Récompensé de son dévouement par Frédéric Ier |
| 1 | 659 | 3944 | 1154 | Hugues, Archevêque | Réclamations au sujet des aumônes de l'église de Molines |
| 1 | 664 | 3969 | 30/06/1155 | Etienne, Archevêque | Reçoit serment de Richard de Chosenco et Richard d'Arlia |
| 1 | 665 | 3977 | 1155 | Etienne, Archevêque | Témoin d'un don |
| 1 | 666 | 3978 | 1155 | Etienne, Archevêque | Ménage un accord entre deux abbayes |
| 1 | 666 | 3979 | 1155 | Etienne, Archevêque | Signe un don |
| 1 | 666 | 3980 | 1155 | Etienne, Archevêque | Signe un don |
| 1 | 666 | 3983 | 1155 | Etienne, Archevêque | Signe un don |
| 1 | 667 | 3987 | 1155 | Etienne, Archevêque | Préside l'acquisition de la dime de Bellegarde |
| 1 | 667 | 3988 | 1155 | Etienne, Archevêque | Présent lors d'un don |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

| | | | | | |
|---|-----|------|----------------------------|-----------------------|---|
| 1 | 668 | 3995 | 25/02/1156 | Etienne, Archevêque | Convoque à St Sigismond le comte et l'évêque de Genève |
| 1 | 669 | 4000 | 19/08/1156 | Etienne, Archevêque | Lettre du pape Adrien IV |
| 1 | 671 | 4014 | 1156 | Etienne, Archevêque | Contraint Louis, évêque Sion, de restituer St Maurice d'Agaune |
| 1 | 672 | 4021 | 21/05/1157 | Etienne, Archevêque | Bulle pape Adrien IV : accord avec comte et évêque de Genève |
| 1 | 672 | 4022 | 23/05/1157 | Etienne, Archevêque | Bulle Adrien IV confirmant leurs possessions |
| 1 | 674 | 4028 | 1157 | Etienne, Archevêque | Tranche un différend entre deux abbayes |
| 1 | 674 | 4032 | 27/10/1157 | Etienne, Archevêque | Empereur Frédéric 1 ^{er} confirmant ses possessions |
| 1 | 674 | 4033 | 1157 | Etienne, Archevêque | Empereur Frédéric 1 ^{er} confit la garde de ville de Vienne et Pipet |
| 1 | 676 | 4042 | 15/03/1158 | Etienne, Archevêque | Bulle pape Adrien IV confirmant concessions de l'empereur |
| 1 | 677 | 4046 | 1158 | Etienne, Archevêque | Présent lors du consentement don d'Odon, évêque de Valence |
| 1 | 670 | 4063 | 30/10/1659 | Etienne, Archevêque | Présent lors du don de Pierre Falavel à l'église de Romans |
| 1 | 674 | 4087 | 1160 | Etienne, Archevêque | Arbitrage pour construction des murailles de Romans |
| 1 | 674 | 4088 | 1160 | Etienne, Archevêque | Arbitrage pour la construction des murailles de Romans |
| 1 | 689 | 4119 | 1161 | Etienne, Archevêque | Arbitrage pour la construction des murailles de Romans |
| 1 | 691 | 4126 | 01/04/1161 | Etienne, Archevêque | Bulle de l'antipape Victor IV confirmant la sentence d'interdit |
| 1 | 691 | 4128 | 18/06/1161 | Etienne, Archevêque | Témoin de la protection de Grenoble par l'empereur Frédéric 1 ^{er} |
| 1 | 692 | 4135 | 1162 | Etienne, Archevêque | Témoin lors du don de Guillaume de la Tour |
| 1 | 692 | 4136 | 1162 | Etienne, Archevêque | Témoin lors du don de Nantelme et Humbert de Chatonnay |
| 1 | 694 | 4145 | 07/09/1162 | Etienne, Archevêque | Présent à sentence empereur à la faveur de l'évêque de Genève |
| 1 | 697 | 4163 | 05/01/1163 | Guillaume, Archevêque | Don à l'église de Marnans |
| 1 | 700 | 4177 | 12/04/1164 | Guillaume, Archevêque | Présent lors abandon de certains droits de son oncle Guillaume |
| 1 | 701 | 4192 | 1164 | Guillaume, Archevêque | Confirme une obligation |
| 1 | 701 | 4193 | 1164 | Guillaume, Archevêque | Présent lors d'un don de Lantelme Melioret |
| 1 | 701 | 4194 | 1164 | Guillaume, Archevêque | Signe le don de Sieboud de Clermont à son fils Silvion, chanoine |
| 1 | 709 | 4240 | 1166 | Gérard de Bourgogne | Louis VII atteste que Gérard n'a aucun droit sur église de Mâcon |
| 1 | | | | | |

Les seigneurs du « comté » du Vivarais

Document débuté le 20/01/2019 - version corrigée du 07/11/2022

Recherches à faire sur internet

https://wikimonde.com/article/Dauphiné_de_Viennois

<https://gw.geneanet.org/jeanpascalp?lang=fr&n=d+albon&oc=4&p=beatrice+dauphine+du+viennois>

<http://www.atelierdesdauphins.com/histo/guigues3.htm>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Vienne

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_comtes_de_Vienne

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5783251t/f18.image.r=DAUPHIN%20ALBON>

Voir page 11

Voir page 15: vente Orange

Voir page 18 : titre du Viennois